

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUILLET 2008**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**EXPERIMENTATION DE
« PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES
POUR LES PETITES ENTREPRISES »**

Expérimentation de
« Plateformes de services ressources humaines
pour les petites entreprises »

Chapitre budgétaire 939 « Action économique »
Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales »
Programme « Actions en faveur de l'emploi »
Action « Actions en faveur de l'emploi »

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE**

JUILLET 2008

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	5
1. Présentation de l'expérimentation de « Plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises »	6
2. Présentation des projets sélectionnés.....	8
3. Eléments financiers.....	12
ANNEXE AU RAPPORT N°1	15
ANNEXE AU RAPPORT N°2	29
ANNEXE AU RAPPORT N°3	32
ANNEXE AU RAPPORT N°4	35
ANNEXE AU RAPPORT N°5	38
PROJET DE DELIBERATION.....	41
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION.....	45
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION.....	64
ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION.....	73
ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION.....	84
ANNEXE N°5 A LA DELIBERATION.....	98
ANNEXE N°6 A LA DELIBERATION.....	111
ANNEXE N°7 A LA DELIBERATION.....	120

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la délibération n° CR 86-07 du 27 septembre 2007 « Emploi et territoires », et précisément dans son article n° 4, relatif à l'expérimentation des « plateformes de services Ressources Humaines en direction des petites entreprises ». Cette expérimentation participe à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, adopté par la Conseil Régional le 05 octobre 2006, dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels.

Ainsi, ce rapport a pour objet de :

- renouveler le soutien de la Région à l'action menée par l'Association A.V.E.C. depuis 2004 sur le département du Val-d'Oise, en lui attribuant une subvention au titre de l'année 2008 ;
- valider la sélection des 5 projets de nouvelles plateformes ;
- affecter en conséquence les autorisations d'engagement au titre du budget régional 2008 et les crédits de paiements afférents.

1. Présentation de l'expérimentation de « Plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises »

1.1. Contexte et objectifs généraux

Cette gamme de services s'inscrit dans les priorités du *Schéma Régional de Développement Economique* (SRDE) et particulièrement en termes de sécurisation des parcours professionnels.

Les petites et particulièrement les très petites entreprises sont souvent démunies face à la mise en œuvre d'une politique Ressources Humaines (RH). Non seulement elles n'ont pour la plupart aucune fonction RH en leur sein mais elles méconnaissent souvent l'environnement juridique et institutionnel qui est à leur disposition pour les accompagner dans leur stratégie de développement. Ce constat, largement partagé avec les partenaires institutionnels et acteurs opérationnels, a conduit la Région à lancer l'expérimentation d'une nouvelle gamme de services en direction de ces entreprises afin de les accompagner dans la prise en compte des Ressources Humaines comme un facteur de développement économique de leur structure. Ces plateformes expérimentales devront par ailleurs accompagner ces entreprises dans la professionnalisation de leurs dirigeants et / ou personnels sur les questions RH.

L'objectif de cette expérimentation, qui se terminera le 30 juin 2010, est de vérifier l'opportunité d'une offre de services Ressources Humaines en direction des petites entreprises et d'en identifier les conditions de réussite. Pour vérifier la pertinence de l'offre et repérer les pratiques faisant preuve de leur efficacité, un suivi qualitatif et quantitatif de chacune de ces plateformes sera mis en place ainsi qu'un suivi global de l'expérimentation, à partir d'indicateurs prédéfinis. L'évaluation globale du dispositif permettra d'identifier le service rendu aux entreprises, d'en vérifier l'impact et de valider l'opportunité d'une pérennisation de cette nouvelle offre de services.

1.2. Présentation des principales caractéristiques de ce dispositif

Les principes régissant ce dispositif ont été définis dans un Règlement d'intervention adopté par la délibération n° CR 86-07 relative au rapport-cadre « Emploi et territoires : pour favoriser la formation, l'inclusion sociale et le développement économique, notamment des quartiers en difficulté ».

Cette gamme de services doit largement couvrir le champ des Ressources Humaines (RH), et répondre aux besoins identifiés des petites et très petites entreprises, en mettant en œuvre un plan d'actions intervenant sur :

- **Information concrète sur l'environnement institutionnel** en matière d'emploi, de formation professionnelle et de développement économique, sur les moyens et dispositifs mobilisables et sur la législation du travail ;
- **Aide au recrutement, à l'intégration de nouveaux salariés** dans l'emploi et réflexion sur la **fidélisation des salariés** ;
- **Aide à la définition du plan de formation**, à la mise en œuvre du **droit individuel à la formation** (DIF), notamment en centralisant les besoins des TPE du territoire pour développer une offre de formation adaptée et mutualisée ;
- Sensibilisation à la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** GPEC et accompagnement dans sa mise en œuvre, notamment dans la perspective d'anticiper d'éventuelles mutations économiques, et dans la mise en œuvre d'une **gestion de la diversité des âges** ;
- Action en faveur de la **lutte contre les discriminations**, par la sensibilisation et l'accompagnement des dirigeants transversalement aux axes d'intervention précédemment cités.

En parallèle, des **services en direction des salariés** sont également prévus afin de les accompagner dans la mise en œuvre et la sécurisation de leur parcours professionnel.

Les structures éligibles à ce dispositif sont des associations ou des groupements d'intérêt public (GIP) œuvrant dans les champs de l'emploi, la formation professionnelle et / ou le développement, et notamment les maisons de l'emploi et de la formation.

Les plateformes de services RH en direction des petites entreprises, et de leurs salariés, doivent à la fois :

- **fédérer les acteurs locaux** intervenant sur ce champ autour du projet, permettant ainsi une **coordination des actions** et une **mutualisation des moyens et des compétences**, ainsi qu'une simplification des démarches pour les bénéficiaires ;
- conduire une réflexion approfondie avec ces partenaires pour **développer de nouveaux services pouvant répondre à des besoins non couverts**.

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant : du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2010. Comme il s'agit d'une expérimentation, il est possible de mettre en place une phase d'ingénierie en amont de la mise en œuvre opérationnelle de la gamme de services. Dans ce cas, l'activité de la plateforme doit débuter au plus tard le 1^{er} janvier 2009, laissant ainsi une période minimum de 18 mois d'activité sur laquelle porte l'évaluation de cette expérimentation.

2. Présentation des projets sélectionnés

2.1. Procédure de sélection des projets

Un document de présentation des conditions de mise en œuvre de cette expérimentation a été élaboré, précisant les attentes de la Région et les conditions d'éligibilité, en déclinaison du règlement d'intervention régional cité précédemment. Ce document, joint en annexe au rapport n° 1, a été mis en ligne sur le site Internet de la Région Ile-de-France, dans la rubrique « Appel à projets », pour diffusion auprès d'un large public de l'information. Il a par ailleurs été procédé un mailing d'informations auprès des partenaires de la Région susceptibles de diffuser largement l'information sur leurs territoires, à savoir les communautés d'agglomération et départements franciliens.

Après remontée des projets, les services de la Région ont procédé à l'analyse des dossiers au regard des critères suivants :

- Critères relatifs au projet : les besoins sur le territoire couvert, les bénéficiaires visés ; la qualité de la gamme de services proposée ; la cohérence entre le plan d'actions proposé et le diagnostic réalisé préalablement ; les conditions financières, notamment les cofinancements prévus et/ou envisagés ; la précision des objectifs visés ; la définition des indicateurs d'évaluation de l'activité ; la prise en compte des priorités régionales ; l'inscription dans une démarche de Pacte pour l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle lorsqu'elle est mise en œuvre sur le territoire visé.
- Critères relatifs à la structure porteuse : son expertise sur les domaines développés ; l'implication de l'équipe mobilisée au sein de la structure et les moyens mis en œuvre ; son ancienneté sur le territoire ; la qualité du réseau partenarial ; les compétences du chef de projet en matière de pilotage de projets partenariaux.

L'avis de conseils généraux a par ailleurs été sollicité par les services de la Région.

2.2. Présentation des projets sélectionnés

Les services de la Région ont reçu 18 nouveaux projets, en sus du dossier soumis par l'Association A.V.E.C. pour la poursuite de son opération dans le Val-d'Oise. L'ensemble de ces projets concerne 6 départements franciliens :

- 5 projets en Seine-et-Marne
- 3 projets dans les Yvelines
- 2 projets en Essonne
- 4 projets dans les Hauts-de-Seine
- 3 projets en Val-de-Marne
- 2 projets en Val-d'Oise

L'analyse des projets a permis d'obtenir une **sélection de 6 projets**, implantés sur chacun des 6 départements précités. Conformément à la volonté régionale, cette sélection des

projets a été menée avec une attention particulière sur la diversité des conditions de mise en œuvre, en termes de :

- territoire d'intervention : les projets concernent tous plusieurs communes (d'une intercommunalité de 2 communes à une échelle départementale) et le périmètre de leur intervention couvre au moins une zone prioritaire (ZUS, quartiers en difficulté, franges franciliennes) ;
- structure porteuse du projet : tous les projets sélectionnés sont portés par une association ou un GIP, conformément au règlement d'intervention régional, parmi ceux-ci il y a quatre MDE (maisons de l'emploi), un CBE (comité de bassin d'emploi) et une MIFE (maison de l'information sur la formation et l'emploi) ;
- publics cibles : tous les projets sont prioritairement destinés aux très petites entreprises (TPE) mais certains projets ciblent également leurs bénéficiaires en fonction de leur secteur d'activité, notamment au regard des filières prioritaires du SRDE ;
- organisation méthodologique : parmi les 5 nouveaux projets, 3 prévoient une phase d'ingénierie en amont.

Les projets sélectionnés sont proposés par les structures suivantes :

- en Seine-et-Marne : la **Maison de l'emploi et de la formation Nord-Ouest 77** (MDEF Nord-Ouest 77), dont le périmètre d'intervention couvre les territoires des syndicats d'agglomération nouvelle du Val d'Europe et du Val Maubuée, de la Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire et de la communauté de communes Marne-et-Chantereine ;
- dans les Yvelines : la **Maison de l'emploi Amont 78** (MDE Amont 78), dont le territoire d'intervention correspond aux territoires des Agences Locales pour l'Emploi de Conflans-Saint-Honorine, Les Mureaux et Poissy (soit 39 communes) ;
- en Essonne : la **Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes / Evry** (MDE Corbeil-Essonnes / Evry), dont le périmètre d'intervention correspond aux territoires des communautés d'agglomération de Seine-Essonnes et de Centre-Essonnes ;
- dans les Hauts-de-Seine : la **Maison des entreprises et de l'emploi Val-de-Seine** (MDEE Val-de-Seine), sur les communes de Sèvres et Boulogne-Billancourt ;
- dans le Val-de-Marne : le **Comité de bassin d'emploi du Sud-valdemarnais** (CBE Sud 94), qui concerne les villes de Orly, Thiais, Rungis, Fresnes et L'Haÿ-les-Roses, et pourra être étendu à quelques communes du Nord de l'Essonne dans le cadre du futur Pacte Orly-Rungis ;
- dans le Val d'Oise : l'**association A.V.E.C.**, qui intervient sur l'ensemble du département valdoisien.

Le projet porté par l'Association AVEC est présenté dans le point suivant (2.3). Les 5 autres projets sont présentés dans les fiches descriptives annexées à la délibération.

D'autres projets parmi les 18 reçus présentent un intérêt et sont actuellement à l'étude au sein des services de la Région. Ces projets pourront, le cas échéant, faire l'objet d'un éventuel rapport proposé au vote de la Commission Permanente d'ici la fin de l'année.

Il est proposé que la Région soutienne ces actions par l'octroi d'une **subvention de fonctionnement** dans le cadre d'un cofinancement. La Région prévoit, de mobiliser du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de sa participation financière pour 5 des 6 plateformes, l'association A.V.E.C. faisant directement appel à du FSE pour financer son opération.

En effet, au titre de la programmation 2007-2013, l'objectif « compétitivité régionale et emploi » du FSE vise à renforcer la cohésion sociale territoriale par l'amélioration des systèmes de formation pour élever le niveau de qualification des actifs, développer le dialogue social et renforcer les coopérations transnationales et interrégionales. Il apporte ainsi son soutien à la réalisation des actions de la Région Ile-de-France en ces domaines et notamment de ce programme régional « Plateformes de services ressources humaines pour les petites entreprises ».

Le FSE est régi par les règlements (CE) n°1081/2006 du 5 juillet 2006, n°1083/2006 du 11 juillet 2006 et 1828/2006 du 8 décembre 2006 et le Programme opérationnel national du Fonds Social Européen, objectif compétitivité régionale et emploi 2007-2013. Le concours du FSE à la réalisation du programme « Plateformes de services ressources humaines pour les petites entreprises » relève de l'axe prioritaire N° 2 « Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » - sous-mesure « Coordination des acteurs de l'emploi ».

2.3. Poursuite du soutien de l'association A .V.E.C.

2.3.1. Rappel des spécificités de la plateforme portée par l'Association A.V.E.C.

L'association A.V.E.C., située à Cergy-Saint-Christophe, met en œuvre depuis 2003 une « plateforme de services aux entreprises du Val-d'Oise » développée jusqu'à présent dans le cadre de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi 95 (MIFE 95), elle-même portée par cette association.

Cette action récurrente, soutenue jusqu'à présent par la Région, est inscrite dans la fiche-action « Sécurisation des parcours professionnels » du SRDE et fait donc partie des expériences réussies conduisant à la mise en place de l'actuelle expérimentation de plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises.

Aussi, à la différence des autres projets, elle nécessite que le soutien de la Région prenne en compte les dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 2008. Le bilan 2007 de cette action ainsi que les perspectives 2008 sont présentés ci-dessous.

2.3.2. Bilan 2007

La plateforme mise en œuvre par l'association A.V.E.C. propose 2 volets d'intervention : un premier en direction des entreprises et un second en direction des salariés.

Focus sur l'offre de services en direction des entreprises¹ :

149 contacts avec des entreprises ont concerné soit des demandes d'informations sur l'offre de services de la plateforme, soit la délivrance d'un renseignement d'ordre juridique relatif à l'emploi ou à la formation, soit la prise en compte d'un problème de l'entreprise non-traité par la plateforme nécessitant une orientation vers un autre partenaire.

69 entreprises ont bénéficié d'un deuxième niveau d'intervention de la plateforme consistant en un diagnostic RH de l'entreprise et / ou d'un appui-conseil relatif à une problématique spécifique rencontrée. Parmi ces 69 entreprises, 59 sont de nouveaux bénéficiaires de l'offre de services de la plateforme.

Enfin, 34 entreprises, dont 19 nouveaux bénéficiaires, sont entrées dans une démarche plus longue d'accompagnement stratégique dans le cadre d'actions collectives et/ou internes. Parmi ces entreprises, 7 ont bénéficié d'une action d'accompagnement à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Ainsi, en sus des entreprises renseignées ponctuellement, **103 entreprises ont bénéficié en 2007 d'une intervention de la plateforme sous forme d'appui-conseil ou d'accompagnement approfondi en matière de Ressources Humaines. 75% d'entre elles sont nouvellement bénéficiaires de ce dispositif** (78 entreprises).

Focus sur l'offre de services en direction des salariés² :

La MIFE a reçu en 2007 **1048 salariés**, au moins pour un premier niveau d'information. Parmi eux, 514 relèvent du 2^{ème} niveau de l'offre en direction des salariés, à savoir un appui-conseil sur leur projet professionnel. 112 salariés ont bénéficié d'un suivi personnalisé en matière de gestion de carrière. Ainsi, près de 60% des salariés reçus dans le cadre de la plateforme de services ont bénéficié d'une intervention de 2^{ème} ou 3^{ème} niveau.

Information relative à l'offre de formation mutualisée :

Les actions de formation collective mises en œuvre à partir des besoins identifiés dans les petites entreprises et centralisés par la plateforme de services étaient jusqu'à présent financées dans le cadre des PIT (programmes d'initiative territorialisée) de l'OPCA AGEFOS-PME. Ces programmes n'ont pas été renouvelés en 2007. Aussi, l'offre de

¹ L'offre de services en direction des entreprises est de 3 niveaux :

- niveau 1 : information et sensibilisation des dirigeants d'entreprises en matière RH, notamment sur les questions juridiques et/ou d'actualité
- niveau 2 : diagnostic RH et / ou appui-conseil ponctuel sur une problématique spécifique
- niveau 3 : accompagnement approfondi de l'entreprise sur sa politique RH

² L'offre de services en direction des salariés est de 3 niveaux :

- niveau 1 : information des salariés sur leurs droits et les modalités de formation
- niveau 2 : appui-conseil sur le projet professionnel
- niveau 3 : suivi individualisé et renforcé dans le cadre d'une évolution de carrière

formation mutualisée proposée en 2007 a été mise en place avec un budget moindre, sur des fins de crédits 2006, et n'a ainsi pas permis d'atteindre les objectifs quantitatifs initialement fixés en termes de salariés formés. Néanmoins, **108 salariés, travaillant dans 40 entreprises différentes**, ont pu bénéficier de cette offre de formation interentreprises.

Données relatives au site Internet de la MIFE :

La fréquentation du site Internet de la MIFE a fortement augmenté en 2007, passant de 27 960 connexions en 2006 à 93 550 visites l'an dernier (**+ 334% de connexions**).

Les pages du site les plus visitées sont : la liste des organismes de formation, les offres d'emploi ainsi que les fiches juridiques mises en ligne.

2.3.3. Perspectives 2008

L'année 2008 permet de poursuivre l'action menée en direction des petites entreprises et des salariés sur le Val d'Oise.

Les objectifs quantitatifs visés sont :

- Information et sensibilisation : 150 entreprises
- Appui technique, diagnostic RH et conseil personnalisé : 60 entreprises
- Conduite d'une démarche structurée en entreprise (action individuelle ou collective) : 35 entreprises

Quant à l'offre de services en direction des salariés, les objectifs sont :

- Information et conseil à distance : 700 salariés
- Diagnostic et appui au projet professionnel : 500 salariés
- Accompagnement personnalisé en gestion de carrière : 250 salariés

Par ailleurs, de nouvelles pistes d'action sont développées :

- mise en place d'une boutique RH consistant en des ateliers et séance de travail destinés aux TPE ;
- développement de nouveaux partenariats, notamment avec l'OPCA OPCALIA ;
- réalisation d'ateliers thématiques sur des thèmes liés à la responsabilité sociale des entreprises : par exemple sur le maintien dans l'emploi des seniors.

3. Eléments financiers

Remarque préalable :

Les documents comptables du dernier exercice clos sont en annexes au rapport pour les structures suivantes :

- l'association A.V.E.C. (annexe au rapport n°2)

- la Maison de l'emploi Amont 78 (annexe au rapport n°3)
- la Maison de l'emploi Corbeil-Essonnes / Evry (annexe au rapport n°4)
- le Comité de Bassin d'Emploi (annexe au rapport n°5)

Pour les 2 autres structures, les documents relatifs à leur premier exercice budgétaire ne sont pour le moment pas disponibles. En effet, ce sont des structures récentes : la Maison de l'emploi et de la formation Nord-Ouest 77 a été créée en juillet 2007 et la Maison des entreprises et de l'emploi Val-de-Seine 92 en décembre 2006. Néanmoins, ces 2 maisons de l'emploi ont signé avec l'Etat à minima leur convention pluriannuelle de fonctionnement.

Il est proposé de renouveler le soutien à la plateforme de services aux entreprises mise en œuvre par l'association A.V.E.C. pour l'exercice 2008, à hauteur de 34 000,00 €. Compte tenu du fait que l'activité subventionnée connaît un fonctionnement récurrent et se déroule sur un rythme annuel, les dépenses 2008, éligibles à l'attribution de la subvention, seront retenues même si elles sont intervenues avant la notification d'attribution de cette subvention.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir les 5 autres plateformes participant à l'expérimentation selon les conditions financières suivantes pour la première année d'exécution, c'est-à-dire du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009 :

- 78 680,00 € pour la MDEF Nord-Ouest 77
- 84 975,00 € pour la MDE Amont 78
- 74 000,00 € pour la MDE Corbeil-Essonnes / Evry
- 68 208,00 € pour la MDEE Val de Seine
- 83 688,50 € pour le CBE Sud 94

Pour ces 5 plateformes, le taux de cofinancement du Fonds Social Européen est de 50% maximum des dépenses éligibles.

Le détail du soutien régional aux plateformes ci-dessus est donné aux annexes n° 3 à 7 du projet de la délibération.

Pour ce faire, il vous est proposé d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant de **423 551,50 €** sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-005 (191005) « Actions en faveur de l'emploi », action 19100501 « Actions en faveur de l'emploi », nature 657, du budget régional 2008.

La répartition de consommation des crédits de paiement est estimée de la manière suivante :

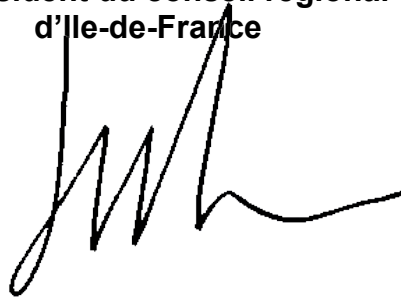
- 144 000,00 € au titre de l'exercice 2008 ;
- 279 551,50 € au titre de l'exercice 2009.

Afin de poursuivre le soutien des ces plateformes jusqu'à la fin de la période d'expérimentation, et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires correspondants, il conviendra d'affecter des autorisations d'engagement au titre du budget 2009 pour couvrir les dépenses afférentes à la seconde et dernière année d'exécution,

couvrant la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010. Ces autorisations d'engagement seront affectées en commission permanente et feront l'objet d'un avenant à la convention-type proposée en annexe n° 2 à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, vertical strokes followed by a horizontal line and a small flourish.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT N°1

Document de présentation des conditions de mise en œuvre de l'expérimentation

	EXPERIMENTATION EN ILE-DE-FRANCE DE PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES
---	---

~ PRESENTATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ~

Sommaire

I. Introduction	2
II. Présentation du dispositif	2
III. Structure éligible pour le portage d'une plateforme	3
IV. Descriptif du projet.....	3
A. Diagnostic préalable.....	4
B. Territoire d'intervention.....	4
C. Bénéficiaires visés.....	4
D. Axes et modalités d'intervention	4
<i>Axes d'intervention</i>	<i>4</i>
<i>Modalités de mise en œuvre de la gamme de services</i>	<i>5</i>
E. Réseau de partenaires.....	6
F. Dépenses.....	6
G. Calendrier des actions	6
V. Modalités de mise en œuvre	7
A. Présentation du projet.....	7
<i>Organisation des réunions de pré-projet.....</i>	<i>7</i>
<i>Coconstitution et transmission du dossier de demande de subvention.....</i>	<i>7</i>
B. Sélection des projets.....	8
<i>Critères de sélection des projets.....</i>	<i>8</i>
C. Modalités de l'aide régionale	9
D. Modalités de suivi et d'évaluation	10
ANNEXE : Règlement d'intervention régional.....	11

I. Introduction

La Région souhaite développer, à titre expérimental, des plateformes de services Ressources Humaines en direction des petites entreprises franciliennes. Le présent document a pour objet de définir la gamme de services attendue d'un porteur de projet sollicitant le soutien financier régional pour la réalisation d'une plateforme de services Ressources Humaines en Ile-de-France.

Une plateforme de services Ressources Humaines a pour objet de proposer une gamme de services à des entreprises de très petite, petite ou moyenne taille sur un territoire identifié d'Ile-de-France. Il s'agit d'accompagner les entreprises ciblées dans la mise en œuvre d'une politique de Ressources Humaines (RH) efficiente, et adaptée aux problématiques qu'elles rencontrent, et dans l'appréciation des RH comme facteur de développement tant pour les entreprises que pour leurs salariés.

Cette gamme de services s'inscrit dans les priorités régionales du **Schéma Régional de Développement Economique** (SRDE) et particulièrement en termes de sécurisation des parcours professionnels. Ce dispositif est régi par un règlement d'intervention adopté par le Conseil régional le 27 septembre 2007, dans le cadre du rapport intitulé « Emploi et territoires : pour favoriser la formation, l'inclusion sociale et le développement économique, notamment des quartiers en difficulté » (délibération n° CR 86-07), et présenté en annexe au présent document.

Les plateformes de services Ressources Humaines seront soutenues à titre expérimental sur une période maximale de 3 ans, de 2007 à juin 2010. La Région pourra soutenir au moins 5 projets et prévoit de réaliser une évaluation régulière du dispositif pour en vérifier l'opportunité et le service rendu aux entreprises. Si les résultats de cette expérimentation s'avèrent concluants, la Région pourra développer un dispositif permettant de soutenir de nouvelles plateformes à compter de l'année 2010.

II. Présentation du dispositif

La conception d'une plateforme de services Ressources Humaines doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion et d'un travail partenarial visant à organiser la mutualisation et la complémentarité des compétences disponibles sur un territoire au regard de la gamme de services ci-dessous décrite. Elle associe donc des acteurs locaux différents : chambres consulaires, OPCA, membres du SPE, collectivités locales, partenaires sociaux... pour l'élaboration d'actions au bénéfice des entreprises locales.

La plateforme de services Ressources Humaines doit répondre à des besoins identifiés d'entreprises installées sur un territoire défini, relevant ou non d'un même secteur d'activité, et doit faire **obligatoirement l'objet d'un cofinancement, notamment par un ou plusieurs autres opérateurs publics** (Conseils Généraux, intercommunalités, établissements publics, branches professionnelles ...). Le dispositif s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), les projets concernant les filières¹ ou territoires² retenus comme prioritaires dans celui-ci seront privilégiés. Par ailleurs,

¹ Les filières prioritaires du SRDE : optique et systèmes complexes, sciences de la vie (dont biotechnologies et santé), transport et mobilité (dont automobile, transports collectifs, aéronautique, spatial), industries de la

les projets initiés dans le cadre d'un « PACTE pour l'emploi, la formation et le développement économique »³ seront également privilégiés.

III. Structure éligible pour le portage d'une plateforme

La structure porteuse d'une plateforme de services Ressources Humaines en assure l'ingénierie, le portage juridique et financier, la réalisation et le suivi. Elle devra présenter une situation juridique et financière saine et devra avoir au moins un an d'existence au moment de la décision régionale.

Les plateformes de services Ressources Humaines pourront être portées par :

- une **maison de l'emploi et de la formation**
- une **association** ou un **groupement d'intérêt public** relevant du champ de l'emploi et du développement économique, ayant une expertise avérée dans la résolution de problématiques RH dans les très petites, petites et moyennes entreprises, et un réseau partenarial actif sur le territoire visé.

Les structures porteuses devront faire preuve de neutralité vis-à-vis des services qu'elles auront à proposer aux entreprises. C'est-à-dire que les activités de la structure porteuse, hors plateforme de services RH, ne doivent pas influencer sur les préconisations proposées aux entreprises accompagnées dans le cadre de la plateforme. C'est pourquoi, par exemple, les structures dont l'activité principale relève de la formation professionnelle ne pourront porter une plateforme de services RH ; en effet, le principe de neutralité du service apporté aux entreprises en matière de développement de compétences risque alors de ne pas être assuré.

Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de cette gamme de services, le chef de projet désigné par le dirigeant de la structure porteuse devra présenter des compétences techniques en appui à la gestion des ressources humaines et les qualités nécessaires au management d'un projet s'appuyant sur des partenaires issus du monde socio-économique et de l'environnement institutionnel.

IV. Descriptif du projet

Pour être éligibles les projets devront présenter une réelle valeur ajoutée pour les entreprises visées et ne pas être en concurrence, mais en complémentarité des actions déjà mises en œuvre par d'autres acteurs locaux sur le territoire concerné. Par ailleurs, la structure porteuse du projet de plateforme cherchera à fédérer ces acteurs autour d'une réflexion portant sur des problématiques de gestion des ressources humaines (cf. § IV.D « axes d'intervention ») en cherchant à développer leur capacité d'anticipation sur ces sujets.

création (dont image et multimédias, mode, design et métiers d'art, industries culturelles), services à la personne, services financiers, tourisms et loisirs (dont restauration-hôtellerie) et éco-activités.

² Les territoires prioritaires : franges franciliennes (cf. note de bas de page n°3 en page 4), quartiers en difficulté...

³ Dispositif est régi par un règlement d'intervention adopté par le Conseil régional le 27 septembre 2007, dans le cadre du rapport intitulé « Emploi et territoires : pour favoriser la formation, l'inclusion sociale et le développement économique, notamment des quartiers en difficulté » (délibération n° CR 86-07)

A. Diagnostic préalable

Ces projets doivent bien répondre à des besoins non couverts. Le projet de plateforme de services Ressources Humaines doit donc avoir fait l'objet d'un **diagnostic de territoire** en amont. Ce diagnostic devra notamment comporter :

- un état des lieux des actions mobilisables sur le territoire en matière d'accompagnement RH des entreprises,
- une analyse stratégique des potentialités et problématiques rencontrées par les entreprises ciblées,
- une analyse des besoins non couverts des entreprises ciblées, au regard d'au moins un des axes de la gamme de services proposée.

Pour les projets développés dans le cadre d'un Pacte pour l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle, les données du diagnostic préalable à la mise en place de celui-ci pourront être utilisées pour élaborer cette phase du projet.

B. Territoire d'intervention

Selon la zone d'intervention de la structure porteuse et le contexte territorial de mise en œuvre de l'action, l'échelle du territoire d'intervention pourra varier d'un niveau intercommunal à une couverture départementale. **La Région ne soutiendra pas plus d'une plateforme sur un même territoire.**

Seront prioritaires les projets dont le territoire concerne des ZUS, des quartiers en difficulté, ou encore des franges franciliennes⁴.

C. Bénéficiaires visés

Les **entreprises bénéficiaires** des services de ces plateformes seront prioritairement les petites entreprises du territoire couvert (moins de 50 salariés), avec une attention particulière sur l'accès à ces services pour les TPE (moins de 20 salariés). Les moyennes entreprises (moins de 250 salariés) pourront bénéficier de ces services si elles relèvent d'une filière prioritaire du SRDE, d'un secteur en tension ou encore subissant des mutations économiques.

Les projets présentés devront concerner un volume minimal d'une centaine d'entreprises pour une action d'information ou sensibilisation aux problématiques RH. Par ailleurs, le porteur de projet devra se fixer un objectif minimal d'entreprises pour les actions de conseil et d'accompagnement renforcé dans la mise en œuvre de leur politique RH.

En parallèle, les **salariés de ces entreprises** pourront également bénéficier des services de la plateforme, soit dans le cadre d'un accompagnement de l'entreprise employeuse, soit dans le cadre d'une démarche de gestion de carrières personnelle et indépendante de l'entreprise.

D. Axes et modalités d'intervention

Axes d'intervention

⁴ Les 33 cantons considérés comme franges franciliennes sont précisés dans la délibération relative au « Plan de soutien à l'activité économique dans les franges d'Ile-de-France », votée par le Conseil Régional le 29 janvier 2004 (délibération n° CP 04-31).

Une plateforme de services Ressources Humaines devra obligatoirement accompagner les dirigeants d'entreprises dans la prise en compte des ressources humaines comme facteur de développement. Elle devra par ailleurs obligatoirement mettre en place les actions suivantes :

- **Information générale** sur l'environnement institutionnel en matière d'emploi, de formation professionnelle voire de développement économique, sur les moyens et dispositifs mobilisables par les entreprises et sur la législation du travail ;
- Action en faveur de la **lutte contre les discriminations**, par la sensibilisation et l'accompagnement des dirigeants transversalement aux axes d'intervention développés.

De plus, la plateforme de services Ressources Humaines devra proposer une gamme de services adaptée aux besoins des entreprises identifiés dans le diagnostic préalablement réalisé. Cette gamme de services devra concerner, dans un premier temps, au moins un des axes suivants :

- Sensibilisation à la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (GPEC) et accompagnement dans sa mise en œuvre, notamment dans la perspective d'anticiper d'éventuelles mutations ou restructurations économiques et d'une gestion de la diversité des âges ;
- Aide à la définition du plan de **formation** et à la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF), notamment par la centralisation des besoins des TPE du territoire pour développer une offre de formation adaptée et mutualisée ;
- Aide au **recrutement**, à l'**intégration** de nouveaux salariés dans l'emploi s'appuyant sur une politique en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, et réflexion sur la **fidélisation** des salariés.

A terme, l'ensemble de ces 3 axes devra être couvert par la plateforme. Le porteur de projet pourra donc proposer un planning de mise en œuvre progressive de ces axes.

Modalités de mise en œuvre de la gamme de services

Pour mener à bien ces actions, la plateforme de services devra proposer **trois modalités d'intervention auprès des entreprises**, selon les besoins identifiés :

- *action collective* : information, actions de sensibilisation et/ou de formation, mise en réseau, etc.
- *action individuelle* : appui sous forme de conseil ponctuel, accompagnement individualisé et renforcé, etc.
- *production et mise à disposition d'outils*.

En parallèle, dans la continuité de la stratégie régionale de sécurisation des parcours professionnels, des **services en direction des salariés** des entreprises ciblées devront être développés. Il pourra s'agir :

- d'*informations* sur leurs droits et sur les moyens mobilisables en matière de formation professionnelle, de VAE, etc.
- d'un *accompagnement individualisé* pour la réalisation du projet professionnel, notamment pour les personnes en reconversion professionnelle volontaire ou subie, ou en mobilité.

La plateforme devra prévoir **un lieu d'accueil accessible aux entreprises et aux salariés** disposant d'un centre de ressources et de documentation adapté. La structure pourra se rendre plus accessible par la mise à disposition d'informations et de services au travers d'un

site Internet. Dans tous les cas, ce site ne pourra se substituer à l'organisation d'un accueil physique. Il devra être également prévu, en complément des interventions en entreprises, la possibilité pour le chef d'entreprise de solliciter un rendez-vous dans ses propres locaux.

E. Réseau de partenaires

Comme indiqué précédemment, une plateforme de services Ressources Humaines a pour objet de proposer une gamme de services à des entreprises et d'organiser la mutualisation et la complémentarité des compétences disponibles sur un territoire. Cette gamme de services doit être non pas en concurrence, mais en **complémentarité** des actions déjà mises en œuvre par d'autres acteurs locaux (chambres consulaires, OPCA...) sur le territoire concerné.

Pour ce faire, il s'agit non seulement de développer un réseau de partenaires locaux institutionnels et/ou socio-économiques à mobiliser (les membres du service public de l'emploi, les chambres consulaires, les associations, clubs et réseaux d'entreprises, les PLIE, les organismes de formation, les OPCA, les partenaires sociaux, les pôles de compétitivité...).

De plus, le développement d'un réseau d'entreprises locales sera à construire, avec les entreprises bénéficiaires de la plateforme de services mais aussi en recherchant le partenariat avec d'autres entreprises du territoire pour favoriser un échange de pratiques entre elles.

F. Dépenses

Pour la première année de soutien, les dépenses éligibles en fonctionnement sont celles portant sur l'ingénierie de projet pour le montage de la plateforme de services et/ou celles relevant de l'activité même de la plateforme.

Pour l'(les) année(s) suivante(s), les dépenses éligibles seront uniquement celles qui relèvent de l'activité de la plateforme.

Que ce soit dans le cadre de la phase d'ingénierie de projet ou de l'activité propre à la plateforme de services, les **dépenses éligibles** relèvent notamment des charges de personnel, des frais liés aux locaux, des achats de fournitures, de frais de communication, de déplacement, etc.

Les modalités de calcul de l'aide régionale sont définies dans le point V.C.

G. Calendrier des actions

Les plateformes de services Ressources Humaines seront soutenues à titre expérimental de 2007 à 2010. Afin de pouvoir réaliser une évaluation pertinente des expérimentations, les projets soutenus devront débuter au plus tard le 1^{er} septembre 2008 et se terminer au plus tard le 30 juin 2010.

Pour les projets prévoyant une phase d'ingénierie en amont du démarrage de la gamme de services, l'activité même de la plateforme (en l'occurrence la mise en œuvre de cette gamme de services) devra obligatoirement débuter le 1^{er} janvier 2009 au plus tard.

La décision de participation financière de la Région, c'est-à-dire la notification de la convention, doit être antérieure à tout commencement d'exécution de l'opération subventionnée.

V. Modalités de mise en œuvre

A. Présentation du projet

Organisation des réunions de pré-projet

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de plateforme de services Ressources Humaines, les porteurs de projet devront organiser au moins une réunion avec les cofinanceurs en amont de la décision régionale, afin de préciser les objectifs et le contenu de l'action. Selon l'avancement du projet, cette réunion pourra être organisée avant ou après transmission du dossier aux services de la Région.

Afin d'organiser au mieux ces rencontres, les porteurs de projets devront prendre contact avec :

Charlotte BOINEAU, Chargée de mission
Région Ile-de-France – Sous-direction Emploi – Service AVE
Tél : 01 53 85 65 33
Mail : charlotte.boineau@iledefrance.fr

Constitution et transmission du dossier de demande de subvention

Contenu du dossier

Le dossier de demande de subvention devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

1. Documents relatifs à l'action :

1. Un courrier de demande d'une subvention signé, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil régional
2. Le diagnostic réalisé en amont
3. Une présentation détaillée du projet, avec plan d'actions et échéancier de mise en œuvre (document libre)
4. La fiche descriptive de l'opération dûment complétée *
5. Les CV des personnes intervenant sur le projet (chef de projet notamment)

2. Documents administratifs et financiers relatifs à la structure porteuse :

Documents administratifs :

6. La copie des derniers statuts adoptés signés
7. Le numéro SIRET (document INSEE)
8. Un justificatif de délégation de signature s'il y a lieu

Documents financiers :

9. Un RIB / RIP (un original + une copie)
10. Une attestation relative au régime de l'organisme en matière de TVA *

11. Les comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexes) du dernier exercice clos certifiés par le commissaire aux comptes ou attestés par l'expert comptable, si l'organisme en est doté, et sinon par le Président
12. Le bilan comptable simplifié du dernier exercice clos*
13. Le compte de résultat simplifié du dernier exercice clos*
Si l'organisme est doté d'un commissaire aux comptes et si la subvention demandée est supérieure à 23 K€ :
14. *Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes*
15. *Le rapport financier (ou rapport de gestion pour les sociétés) du dernier exercice clos*

* Documents téléchargeables sur le site de la Région :
<http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/>

Date limite du dépôt de dossier

Transmettre par voie postale le dossier aux services de la Région **au plus tard le 25 février 2008**, à l'adresse suivante :

REGION ILE DE FRANCE
Unité Développement
 Sous-Direction de l'Emploi / Service AVE
 35, boulevard des Invalides
 75007 PARIS

Pour une remise du dossier en mains propres : prendre rendez-vous en contactant Mme Christelle BERDIER, assistante du service AVE, au 01 53 85 60 94, ou Mme Charlotte BOINEAU, au 01 53 85 65 33.

Le dépôt de dossier de demande de subvention ne vaut pas promesse de subvention.

Remarques :

- Après transmission du dossier, la Région se réserve le droit de demander toute information et/ou document complémentaire(s) nécessaire(s) à l'évaluation de l'opportunité et la qualité du projet soumis.
- Durant la phase d'instruction des dossiers, la Région pourra demander la transmission par voie électronique de certains documents par ailleurs communiqués dans le dossier.

B. Sélection des projets

Après transmission du dossier de demande de subvention aux services de la Région, le projet proposé est analysé par les services au regard des critères présentement définis. Les réunions de pré-projet (cf. point V.A) permettront de formaliser, sur la base du présent document de présentation des conditions de mise en œuvre, un projet pertinent (périmètre géographique, publics bénéficiaires, compétences de la structure) et un plan de financement.

Les projets sont ensuite soumis à l'approbation de la commission permanente, qui est seule compétente à décider du soutien du projet.

Nous attirons votre attention sur les délais de traitement des dossiers : il faut compter à minima 3 mois de la réception du dossier à la validation du soutien régional en Commission permanente.

Critères de sélection des projets

Présentation des principaux critères de sélection des projets :

- Quant au projet :
 - les besoins sur le territoire couvert, comportant ou non des zones prioritaires
 - les bénéficiaires visés
 - la qualité de la gamme de services proposée

- la cohérence entre le plan d'actions proposé et le diagnostic réalisé préalablement
 - les conditions financières, notamment les cofinancements prévus et/ou envisagés
 - la précision des objectifs visés et la définition des indicateurs d'évaluation de l'activité
 - la prise en compte des priorités régionales
 - l'inscription dans une démarche de Pacte pour l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle lorsqu'elle est mise en œuvre sur le territoire visé.
- Quant à la structure porteuse :
 - son expertise sur les domaines développés
 - l'équipe mobilisée et les moyens mis en œuvre
 - son ancienneté sur le territoire
 - la qualité du réseau partenarial

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation, la Région entend assurer une diversité des projets retenus en termes de :

- territoire couvert (territoire prioritaire – zone urbaine / rurale – Petite Couronne / Grande Couronne – échelle territoriale – etc.)
- bénéficiaires visés (type d'entreprises - secteurs d'activité ou filière - etc.)
- type de structure porteuse
- axes d'intervention mis en œuvre
- etc.

C. Modalités de l'aide régionale

Après délibération de la Commission permanente, tout projet retenu fera l'objet d'une convention entre la Région et le porteur, qui fixe les engagements juridiques, techniques et financiers de chacun des signataires.

Durant la phase d'expérimentation, la contractualisation avec les structures porteuses pourra être annuelle ou pluriannuelle (pour une période de 2 ans maximum), selon l'appréciation de la Région. La reconduction sera conditionnée par une évaluation annuelle de l'activité.

Conformément au Règlement d'intervention régional voté par le Conseil Régional en septembre 2007 (cf. annexe) :

L'aide régionale sera engagée sous la forme d'une **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT d'un montant maximal de 90 000 € par an correspondant à un maximum de 80% du budget annuel global du projet**. Conformément au règlement budgétaire et financier, le montant du soutien régional est calculé sur le budget hors taxes, sauf si la structure justifie qu'elle ne récupère pas la TVA ou n'est pas éligible au fonds de compensation de la TVA, dans ces cas le calcul du soutien régional s'effectue sur la base d'un budget « TVA incluse ».

Information importante concernant le Fonds Social Européen (FSE) :

Pour les maisons de l'emploi et de la formation, le financement régional pourra comporter un cofinancement FSE, dans le cadre de la programmation 2007-2013.

A contrario, pour les autres structures, le dispositif est non-gagé. Aussi, elles sont libres de faire appel à du FSE en cofinancement de leur projet de plateforme.

L'aide régionale ne pourra se substituer à d'autres financements mais interviendra en complément de ceux-ci.

Elle sera modulée sur la base des critères suivants :

- nombre d'entreprises couverts dont la part de très petites et petites entreprises
- nombre de salariés couverts
- objectifs quantitatifs et qualitatifs visés (quant aux bénéficiaires entreprises et salariés)
- moyens mobilisés
- qualité des modalités et indicateurs d'évaluation
- prise en compte des priorités régionales : accès à l'emploi des publics en difficulté, les filières d'activité visées, les territoires prioritaires

D. Modalités de suivi et d'évaluation

Suivi et évaluation de chaque plateforme soutenue

La Région suivra le développement de ces plateformes en participant aux **comités de pilotage** de chacune d'entre elles. Le porteur de projet en assurera l'organisation, l'animation et la rédaction de comptes-rendus communiqués à l'ensemble des membres participants.

Le comité de pilotage d'une plateforme devra réunir au moins trois fois par an l'ensemble des partenaires financeurs et techniques. Dans ce cadre, il sera demandé au porteur de projet des **bilans intermédiaires** et un bilan d'activité annuel.

Un **compte rendu annuel d'activité** devra être adressé à la Région en fin d'année. De plus, une évaluation des résultats doit être prévue et réalisée par la structure porteuse du projet. Cette évaluation devra se baser sur des critères quantitatifs et qualitatifs de réussite préalablement définis. Ces critères seront soumis à validation de la Région qui pourra en proposer la modification, le remplacement par d'autres qu'elle considère plus pertinents. Dans tous les cas, ils devront illustrer l'impact de l'action sur les bénéficiaires et le territoire d'intervention, au regard du diagnostic préalablement réalisé, et son impact sur les problématiques correspondant aux priorités régionales.

Accompagnement, suivi global et évaluation du dispositif expérimenté

En s'appuyant sur les bilans et données communiqués par les porteurs de projet, la Région mettra en place un suivi qualitatif et quantitatif de chacune de ces plateformes. Elle assurera également un **suivi global de l'expérimentation**, à partir d'indicateurs prédéfinis, pour en vérifier l'impact et évaluer l'opportunité d'une pérennisation de cette nouvelle gamme de services.

Par ailleurs, la Région prévoit d'organiser des **rencontres régulières** des intervenants travaillant dans les plateformes, ayant pour objet l'échange de pratiques pour une meilleure efficacité professionnelle et le développement d'une coopération en réseau. Leurs participations à ces séminaires seront obligatoires. Ils seront également conviés aux **actions de professionnalisation** organisées par la Région au profit des acteurs de l'emploi franciliens.

PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES

REGLEMENT D'INTERVENTION REGIONAL*

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les petites et très petites entreprises sont souvent démunies face à la mise en œuvre d'une politique Ressources Humaines (RH), voire n'identifient pas les RH comme un enjeu stratégique et encore moins comme un facteur de développement économique de leur structure. Elles n'ont pour la plupart aucune fonction RH en leur sein et méconnaissent l'environnement juridique et institutionnel qui est à leur disposition pour les accompagner dans leur stratégie de développement.

Aussi, afin de répondre aux besoins de ces entreprises et d'accompagner des entreprises mises en difficultés par des changements technologiques ou des mutations économiques, la Région s'engage dans l'expérimentation d'une nouvelle offre de services, s'inspirant de celle proposée par la plateforme de services aux entreprises du Val d'Oise, portée par l'Association AVEC et soutenue par la Région depuis 2004.

Ainsi, en plus du soutien reconduit à la plateforme portée par l'association AVEC, il est proposé de soutenir sur des territoires différents des actions répondant aux problématiques locales identifiées, par la mise en œuvre de systèmes de mutualisation des approches RH pour les petites entreprises.

ELIGIBILITE

La sélection des projets pourra prendre la forme d'un appel à projets. Les projets sélectionnés seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

a) Structures porteuses d'une plateforme :

Sont éligibles à ce dispositif les maisons de l'emploi et de la formation, les associations ou groupements d'intérêt public œuvrant dans le champ de l'emploi et du développement économique, ayant un réseau territorial déjà développé et une connaissance pointue des problématiques RH rencontrées par les petites entreprises de leur territoire.

b) Territoire d'intervention :

Selon la zone d'intervention de la structure porteuse et le contexte territorial de mise en œuvre de l'action, l'échelle du territoire d'intervention pourra varier d'un niveau intercommunal à une couverture départementale.

* Règlement d'intervention voté le 27 septembre 2007 par le Conseil Régional (délibération n° CR 86-07)

Seront prioritaires les projets dont le territoire concerne des ZUS, des quartiers en difficultés, ou encore des franges franciliennes.

c) Projets :

Sont éligibles les projets répondant aux exigences suivantes :

Bénéficiaires visés :

Les entreprises qui pourront bénéficier des services de ces plateformes sont prioritairement les Très Petites Entreprises (TPE) du territoire couvert. Celle-ci pourra être élargi à des entreprises de taille plus importante, Petites et Moyennes Entreprises ou Industries (PME / PMI), si celles-ci font face à des difficultés particulières, par exemple relevant d'un secteur en tension ou subissant des mutations économiques, ou intervenant dans une filière prioritaire, telle que définie dans le SRDE.

En parallèle, les salariés de ces entreprises pourront également bénéficier des services de la plateforme, soit dans le cadre d'un accompagnement de l'entreprise employeuse, soit dans le cadre d'une démarche de gestion de carrières personnelle et indépendante de l'entreprise.

Axes prioritaires d'intervention :

- Accompagnement des dirigeants d'entreprises dans la prise en compte des ressources humaines comme facteur de développement ;
- Information concrète sur l'environnement institutionnel en matière d'emploi, de formation professionnelle et de développement économique, sur les moyens et dispositifs mobilisables et sur la législation du travail ;
- Sensibilisation à la GPEC et accompagnement dans sa mise en œuvre, notamment dans la perspective d'anticiper d'éventuelles mutations économiques ;
- Aide à la mise en œuvre du DIF et à la définition du plan de formation, notamment en centralisant les besoins des TPE du territoire pour développer une offre de formation adaptée et mutualisée ;
- Aide au recrutement, à l'intégration de nouveaux salariés dans l'emploi et réflexion sur la fidélisation des salariés ;
- Action en faveur de la lutte contre les discriminations, par la sensibilisation et l'accompagnement des dirigeants transversalement aux axes d'intervention précédemment cités.

La plateforme devra proposer deux modalités d'intervention auprès des entreprises, selon les besoins identifiés :

- action collective : information, actions de sensibilisation, mise en réseau, etc.
- action individuelle : accompagnement individualisé des entreprises.

En parallèle, dans la continuité de la stratégie régionale de sécurisation des parcours professionnels, des services en direction des salariés des entreprises ciblées devront être développés, notamment par l'information sur leurs droits et sur les moyens mobilisables en matière de formation professionnelle, de VAE, etc. – mais aussi par un accompagnement individualisé, notamment pour les personnes en reconversion professionnelle volontaire ou subie ou en mobilité.

Réseau à mobiliser :

Il s'agit non seulement de développer un réseau de partenaires locaux institutionnels à mobiliser (les membres du service public de l'emploi, les chambres consulaires, les associations, clubs et réseaux d'entreprises, les PLIE, les organismes de formation, etc.) mais aussi les OPCA, les partenaires sociaux, etc.

De plus, le développement d'un réseau des entreprises locales sera à construire, avec les entreprises bénéficiaires de la plateforme de services mais aussi en recherchant le

partenariat avec les autres entreprises du territoire pour créer une mise en contact et un échange de pratiques entre elles.

d) Dépenses :

Pour la première année de soutien, les dépenses éligibles en fonctionnement sont celles portant sur l'ingénierie de projet pour le montage de la plateforme de services et celles relevant de l'activité même de la plateforme. Pour les années suivantes, les dépenses éligibles seront celles qui relèvent du fonctionnement de la plateforme.

MODALITE DE L'AIDE REGIONALE

La contractualisation avec les structures porteuses pourra être annuelle ou pluriannuelle (pour une période de 3 ans maximum) durant la phase d'expérimentation, selon l'appréciation de la Région. La reconduction sera conditionnée par une évaluation annuelle de l'activité.

L'aide régionale sera engagée sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 90 000 € par an correspondant à un maximum de 80% du budget annuel global du projet. Conformément au règlement budgétaire et financier, le montant du soutien régional est calculé sur le budget hors taxes, sauf si la structure justifie qu'elle ne récupère pas la TVA ou n'est pas éligible au fonds de compensation de la TVA, dans ces cas le calcul du soutien régional s'effectue sur la base d'un budget « TVA incluses ».

L'aide régionale ne pourra se substituer à d'autres financements mais viendra en complément de ceux-ci.

Un des objectifs étant de développer le cofinancement de l'action, les porteurs de projet rechercheront d'autres financeurs afin de réduire la participation régionale à leur action et permettre ainsi à la Région de soutenir d'autres plateformes, sur d'autres territoires, si l'expérimentation s'avère concluante.

MODALITES DE SUIVI

La Région suivra le développement de ces plateformes en participant aux comités de pilotage de chacune d'entre elles. Il sera demandé à chacun des porteurs de projet des bilans intermédiaires et un bilan d'activité annuel.

Il sera mis en place un suivi qualitatif et quantitatif de chacune de ces plateformes ainsi qu'un suivi global de l'expérimentation, à partir d'indicateurs prédéfinis, pour en vérifier l'impact et évaluer l'opportunité d'une pérennisation de cette nouvelle offre de services.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La période d'expérimentation sera réalisée sur 3 ans, de 2007 à juin 2010, pendant laquelle une évaluation régulière du dispositif sera réalisée pour en vérifier l'opportunité et le service rendu aux entreprises. Si cela s'avère concluant, d'autres plateformes pourront être développées sur d'autres territoires et soutenues par la Région à compter de l'année 2010.

ANNEXE AU RAPPORT N°2

Documents comptables du dernier exercice clos pour l'Association A.V.E.C.



ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2006	Net 2005		2006	2005
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	2 479,81	1 998,48	481,33	260,13	Fonds associatifs	118 000,00	
Immobilisations corporelles	232 574,19	144 480,04	88 094,15	62 123,17	Ecart de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves	44 347,10	137 130,44
constructions et installations techniques	120 142,74	71 366,90	48 775,84	42 807,09	Report à nouveau	0,00	0,00
immobilisations corporelles en cours	112 431,45	73 113,14	39 318,31	19 316,08	Résultat de l'exercice	5 635,95	25 216,66
autres	0,00		0,00	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	980,25	0,00	980,25	980,25	Subventions d'investissement	4 879,63	
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts	980,25		980,25	980,25			
autres titres immobilisés			0,00				
Sous-Total [1]	236 034,25	146 478,52	89 555,73	63 363,55	Sous-Total [1]	172 862,68	162 347,10
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]							
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00	Provisions pour risques et charges	303 891,12	277 666,08
Créances	883 104,40		883 104,40	831 647,73	Fonds dédiés		
redevables, usagers et comptes rattachés	574 635,67		574 635,67	442 567,48	Sous-Total [3]	303 891,12	277 666,08
valeurs mobilières de placement	208 320,11		208 320,11	152 031,26	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
disponibilités	99 059,65		99 059,65	236 685,99	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
charges constatées d'avance	1 088,97		1 088,97	363,00	Avances et comptes		
autres	0,00		0,00	0,00	Dettes fournisseurs	132 858,79	159 961,22
Sous-total [3]	883 104,40	0,00	883 104,40	831 647,73	Dettes fiscales et sociales	260 217,79	237 614,73
Comptes de régularisation [4]					Comptes de régularisation [4]		
Charges à répartir					Dettes sur immobilisations		
Primes remboursements des emprunts					Autres dettes	46 143,24	
Ecart de conversion actif					Produits constatés d'avance	56 686,51	57 422,15
					Sous-Total [4]	495 906,33	454 998,10
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de conversion passif		
					Sous-Total [5]	0,00	0,00
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	1 119 138,65	146 478,52	972 660,13	895 011,28	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	972 660,13	895 011,28

Rappel des principes de base de l'analyse bilantielle

	2005	2006	Variation en %
Fonds de roulement	376 649,63	387 198,07	2,80%
Ratio de financement des valeurs immobilisées	6,94	5,32	-23,34%
Ratio de trésorerie globale	1,83	1,78	-2,57%
Ratio de trésorerie immédiate	0,52	0,20	-61,60%

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2006

CHARGES		31
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	30 647,75
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	30 647,75
603	Variation des stocks	0,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	-14 208,55
612	Redevances de crédit-bail	5 326,64
613	Locations	106 505,82
614	Charges locatives	1 581,60
615	Entretien et réparations	26 849,24
616	Primes d'assurances	3 685,01
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	19 862,54
	Total services extérieurs	149 602,30
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	2 549,79
622	Rémunérations d'intermédiaires	10 076,30
623	Publicité et relations publiques	10 389,87
624	Transports	0,00
625	Déplacements et réceptions	15 044,53
626	Frais postaux et de télécoms	32 553,89
627	Services bancaires et assimilés	240,65
628	Divers	2 179,60
	Total autres services extérieurs	73 034,63
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	1 036 918,24
645	Charges de sécurité sociale	296 995,14
647	Autres charges sociales	143 264,96
648	Autres charges du personnel	48 636,57
	Total charges de personnel	1 525 814,91
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	117 325,00
65	Autres charges de gestion courante	189 170,65
66	Charges financières	54,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	110 375,56
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	416 925,21

ASSOCIATION : A.V.E.C.

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens et personnel ANPE	54 957,59
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	54 957,59
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	2 196 024,80
	TOTAL CHARGE	2 250 982,39

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes de produits et services	0,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	0,00
758	Produits divers de gestion courante	40 752,53
	Total produits de gestion	40 752,53
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 091 374,55
76	Produits financiers	7 343,53
77	Produits exceptionnels	2 009,28
78	Reprises sur amortissements et provisions	60 180,86
79	Transferts de charges	0,00
	Total autres produits	2 160 908,22
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	54 957,59
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	54 957,59
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	2 201 660,75
	TOTAL PRODUITS	2 256 618,34

RESULTAT (hors contributions)
5 635,95

ANNEXE AU RAPPORT N°3

Documents comptables du dernier exercice clos de la Maison de l'emploi Amont 78

ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2007	Net 2006		2007	2006
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	Fonds associatifs	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	16 069,81	1 660,29	14 409,52	0,00	Ecart de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves		
constructions et installations techniques			0,00		Report à nouveau	0,00	0,00
immobilisations corporelles en cours			0,00		Résultat de l'exercice	1 345,06	0,00
autres	16 069,81	1 660,29	14 409,52	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	2 060,00	0,00	2 060,00	0,00	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts	2 060,00		2 060,00				
autres titres immobilisés			0,00				
Sous-Total [1]	18 129,81	1 660,29	16 469,52	0,00	Sous-Total [1]	1 345,06	0,00
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges		
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00	Fonds dédiés		
Créances	395 731,48		395 731,48	0,00	Sous-Total [3]	0,00	0,00
redevables, usagers et comptes rattachés	46 422,00		46 422,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
valeurs mobilières de placement	45,75		45,75	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
disponibilités	349 263,73		349 263,73	0,00	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance	0,00		0,00		Dettes fournisseurs	333 608,98	0,00
autres	0,00		0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	8 246,96	0,00
					Dettes sur immobilisations		
Sous-total [3]	395 731,48	0,00	395 731,48	0,00	Autres dettes		
Comptes de régularisation [4]					Produits constatés d'avance	69 000,00	
Charges à répartir					Sous-Total [4]	410 855,94	0,00
Primes remboursements des emprunts					Ecart de conversion passif		
Ecart de conversion actif					Sous-Total [5]	0,00	0,00
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	413 861,29	1 660,29	412 201,00	0,00	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	412 201,00	0,00

Rappel des principes de base de l'analyse bilantielle			
	2006	2007	Variation en %
Fonds de roulement	0,00	-15 124,46	#DIV/0!
Ratio de financement des valeurs immobilisées	#DIV/0!	0,08	#DIV/0!
Ratio de trésorerie globale	#DIV/0!	0,96	#DIV/0!
Ratio de trésorerie immédiate	#DIV/0!	0,85	#DIV/0!

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE - ANNEE: 20

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00
604	Etudes et prestations	334 777,54
605	Matériels, équipements et travaux	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	14 001,12
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	348 778,66
603	Variation des stocks	0,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	0,00
612	Redevances de crédit-bail	2 021,17
613	Locations	904,26
614	Charges locatives	2 134,30
615	Entretien et réparations	1 996,55
616	Primes d'assurances	391,84
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	491,86
	Total services extérieurs	7 939,98
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	50 540,19
622	Rémunérations d'intermédiaires	14 409,20
623	Publicité et relations publiques	1 143,32
624	Transports	0,00
625	Déplacements et réceptions	11 117,79
626	Frais postaux et de télécoms	2 173,69
627	Services bancaires et assimilés	654,82
628	Divers	86,50
	Total autres services extérieurs	80 125,51
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	72 970,85
645	Charges de sécurité sociale	28 516,45
647	Autres charges sociales	80,13
648	Autres charges du personnel	60 901,51
	Total charges de personnel	162 468,94
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	97,70
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	2 211,26
67	Charges exceptionnelles	15 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 660,29
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	18 969,25

NOM DE LA STRUCTURE : MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	618 282,34
	TOTAL CHARGE	618 282,34

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes de produits et services	0,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	51 761,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00
	Total produits de gestion	51 761,00
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production Immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	554 068,20
76	Produits financiers	1 180,20
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
79	Transferts de charges	12 618,00
	Total autres produits	567 866,40
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	619 627,40
	TOTAL PRODUITS	619 627,40

RESULTAT (hors contributions)
1 345,06

ANNEXE AU RAPPORT N°4

Documents comptables du dernier exercice clos de la Maison de l'emploi Corbeil-
Essonne / Evry

ACTIF				PASSIF				
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2007	Net 2006		2007	2006	
Actif Immobilisé [1]								
Immobilisations incorporelles	614,00	89,00	525,00	0,00	Fonds associatifs	0,00	0,00	
Immobilisations corporelles	3 879,00	489,00	3 390,00	0,00	Ecart de réévaluation			
terrains			0,00		Réserves			
constructions et installations techniques			0,00		Report à nouveau	0,00	0,00	
immobilisations corporelles en cours			0,00		Résultat de l'exercice	217 025,00	0,00	
autres	3 879,00	489,00	3 390,00	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement			
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées			
dépôts, cautionnements, avances et prêts			0,00					
autres titres immobilisés			0,00					
Sous-Total [1]	4 493,00	578,00	3 915,00	0,00	Sous-Total [1]	217 025,00	0,00	
Comptes de liaison [2]								
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement			
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement			
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00	
Actif Circulant [3]								
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00	Provisions pour risques et charges			
Créances	1 018 791,00		1 018 791,00	0,00	Fonds dédiés			
redevables, usagers et comptes rattachés	832 649,00		832 649,00	0,00	Sous-Total [3]	0,00	0,00	
valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an			
disponibilités	183 545,00		183 545,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an			
charges constatées d'avance	157,00		157,00	0,00	Avances et acomptes			
autres	2 440,00		2 440,00	0,00	Dettes fournisseurs	7 747,00	0,00	
			0,00		Dettes fiscales et sociales	22 536,00	0,00	
					Dettes sur immobilisations			
Sous-total [3]	1 018 791,00	0,00	1 018 791,00	0,00	Autres dettes	47 068,00		
					Produits constatés d'avance	728 330,00		
Comptes de régularisation [4]						Sous-Total [4]	805 681,00	0,00
Charges à répartir					Ecart de conversion passif			
Primes remboursements des emprunts					Sous-Total [5]	0,00	0,00	
Ecart de conversion actif								
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00				
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	1 023 284,00	578,00	1 022 706,00	0,00	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	1 022 706,00	0,00	

Rappel des principes de base de l'analyse bilantielle

	2006	2007	Variation en %
Fonds de roulement	0,00	213 110,00	#DIV/0!
Ratio de financement des valeurs immobilisées	#DIV/0!	55,43	#DIV/0!
Ratio de trésorerie globale	#DIV/0!	1,26	#DIV/0!
Ratio de trésorerie immédiate	#DIV/0!	0,23	#DIV/0!

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE - ANNEE: 2037

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	4 493,00
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	4 493,00
603	Variation des stocks	0,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	5 186,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	12 884,00
614	Charges locatives	3 581,00
615	Entretien et réparations	0,00
616	Primes d'assurances	430,00
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	83,00
	Total services extérieurs	22 164,00
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires	9 645,00
623	Publicité et relations publiques	818,00
624	Transports	0,00
625	Déplacements et réceptions	6 483,00
626	Frais postaux et de télécoms	1 758,00
627	Services bancaires et assimilés	168,00
628	Divers	2 129,00
	Total autres services extérieurs	21 001,00
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	66 256,00
645	Charges de sécurité sociale	17 427,00
647	Autres charges sociales	10 604,00
648	Autres charges du personnel	0,00
	Total charges de personnel	94 287,00
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	2 167,00
65	Autres charges de gestion courante	137 927,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	577,00
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	140 671,00

NOM DE LA STRUCTURE : MAISON DE L'EMPLOI

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	282 616,00
	TOTAL CHARGE	282 616,00

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes de produits et services	0,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00
	Total produits de gestion	0,00
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production Immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	499 641,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
79	Transferts de charges	0,00
	Total autres produits	499 641,00
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	499 641,00
	TOTAL PRODUITS	499 641,00

RESULTAT (hors contributions)
217 025,00

ANNEXE AU RAPPORT N°5

Documents comptables du dernier exercice clos du Comité de Bassin d'Emploi Sud 94

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2007	Net 2006		2007	2006
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	3 095,00	3 095,00	0,00	0,00	Fonds associatifs	105 879,00	100 549,00
Immobilisations corporelles	10 445,00	8 353,00	2 092,00	3 491,00	Ecarts de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves		
constructions et installations techniques			0,00		Report à nouveau	0,00	0,00
immobilisations corporelles en cours	10 445,00	8 353,00	2 092,00		Résultat de l'exercice	4 963,00	5 330,00
autres	0,00		0,00	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts			0,00				
autres titres immobilisés			0,00				
Sous-Total [1]	13 540,00	11 448,00	2 092,00	3 491,00	Sous-Total [1]	110 842,00	105 879,00
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges	6 049,00	1 200,00
Stocks et en cours			0,00	0,00	Fonds dédiés		
Créances	171 426,00		171 426,00	160 397,00	Sous-Total [3]	6 049,00	1 200,00
redevables, usagers et comptes rattachés	55 478,00		55 478,00	34 465,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
valeurs mobilières de placement	51 571,00		51 571,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
disponibilités	62 847,00		62 847,00	122 101,00	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance	1 345,00		1 345,00	3 832,00	Dettes fournisseurs	19 753,00	20 464,00
autres	185,00		185,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
			0,00		Dettes sur immobilisations		
Sous-total [3]	171 426,00	0,00	171 426,00	160 397,00	Autres dettes	35 625,00	33 345,00
Comptes de régularisation [4]					Produits constatés d'avance	1 250,00	3 000,00
Charges à répartir					Sous-Total [4]	56 628,00	56 809,00
Primes remboursements des emprunts					Ecart de conversion passif		
Ecarts de conversion actif					Sous-Total [5]	0,00	0,00
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	184 966,00	11 448,00	173 518,00	163 888,00	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	173 519,00	163 888,00

Rappel des principes de base de l'analyse bilantielle

	2006	2007	Variation en %
Fonds de roulement	103 588,00	114 799,00	10,82%
Ratio de financement des valeurs immobilisées	30,67	55,88	82,20%
Ratio de trésorerie globale	2,82	3,03	7,22%
Ratio de trésorerie immédiate	2,15	1,10	-48,84%

★ île de France **COMPTE DE RESULTATS 2007**

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00
604	Études et prestations	20415,00
605	Matériels, équipements et travaux	2399,00
607	Achats de marchandises	0,00
	Total achats	22814,00
603	Variation des stocks	0,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	0,00
614	Charges locatives	0,00
615	Entretien et réparations	0,00
616	Primes d'assurances	387,00
617	Études et recherches	0,00
618	Divers	43,00
	Total services extérieurs	430,00
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires	12269,00
623	Publicité et relations publiques	1715,00
624	Transports	0,00
625	Déplacements et réceptions	2998,00
626	Frais postaux et de télécoms	68,00
627	Services bancaires et assimilés	18,00
628	Divers	0,00
	Total autres services extérieurs	17068,00
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	101354,00
645	Charges de sécurité sociale	0,00
647	Autres charges sociales	41867,00
648	Autres charges du personnel	5815,00
	Total charges de personnel	149036,00
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00

Nom de l'association : Comité de bassin du Sud val-de-marnais

CHARGES SUITE		
Autres charges		
63	Impôts et taxes	4322,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	10198,00
68	Dotations aux amortissements	0,00
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	14520,00
	TOTAL CHARGES	203868,00

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
704	Travaux	0,00
705	Études	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes	0,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	0,00
758	Produits divers de gestion	6,00
	Total produits de gestion	6,00
Autres produits		
71	Production stockée	0,00
72	Production Immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	207625,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	1200,00
78	Reprises sur amortissements	0,00
79	Transferts de charges	0,00
	Total autres produits	208825,00
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS	208831,00

RESULTAT (excédent ou déficit)

4963,00

PROJET DE DELIBERATION

**DELIBERATION N°
DU****Expérimentation de « Plateformes de services ressources
humaines pour les petites entreprises »**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le règlement (CE) n°1081/2006 du Parlement européen et du conseil du 5 juillet 2006 relatif au fonds social européen ;
- VU** Le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;
- VU** Le règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;
- VU** Le Programme Opérationnel national du Fonds social européen approuvé le 9 juillet 2007 par la Commission européenne ;
- VU** Le code général des Collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission permanente ;
- VU** Le Schéma Régional de Développement Economique adopté par la délibération n° CR 90-06 du 05 octobre 2006 ;
- VU** La délibération n° CR 86-07 du 27 septembre 2007 relatif au rapport-cadre « Emploi et territoires : Pour favoriser la formation, l'inclusion sociale et le développement économique, notamment dans les quartiers en difficulté » ;
- VU** La convention de subvention globale du Fonds Social Européen 2007-2013 signée le 15 avril 2008 ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2008 ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier ;
- VU** Le rapport présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission du développement économique et de l'emploi ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de poursuivre la participation régionale au financement de l'action « plateforme de services Ressources Humaines aux entreprises du Val d'Oise » mise en œuvre par l'Association A.V.E.C, en octroyant une subvention au titre de son programme d'actions 2008, d'un montant maximum de 34 000,00 €, telle que défini dans les annexes à la convention proposées en annexe n°1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature par l'association AVEC de la convention proposée en annexe n°1 à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Régional à signer cette convention.

Compte tenu du fait que l'activité subventionnée connaît un fonctionnement récurrent et se déroule sur un rythme annuel, accepte la dérogation visée à l'article 29 du règlement budgétaire et financier et autorise que les dépenses éligibles à l'attribution de la subvention soient prises en compte à compter du 1^{er} janvier 2008 même si elles sont antérieures à la notification de celle-ci.

Axe d'analyse territoriale visé : 11 – 95

Article 2 :

Décide de soutenir la mise en œuvre de 5 nouvelles plateformes de services Ressources Humaines pour permettre l'expérimentation de cette nouvelle offre de services aux petites entreprises, en attribuant une subvention pour leur première année d'exécution (soit du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009). Ces 5 nouvelles plateformes sont portées par les 5 structures suivantes, pour lesquelles le montant maximal de cette subvention est précisé ci-dessous :

- 78 680,00 € pour la MDEF Nord-Ouest 77
Axe d'analyse territoriale visé : 11 – 77
- 84 975,00 € pour la MDE Amont 78
Axe d'analyse territoriale visé : 11 – 78
- 74 000,00 € pour la MDE Corbeil-Essonnes / Evry (91)
Axe d'analyse territoriale visé : 11 - 91
- 68 208,00 € pour la MDEE Val de Seine (92)
Axe d'analyse territoriale visé : 11 - 92
- 83 688,50 € pour le CBE Sud 94
Axe d'analyse territoriale visé : 11 - 94

Subordonne le versement de chacune de ces subventions à la signature par la structure bénéficiaire d'une convention, conforme au modèle-type proposé en annexe n°2 à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Régional à signer ces conventions.

Les annexes technique et financières à la convention de chacune des 5 plateformes ci-dessus mentionnées sont présentées dans les annexes à la délibération suivantes :

- plateforme portée par la MDEF Nord-Ouest 77 en annexe n°3,
- plateforme portée par la MDE Amont 78 en annexe n°4,
- plateforme portée par la MDE Corbeil-Essonnes / Evry en annexe n°5,
- plateforme portée par la MDEE Val de Seine en annexe n°6,
- plateforme portée par le CBE Sud 94 en annexe n°7.

Article 3 :

Affecte, à ce titre, une autorisation d'engagement d'un montant de 423 551,50 €, disponible sur le chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-005 (191005) « Actions en faveur de l'emploi », action 19100501 « Actions en faveur de l'emploi », nature 657, du budget régional 2008.

Article 4 :

La recette prévisionnelle du concours « compétitivité régionale et emploi » du FSE pour la réalisation de ces actions s'élève à 194 775,75 €, dont 58 432,73 € au titre de l'année 2008. Elle sera imputée sur la rubrique 74 771 du budget régional.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION

Convention et son annexe technique et financière spécifiques au soutien à l'association
A.V.E.C.



**PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES
POUR LES PETITES ENTREPRISES**

**Convention spécifique relative à la
« Plateforme de services Ressources Humaines aux entreprises »
mise en œuvre dans le Val d'Oise**

CONVENTION N°

Présentation des parties signataires de la convention

La Région Ile de France

dont le siège est situé au
représentée par son Président,
en vertu de la délibération
ci-après dénommée « la Région »

33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
Monsieur Jean-Paul HUCHON,
N° 07-625 Du 12/07/07

d'une part,

et

L'organisme dénommé

dont le statut juridique est :
dont le N°SIRET est :
dont le siège social est situé au :

représenté par son Président :
ci-après dénommé « l'organisme »

A.V.E.C.
Association Loi 1901
309 755 346 000 33
18 Rue de la Bastide
95 800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE
Monsieur Laurent DUMOND

d'autre part,

Préambule

Après avoir rappelé :

- que la subvention est attribuée dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France approuvé par délibérations CR n°02-05 du 31/01/2005 et CR n°20-05 du 26/05/05 ;
- que cette action est inscrite dans le Schéma Régional de Développement Economique adopté par délibération n° CR 90-06 du 05/10/06, précisément dans la fiche-action n°18 intitulée « Sécurisation des parcours professionnels » ;
- que cette action a fait l'objet d'une subvention régionale en 2007 attribuée par délibération n° CP 07-625 du 12/07/07 ;

Sont convenus ce qui suit :

ARTICLE 1- Objet de la convention

Par délibération n°CP XX-XXX du XX/XX/08, la Région a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association A.V.E.C. pour la mise en œuvre de sa « plateforme de services Ressources Humaines aux entreprises » au titre de l'année 2008.

ARTICLE 2- Obligations du ou des bénéficiaire(s)

L'organisme bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'action intitulée « plateforme de services Ressources Humaines aux entreprises », telle qu'elle est définie dans l'annexe technique à la présente convention.

Obligations administratives

L'organisme bénéficiaire a pour obligations de :

- Communiquer à la Région, dans les trois mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du commissaire aux comptes chargé de certifier les comptes.
- Porter à la connaissance de la Région toute modification concernant notamment les statuts, le trésorier, le président, le commissaire aux comptes, la composition du conseil d'administration.
- Mettre en œuvre les outils de suivi nécessaires :
 - au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale,
 - au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention.
- Informer la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention.
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.
- Fournir les documents détaillés nécessaires aux versements mentionnés dans l'article 5 « modalités de versement de la subvention régionale » de la présente convention.
- Conserver les pièces justificatives de dépenses pendant dix ans pour tout contrôle effectué a posteriori.
- Informer la Région des difficultés ou évènements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder, voire d'interrompre l'exécution du projet.

Obligations comptables et financières

L'organisme bénéficiaire a pour obligations de :

- Fournir à la Région, sur toute la durée de la convention :
 - les comptes annuels : bilan comptable, compte de résultat et annexe du dernier exercice, certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce ;
 - le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées ;

- un compte d'emploi de la subvention allouée par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.

Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le co-contractant s'engage à :

- Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
- La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
- Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région.
- Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 3- Engagements de la Région

La Région s'engage à soutenir financièrement, l'action menée par l'organisme bénéficiaire, d'un montant prévisionnel de 209 989,00 € TTC, à hauteur de 16,2 %, soit un montant de subvention maximum de 34 000,00 €, correspondant aux financements de tout ou partie des postes de charges suivants détaillés dans l'article 4 « plan de financement » de la présente convention.

Le montant de la subvention constitue un plafond.

Si les dépenses justifiées par l'organisme bénéficiaire sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux prévu.

La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts.

La dépense est imputée sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91-005 (191005) « Actions en faveur de l'emploi », action 19100501 « Actions en faveur de l'emploi », du budget régional 2008.

ARTICLE 4- Plan de financement

Le montant prévisionnel de l'action s'élève à 209 989,00 € TTC pour l'année 2008.

Les cofinancements de cette action ainsi que les postes de dépenses correspondantes sont détaillés dans l'annexe technique et financière à la présente convention.

Les dépenses éligibles à l'attribution de la subvention régionale couvrent la totalité de l'année 2008, à compter du 1^{er} janvier de cette même année (en application de la dérogation à l'article 29 du RBF de la Région Ile-de-France).

ARTICLE 5- Modalités de versement de la subvention régionale

Les versements s'effectueront sur le compte dont les références sont précisées ci-dessous :

Nom de l'organisme :
 Nom de la banque :
 Code guichet : Code banque :
 N° de compte : Clé :

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 6 mois, à compter de la notification de la convention, pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue, interviennent sur appel de fonds et au vu d'un document récapitulatif précisant la nature des dépenses couvertes par ces paiements, daté et signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant habilité de l'organisme, qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de l'opération. Il sera en outre assorti des documents suivants :

- le rapport d'activité de l'action, comprenant un bilan qualitatif et quantitatif notamment élaboré à partir des indicateurs d'évaluation inscrits dans l'annexe technique à la présente convention ;
- le compte-rendu financier de l'action, et celui de la subvention régionale attribuée, signés par le représentant habilité de l'organisme et l'expert comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté).

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 12 mois, à compter de la demande du premier acompte. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.

Le comptable assignataire de la Région est le Receveur Général des finances de Paris, Trésorier payeur Général de la Région Ile de France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02.

ARTICLE 6- Conditions d'évaluation et de contrôle

L'organisme bénéficiaire devra mettre en place un comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires financeurs et techniques. Ce comité de pilotage se réunira au moins deux fois dans l'année, avec obligatoirement un bilan d'étape à minima sur l'avancement de l'action et un bilan final en fin d'année. Chaque réunion devra faire l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'organisme bénéficiaire et adressé à l'ensemble des membres du comité.

Un bilan final détaillé devra être réalisé, reprenant notamment les indicateurs d'évaluation de l'action menée précisés dans l'annexe technique et financière jointe à la présente convention.

La Région se réserve le droit d'effectuer tout contrôle par l'accès aux documents administratifs et comptables, aux fins de vérifier la bonne utilisation des fonds publics.

ARTICLE 7- Restitution éventuelle de la subvention

Le reversement total de la subvention sera exigé en cas d'inexécution de la convention notamment :

- dans le cas de non respect des obligations du bénéficiaire,
- en l'absence de production du compte rendu financier,
- en cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet.

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues dans l'article 10 « résiliation de la convention ».

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées au regard de la qualité des actions effectuées.

ARTICLE 8- Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement adopté par la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France.

ARTICLE 9- Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution de la subvention au bénéficiaire pour une durée de 24 mois.

ARTICLE 10- Résiliation de la convention

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la

subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 11- Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la présente convention et son annexe technique et financière.

Date et signature des parties

Pour la partie « organisme » :

Fait en 3 exemplaires originaux

A le

Nom et qualité du signataire :

Signature

Cachet de l'organisme bénéficiaire

Pour la partie « Région » :

Fait en 3 exemplaires originaux

A le

Le Président de la Région Ile-de-France

Pour le Président de la Région Ile-de-France

Le Directeur du développement économique et de l'emploi

Salvator ERBA

**PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES
POUR LES PETITES ENTREPRISES****ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA CONVENTION N°****IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE****Nom de l'association :** Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences**Sigle usuel :** A.V.E.C.ASSOCIATION déclaré loi 1901 section ou délégation locale
départementale

Adresse du siège social : 18, rue de la Bastide – 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

ADRESSE POSTALE OU TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ETRE ENVOYEE :

18, rue de la Bastide – BP 8291 - 95802 CERGY PONTOISE CEDEX

n° de tél. de l'association : 01.34.41.70.70

n° de fax : 01.34.41.70.75

n° de tél. du correspondant : 01.34.41.70.72

n° de fax : 01.34.41.70.75

horaires de permanence :

- Statut juridique : Association Loi 1901
- N° SIRET : 309 755 346 000 33
- N° d'immatriculation en préfecture /(pour une association) : / N° 0953005990
- Date de déclaration en préfecture /(pour une association)/ ou date d'inscription au greffe : 16 décembre 1989
- Date de publication au J.O :

NOM et Prénom du président/de la présidente : Laurent DUMOND

NOM et Prénom du directeur/de la directrice : Myriam AUDOUZE

NOM et Prénom du trésorier/de la trésorière : Marie Christine DIEVART

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

L'association est un « lieu ressources », pour agir sur un territoire, en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. Elle assure une mission d'observatoire permettant de mettre en synergie les actions locales et les besoins du public.

Ses deux axes d'intervention au niveau des publics s'appuient :

- sur la charte des MIFE signée le 14 janvier 2000.
- sur la loi 89-905 du 19 décembre 1989 concernant les dispositions relatives à l'insertion professionnelle des jeunes et instaurant les Missions locales. La Mission locale s'attache à mettre en œuvre les orientations de la charte des Missions locales, réactualisée par le protocole 2000.

Dans le cadre de son axe « développement des compétences tout en long de la vie », Avec agit territorialement dans une double approche :

- Le conseil en direction des individus, salariés ou demandeur d'emploi, ayant un projet de reconversion professionnelle

- L'incitation au développement des compétences des entreprises (TPE /PME-PMI) val d'oisiennes et l'apport d'un appui concret en terme d'ingénierie et de portage pour trouver des solutions RH mutualisées.

Dans cette double approche, l'intervention associative vise à favoriser l'accès aux formations des personnes, souvent les moins concernées, les moins identifiées et les moins sollicitées, qu'elles soient salariées ou demandeur d'emploi. Il en va de même pour les entreprises dont la taille est un facteur de fragilité du point de vue de la gestion anticipée des ressources humaines.

Le projet pour lequel l'aide est sollicitée comprend l'action en direction des publics salariés et en direction des TPE / PME- PMI. Il est co-financé par la Région Ile de France et par la communauté d'agglomération qui soutient cette démarche de façon territoriale.

L'association s'adresse par ailleurs aux entreprises, aux relais institutionnels et aux associations pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, sur sa zone de compétence, d'une politique locale concrète d'insertion professionnelle et sociale : problème de qualification, d'emploi, de logement, de santé et de loisirs.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération : Plateforme de services ressources humaines aux entreprises

Calendrier de l'opération : du 01/01/2008 au 31/12/2008

Éléments de contexte à l'origine de l'opération

Le développement des compétences tout au long de la vie devient incontournable si l'on vise la performance et le développement des petites et moyennes entreprises, l'allongement des carrières, la mobilité professionnelle, l'entrepreneuriat...

De fait, la « sécurisation des parcours professionnels » passe par une aide qualifiée adressée tout autant aux entreprises qu'aux particuliers qui ont un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Pour finaliser cet objectif, l'expérience montre qu'il est nécessaire de proposer une aide concrète que l'on s'adresse aux particuliers en demande de reconversion professionnelle ou aux entreprises en phase de restructuration ou de développement.

L'aide concrète s'appuie sur des ressources, une expertise et un réseau partenarial qu'il s'agit d'activer au regard des besoins identifiés par les acteurs qui interviennent sur le territoire. L'ingénierie et le support qu'apporte en outre l'association doivent permettre l'opérationnalité de certains projets sous des formes mutualisées dès lors que l'on s'adresse à des entreprises de taille moyenne ou petite.

L'apport de services concrets et adaptables, aux publics fragilisés par un contexte en mutation permanente : jeunes, adultes et entreprises, permet à une association comme AVEC, à ses équipes ainsi qu'à ses administrateurs, d'appréhender les besoins, de définir au mieux les responsabilités à chaque niveau concerné et de progresser dans l'analyse des conditions qui permettent un développement équilibré du territoire.

Objectifs de l'opération

Ses finalités sont principalement :

- ☞ **D'accompagner les mutations économiques en anticipant et accompagnant les restructurations sous les aspects organisationnels ou humains.**
- ☞ **D'assurer la sécurisation des parcours en favorisant la mobilité professionnelle choisie alors que la personne est en poste. Il s'agira en particulier de prévenir les risques de licenciements dus à ces mutations ou d'accompagner le repositionnement du salarié dans les meilleures conditions possibles le cas échéant.**

Les objectifs concrets de l'opération peuvent être formulés de la manière suivante :

1. **Soutenir le développement à moyen terme de l'entreprise par une maîtrise anticipée des besoins en ressources humaines et un management des RH au service du projet d'entreprise**
2. **De provoquer un questionnement pertinent en terme RH en incitant au diagnostic global en PME / PMI.**
3. **Promouvoir les dispositifs permettant de mettre en œuvre le plan d'actions par un accompagnement adapté**

Pour ce faire, le projet repose donc sur deux axes principaux qui visent à proposer un accompagnement adapté à un public fragilisé ou en phase de mutation, que l'on parle d'entreprises ou de salariés. Le positionnement « neutre » de l'association, financées par des fonds publics, ainsi que ses valeurs, lui permettent de ne pas avoir d'enjeux commerciaux (vente de prestations, d'adhésions...) ou de partis pris en direction de l'un ou l'autre des acteurs (salariés, employeurs) susceptibles d'orienter sensiblement ses préconisations. Ses réponses peuvent ainsi se situer au plus prêt des besoins recensés et objectivés dans la phase de diagnostic.

L'OFFRE DE SERVICES RH EN DIRECTION DES TPE/ PME-PMI DU DEPARTEMENT

Contenu de l'opération :

- pour les TPE/ PME-PMI, il s'agit de faire évoluer les pratiques de recrutements et les organisations du travail en leur fournissant les ressources et les outils en gestion des ressources humaines leur permettant à moyen terme d'assurer la pérennité et le développement de leur activité,
- pour les collaborateurs il s'agit de limiter autant que possible les mobilités contraintes et favoriser les mobilités qualifiantes. En développant l'employabilité de ses salariés l'entreprise permet d'une part de s'ajuster à l'évolution des marchés et d'autre part d'avoir des compétences nouvelles des salariés qui leur permettent de s'adapter à l'évolution technologique, industrielle et commerciale.

Pour comprendre une organisation, il est nécessaire d'interpréter à la fois sa configuration et son positionnement de façon à aligner l'intervention RH en entreprise sur la stratégie de cette dernière. Le début du diagnostic doit répondre à la question suivante : comment la TPE / PME se positionne en réponse à l'environnement auquel elle doit faire face ?

En effet ce type d'organisation a tendance à réagir lentement aux changements et éprouve des difficultés à motiver ses salariés.

L'intervention en entreprise trouve son fondement dans de nombreuses difficultés organisationnelles impactant nécessairement l'emploi et le travail.

En effet comment recruter, comment gérer les compétences et adapter les modes de reconnaissances. Comment structurer la communication et les relations de travail ?

Cet accompagnement de la TPE/ PME –PMI est en effet rendue nécessaire par l'accélération des mutations économiques et l'allongement des vies professionnelles. Or, qu'ils s'agissent des dirigeants de PME ou de leurs salariés, les mentalités sont encore peu prêtes à intégrer ces nouvelles données du point de vue RH tout au moins.

L'action s'attache à la fois à inciter les acteurs concernés à prendre en compte la dimension RH du problème et à faciliter la mobilisation des leviers prévus par la loi ou les dispositifs.

Faire progresser le nombre d'entreprises (PME ou TPE) qui utilisent des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il s'agira ici de promouvoir via les différentes actions proposées aux entreprises, la mise en œuvre de ces outils grâce à leur adaptation au contexte de la PME, d'en faciliter l'appropriation par les échanges collectifs, les formations destinées à l'encadrement et l'accès par le montage d'actions collectives destinées aux entreprises et à leurs salariés.

Inciter à l'intégration par les salariés de la nécessité de gérer leur carrière professionnelle par la mise à jour de leurs connaissances et la réflexion sur les zones de mobilité.

Les résultats d'une telle démarche sont pour les salariés de ces TPE /PME - PMI : un nouveau pacte entreprise / salarié nommé employabilité

L'employabilité s'inscrit dans une réflexion de carrière que le salarié quel que soit son statut et ses responsabilités dans l'entreprise doit engager comme co acteur responsable afin d'occuper un emploi ou en trouver un autre.

En développant l'employabilité de ses salariés l'entreprise permet au salarié d'une part de s'ajuster à l'évolution des marchés et d'autre part d'avoir des compétences nouvelles qui lui permettent de s'adapter à l'évolution technologique, industrielle et commerciale.

Ces résultats accompagnent souvent un changement organisationnel ou une évolution des processus et constitue un vrai changement culturel au sein de l'entreprise.

De fait les compétences valorisées aujourd'hui ne sont pas nécessairement celles de demain, d'où l'intérêt d'une démarche prospective telle que la GPEC. Cette dernière représente en plus une opportunité d'améliorer les conditions de travail par ses actions sur les emplois ou encore de construire ou consolider un véritable dialogue social avec les représentants du personnel.

Les résultats attendus sont donc d'apporter des réponses aux TPE/ PME - PMI à la flexibilité requise par le marché, de placer la compétence au cœur du système et de mettre en place des politiques équitables à destination de tous les salariés, en particulier les plus senior d'entre eux, dans le but de les garder motivés, performants et employables.

Déclinaison de l'offre de services RH en direction des TPE / PME-PMI

1) Information et sensibilisation RH des TPE / PME -PMI : sensibiliser sur les questions d'actualité liées à ces problématiques.

Ce premier niveau de service s'effectue via :

- le site Internet www.mife95.com
- les manifestations en direction des entreprises organisées sur le territoire
- l'appui technique sur une problématique de droit de la formation continue

Objectif 2008 : 150 entreprises

2) Accompagner la TPE / PME – PMI

- dans le cadre **d'une réponse individualisée** faite au dirigeant de ces organisations sur des problématiques de recrutement, formation, employabilité, évolution de l'organisation, management
- dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre sur le plan pédagogique et financier **d'actions collectives de formation interentreprises**
- dans le cadre **du diagnostic court RH** conduit auprès de ces entreprises et de la mise en relation avec des actions collectives RH initiées par la plateforme de services RH ou par des tiers institutionnels (CCIV, OPCA, CRITT, DRIRE, DDTEFP....)

Objectif 2008 : 60 entreprises

3) Conduite d'une démarche structurée en entreprise individuelle ou collective

- démarche GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)
- action de formation sur mesure répondant à une problématique RH de recrutement, d'évolution de l'organisation ou de management
- conseil personnalisé auprès du dirigeant sur une problématique RH qui relève d'une réflexion ou d'une recherche approfondie

Objectif : 35 entreprises

Soit 95 entreprises distinctes accompagnées en niveau 2 et 3 sur des problématiques RH

150 entreprises informées et sensibilisées de façon globale sur les pratiques RH

Bénéficiaires visés : Les TPE et PME du département. La priorité d'accès aux services de la plateforme RH sera donnée aux entreprises dont l'effectif se situe en dessous du seuil de 20 collaborateurs.

Territoire d'intervention de l'opération : Le département du Val-d'Oise

Partenariat mobilisé sur l'opération :

Pour faciliter les transitions professionnelles, et donc sécuriser les trajectoires, accompagner les mutations économiques en TPE/ PME- PMI, il est nécessaire d'identifier un réseau d'acteurs capables à la fois de contribuer, par leur connaissance des entreprises et du marché de l'emploi, à l'analyse des besoins et d'aider à construire des réponses aux attentes recensées.

Développement prioritaire du partenariat dans les zones où se créent des Maisons de l'emploi pour démultiplier la démarche de niveau 2 et 3 en entreprises. L'objectif principal étant d'identifier, de capitaliser et partager les bonnes pratiques RH à mettre en œuvre au sein des TPE/ PME du Val d'Oise. L'enjeu pour le territoire :

- partager une vision commune sur les besoins en emplois et en compétences
- initier des actions collectives en vue de mutualiser des ressources ou définir des outils communs de formation, d'évaluation, d'anticipation, tant entre les entreprises bénéficiaires qu'auprès des acteurs institutionnels locaux.

Partenaires identifiés :

- le réseau des conseillers technologiques du département
- la DRIRE et son réseau expert contenu où intervient la plateforme de services RH sur les initiatives RH menées conjointement ou non avec la DRIRE
- la DDTEFP
- le CEEVO et le CESE 95
- les associations partenaires sur le développement économique et la formation (MDE, Mission Locale, développement économique des intercommunalités)
- le groupe « expert », directeurs de cabinets RH identifiés par la plateforme de services RH et qui se réunit (conf.call ou rencontre) afin d'échanger sur l'actualité RH
- les OPCA interprofessionnel et l'OPACIF Fongecif
- la CCIV via son réseau de conseillers en développement économique
- les entreprises bénéficiaires des actions de la plateforme pour l'échange de pratiques qu'elles organisent avec leurs pairs ou les institutionnels

Modalités et indicateurs d'évaluation

Modalités :

- Actions mutualisées en direction des salariés et des dirigeants de PME : un plan d'action sera défini avec les partenaires concernés (OPCA, acteurs du SPE ou acteurs économiques pour proposer ces actions. Il est encore trop tôt pour le préciser. Il comportera a priori un axe de type ateliers thématiques animé par AVEC, associé avec un partenaire ou un consultant reconnu sur le champ abordé. Ces champs concerneront essentiellement des thèmes liés à la responsabilité sociale des entreprises aujourd'hui en ce qui concerne leurs salariés : maintien dans l'emploi des seniors, organiser la mobilité, recruter localement....Le second axe est en cours d'élaboration et permettra de mettre les entreprises en lien avec l'offre de formation des OPCA interprofessionnels en particulier.

- Sensibiliser les entreprises et les partenaires sociaux en participant aux manifestations organisées sur le département par les partenaires maisons de l'emploi, villes, chambre de commerce, CEEVO, ...
- Réaliser des diagnostics courts dans les PME – TPE du Val d'Oise.
- Construire des plans d'action RH ou démarches GPEC : un premier pas vers l'anticipation pour les TPE / PME

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'entreprises touchées selon les niveaux d'intervention (information, conseil, diagnostic, participation aux actions collectives)
- Nombre d'interventions dans des manifestations départementales ou régionales.

L'OFFRE DE SERVICE EN DIRECTION DES ACTIFS SALARIES

Contenu de l'opération :

Cette offre de service fonde sa démarche sur la notion de parcours professionnels.

L'expertise trouve son socle sur le développement des compétences au sein ou hors de l'emploi exercé, accompagné de nombreux outils permettant aux actifs salariés d'avoir une plus grande visibilité sur ses perspectives professionnelles et de l'aider dans la prise en charge de son propre développement personnel.

L'orientation professionnelle est travaillée sur deux notions : la progression et l'évolution. La progression s'entend ici comme un approfondissement dans son cœur de métier. Pour cela le travail s'effectue sur les acquis à développer afin d'être un expert dans son domaine. L'évolution s'entend ici comme une reconversion professionnelle ou un changement d'emploi.

Les enjeux sont donc de différentes natures :

- Réfléchir à une évolution professionnelle
- Adapter ses compétences en vue d'un maintien dans l'entreprise ou d'une reconversion

Le manque de lisibilité des dispositifs et la difficulté à comprendre les enjeux du marché de l'emploi et de la formation rendent le choix complexe.

Pour ce faire, les salariés bénéficieront d'un conseil sur leur carrière et leur projet de reconversion, d'une aide et une médiation pour le montage d'un congé individuel de formation, une VAE ou un bilan de compétences.

D'autre part deux nouvelles pistes explorées en 2007 seront poursuivies en 2008 :

- La première concerne la sensibilisation des personnes rentrant dans les critères du CIF (congé individuel formation) CDD aux possibilités de formation qui leur sont offertes. En effet, les enveloppes de ce fonds ne sont pas suffisamment utilisées alors même que ces publics sont en situation précaire. Il est donc prévu de mettre en place un outil d'information et de suivi destiné aux personnes qui sont en CDD. Elles seront repérées à l'accueil ou bien lors des interventions en entreprises.

- La seconde consiste à repérer des salariés menacés dans leur emploi au sein d'entreprises fragilisées et de proposer un accompagnement à la mise en place d'un plan de formation alors même que le salarié est toujours en poste. Ce plan peut viser au maintien dans l'entreprise ou à l'accompagnement d'une reconversion vers un autre poste. Ces salariés sont identifiés notamment à partir des actions menées par la plateforme de services RH.

Déclinaison de l'offre de services RH en direction des actifs salariés

1) Information des salariés sur les droits et modalités de formation (sur le plan législatif, pédagogique et pertinence au regard du marché de l'emploi). Il s'agira principalement de développer et actualiser les ressources informatives via le site Internet et le lieu ressources.

Objectif 2008 : 700 salariés habitants ou travaillant sur le Val d'Oise, dont 50% (minimum) sur l'agglomération de Cergy-Pontoise

2) Conseiller les salariés sur leur stratégie d'évolution professionnelle compte tenu de l'évaluation des compétences et des acquis professionnels et articuler les souhaits d'évolution souhaités avec les dispositifs de développement des compétences existants

Objectif 2008 : 300 salariés parmi les 700 du premier niveau aidé dans leur projet de reconversion professionnelle notamment dans le cadre du congé individuel de formation

3) Accompagner la gestion de carrière et effectuer des scénarii d'évolution en fonction des facteurs économiques, technologiques, organisationnels et sociaux

Objectif 2008 : 100 entretiens de salariés en gestion de carrière

Bénéficiaires visés : Les salariés du département.

Territoire d'intervention de l'opération : Le département du Val d'Oise

Partenariat mobilisé sur l'opération :

- Les prescripteurs sont essentiellement les agences locales pour l'emploi, le point relais VAE, les organismes de formation et préparation au projet, les centres de bilans et bien sur le bouche à oreille.
- Un partenariat avec le FONGECIF pour mieux accompagner les salariés peu qualifiés dans le montage de leur dossier afin de préparer, construire et manager sa reconversion professionnelle.

Modalités et indicateurs d'évaluation

Modalités :

- Actions individuelles en direction des salariés. Comme en 2007, il s'agit ici de l'aide à la reconversion professionnelle des salariés. L'appui de l'équipe MIFE permet de sensibiliser les salariés à la gestion de carrière, consolider les perspectives professionnelles au regard du
- marché de l'emploi et sécuriser les parcours par l'identification des cadres juridiques applicables et le suivi des étapes de mise en œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de salariés identifiés selon les niveaux d'intervention (information, conseil, diagnostic, participation aux actions collectives)
- Nombre d'interventions dans des manifestations départementales ou régionales visant à sensibiliser les salariés sur les possibilités de reconversion professionnelle ou d'actualisation des compétences.

Modalités de suivi

Deux comités de pilotage de la plateforme de services RH aux entreprises seront programmés en tenant compte de l'année civil : l'un à mi parcours d'exercice ; l'autre en début d'exercice N+1.

DESCRIPTION DES MOYENS MOBILISES PAR LA STRUCTURE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION

Moyens humains :

Moyens spécifiques dédiés à l'action	Intervention en entreprise	Intervention en direction des salariés
Personnel directement affecté à l'action Dont une personne spécialisée en GRH	1,40 ETP	1,25 ETP
Personnel de gestion et de management	0,35 ETP	0,34 ETP

Moyens matériels :

Concernant l'offre de services en direction des entreprises :

Des partenariats locaux pour mobiliser des moyens au service des entreprises (TPE /PME-PMI) : DRIRE/CEEVO/DDTEFP/ CRITT CCST et Mécanique

Des changements importants de l'environnement économique et social et la prise de conscience que l'avenir de l'entreprise repose sur les compétences imposent aux dirigeants d'entreprise une recherche de cohérence entre capital humain et organisation.

Ainsi répondre aux questions suivantes :

- comment accompagner les changements stratégiques de l'entreprise

- comment positionner la TPE / PME en interne et à l'externe quant à sa capacité d'attractivité sur les aspects sociaux et RH
- comment déployer l'employabilité au sein de ces organisations

nous permet de « faire glisser » la petite et moyenne entreprise d'un modèle arbitraire (prédominance de l'informel, absence de planification des effectifs et du développement des compétences, faible exigence en matière de qualification des salariés, évaluation intuitive et subjective) à un modèle individualisant (personnalisation du lien salarial, la formation occupe une place de choix, l'évaluation est fondée sur la capacité de chacun à mettre en œuvre ses propres compétences), modèle d'autant plus adapté que la taille des entreprises avec lesquelles nous travaillons permet d'optimiser les choix en matière de développement des relations humaines.

Une salle de réunion pour accueillir les groupes d'entreprises, des espaces bureaux pour les entretiens

Concernant l'offre de services en direction des salariés :

- Un lieu ressources pour informer, conseiller et épauler les salariés dans l'élaboration de leur projet professionnel mais également les aider à assurer une veille des compétences recherchées sur le marché de l'emploi. L'espace documentaire papier et électronique permet d'être réactif face à la demande des actifs sur les métiers, les filières, les actions de formation mobilisables et les données sur l'emploi.
 - Un outil d'information et de communication dédié à l'information sur la formation professionnelle continue, les dispositifs, les droits et l'actualité val d'oisiennaise. Les différentes actions proposées sur les thématiques RH peuvent faire l'objet d'une communication et d'une promotion via le site.
- ainsi ces moyens matériels et humains nous permettent de répondre aux questions suivantes :
- comment construire et manager son projet professionnel
 - comment préparer sa reconversion professionnelle
 - comment assurer une veille des compétences recherchées dans son domaine d'expertise
- de développer chez le salarié un réflexe de « premier acteur » de son développement professionnel. Il doit devenir conscient de ses possibilités et de ses contraintes ou limites professionnelles et personnelles. Le salarié est incité à se projeter et à réfléchir à sa progression et à son évolution. Ce qui suppose que l'entreprise mette à disposition des salariés les outils nécessaires à leur développement. Ce qui est l'un des objectifs dans le cadre de l'action conduite en direction des entreprises.

Coordonnées des contacts techniques de l'opération

- NOM et Prénom du responsable administratif de l'opération : Marie France CHRISTINE
Coordonnées téléphoniques : 01 34 41 70 73
Adresse mail : m-f.christine@cergyponoise.reseau-idfg.org
- NOM et Prénom du référent de l'opération : Rose MAZEAS
Qualité : Responsable de la MIFE en charge du projet plateforme de services RH et
Coordonnées téléphoniques : 01 34 41 70 77
Adresse électronique : r.mazeas@cergyponoise.reseau-idf.org

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

LISTE DES DEPENSES	MONTANT (EN €)	LISTE DES RESSOURCES (PAR FINANCEUR ET DISPOSITIF DE FINANCEMENT)	MONTANT (EN €)
Achats	3 143	Communauté d'Agglo. Cergy Pontoise	102 251
Services extérieurs	20 337	FSE	70 000
Autres services ext	11 347	Conseil Régional	34 000
Charges de pers.	159 240	Autres produits (Cnasea aides à l'emploi)	3 738
Autres charges	15 922		
TOTAL	209 989 €	TOTAL	209 989 €

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessus s'entendent TTC, l'association A.V.E.C. justifiant ne pas récupérer la TVA.

Participation régionale à l'opération : 34 000 €, soit 16,2 % du budget global.

RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT OBTENUES DE LA REGION POUR L'EXERCICE EN COURS

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	Investissement / Fonctionnement	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Mission Locale	267 368	fonctionnement	Formation Continue
Parcours d'orientation prof.	117 500	fonctionnement	Formation Continue
Campagne d'informatisation	6 903	Investissement	Formation professionnelle
TOTAL :	391 771 €		

RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT OBTENUES DE LA REGION AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES
ANNEE 2007

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Mission Locale	267 368	fonctionnement	Formation Continue
Plate forme de service	60 000	fonctionnement	Développement économique
Parcours d'orientation prof.	117 240	fonctionnement	Formation Continue
Campagne d'informatisation	3 203	Investissement	Formation professionnelle

TOTAL :	447 811 €		
----------------	------------------	--	--

ANNEE 2006

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Mission Locale	266 932	Fonctionnement	Formation Continue
Plate forme de service	27 939	Fonctionnement	Développement économique
Parcours d'orientation prof.	97 700	Fonctionnement	Formation Continue
Campagne d'informatisation	2 009	Investissement	Formation professionnelle
TOTAL	394 580 €		

ANNEE 2005

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Mission Locale	267 368	Fonctionnement	Formation Continue
Parcours d'orientation prof.	69 850	Fonctionnement	Formation Continue
Campagne d'informatisation	2 735	Investissement	Formation professionnelle
TOTAL	339 953 €		

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION

Convention-type pour les nouvelles plateformes créées dans le cadre de l'expérimentation


CONVENTION N°.....
Présentation des parties signataires de la convention
La Région Ile de France

dont le siège est situé au
représentée par son Président,
en vertu de la délibération
ci-après dénommée « la Région »

33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
Monsieur Jean-Paul HUCHON,
N°..... Du

d'une part,

et

L'organisme dénommé

dont le statut juridique est :
dont le N°SIRET est :
dont le siège social est situé au :

.....
.....
.....
.....
.....

représenté par son dirigeant :
ci-après dénommé « l'organisme bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- que la subvention est attribuée dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France approuvé par délibérations CR n°02-05 du 31/01/2005 et CR n°20-05 du 26/05/05 ;
- que les plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises s'inscrivent dans le cadre d'une expérimentation régie par le règlement d'intervention régional adopté par la délibération n° CR 86-07 du 27 juin 2007, et précisément son article n°4 ;
- que la participation régionale au financement des plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises peut comporter un cofinancement européen par le concours du Fonds Social Européen (FSE), régi par les règlements (CE) n°1081/2006 du 5 juillet 2006, n°1083/2006 du 11 juillet 2006 et 1828/2006 du 8 décembre 2006, dans le cadre de l'axe prioritaire N° 2 « Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » - sous-mesure « Coordination des acteurs de l'emploi » du Programme Opérationnel national 2007-2013. Le taux d'intervention du FSE s'élève à 50% du coût éligible des projets ;
- que la présente convention fait référence à l'adoption de la convention-type relative à cette expérimentation par la délibération n° CP 08-XXX du XX/XX/08.

Sont convenus ce qui suit :

ARTICLE 1- Objet de la convention

Par délibération n°CP du, la Région a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement à (*nom de l'organisme bénéficiaire*) pour la mise en œuvre d'une plateforme de services Ressources Humaines pour les petites entreprises. La période d'exécution de cette opération est la suivante : du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2010. La subvention accordée par la délibération précédemment mentionnée concerne la première année d'exécution, correspondant à la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

La seconde année d'exécution de l'opération fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2- Obligations du ou des bénéficiaire(s)

L'organisme bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'opération (*intitulé de l'opération*), conformément à l'annexe technique à la présente convention.

Obligations administratives

L'organisme bénéficiaire a pour obligations de :

- Communiquer à la Région, dans les trois mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de l'expert comptable ou du commissaire au compte chargé de certifier les comptes.
- Porter à la connaissance de la Région toute modification concernant notamment les statuts, le trésorier, le président, le commissaire aux comptes, la composition du conseil d'administration.
- Mettre en œuvre les outils de suivi nécessaires :
 - au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale,
 - au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention.
- Informer la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention.
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.
- Fournir les documents détaillés nécessaires aux versements mentionnés dans l'article 5 « modalités de versement de la subvention régionale » de la présente convention.
- Conserver les pièces justificatives de dépenses pendant dix ans à compter de l'expiration de la convention pour tout contrôle effectué a posteriori.
- Informer la Région des difficultés ou événements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder, voire d'interrompre l'exécution du projet.

Obligations comptables et financières

L'organisme bénéficiaire a pour obligations de :

- Fournir à la Région, sur toute la durée de la convention :

- les bilan comptable, compte de résultat et annexe du dernier exercice, certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce ;
- le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées ;
- un compte d'emploi de la subvention allouée par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.

Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, l'organisme bénéficiaire s'engage à :

- Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
- La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
- Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
- Lorsque le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres cofinanceurs.

Obligations liées à l'utilisation du FSE

A l'égard du Fonds Social Européen, l'organisme s'engage, en application de la réglementation communautaire :

➤ En matière de contrôles

En application de la réglementation communautaire, le titulaire doit se soumettre aux contrôles de toute autorité communautaire ou nationale habilitée et de la Région auxquelles il sera tenu de produire, sur simple demande, tout document nécessaire à la vérification de la réalité du service fait, à la conformité de la réalisation aux conditions contractuelles ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des actions éligibles au FSE.

➤ Concernant la transparence comptable

Selon la Commission Européenne, les bénéficiaires du FSE doivent employer un système de comptabilité séparée ou une codification extra comptable adéquate permettant ainsi d'identifier le coût des actions éligibles au FSE, c'est-à-dire que les justificatifs de dépenses doivent être conservés et produits jusqu'en 2020.

➤ Concernant les dépenses éligibles

Une dépense est éligible à une participation des fonds si elle a été effectivement payée entre la date de transmission du programme opérationnel à la Commission (13 février 2007) et le 31 décembre 2015.

Il est rappelé que les dépenses suivantes sont inéligibles au FSE :

- la TVA récupérable
- les intérêts débiteurs
- l'achat de mobilier, d'équipements, de véhicules, d'infrastructures, d'immeubles et de terrains.

Les dépenses indirectes (Frais administratifs et de structure...) : Les dépenses éligibles au FSE de l'action conventionnée devront être ultérieurement justifiées à l'aide de pièces et doivent être d'un niveau raisonnable et conforme à la bonne gestion financière de l'action. Les clés de répartition des dépenses indirectes doivent être précisées. Les dépenses indirectes devront être plafonnées à 20% des dépenses afférentes à l'action.

➤ Concernant la publicité

- ✓ Informer les bénéficiaires de la participation des fonds européens.
- ✓ Faire référence à cet apport (par la présence d'un logo européen notamment) dans toutes les actions de communication externes et internes.

ARTICLE 3- Engagements de la Région

La Région s'engage à soutenir financièrement l'organisme bénéficiaire pour la réalisation de l'opération visée dans l'article n°1 de la présente convention.

Ce soutien prend la forme d'une subvention de fonctionnement au titre de la première année d'exécution de l'opération. Le budget global pour la première année d'exécution de cette opération est d'un montant prévisionnel de €. La subvention régionale est de xx % de ce budget global annuel, soit un montant maximum de €, dont € au titre du FSE au taux maximal de 50%, correspondant aux financements de tout ou partie des postes de charges détaillés dans l'article 4 « plan de financement » de la présente convention.

La dépense est imputée sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91-005 « Actions en faveur de l'emploi » du budget régional 2008, au titre de la participation régionale au financement de cette opération.

Le montant de la subvention constitue un plafond. Si les dépenses justifiées par l'organisme bénéficiaire sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux prévu à ce même article. La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts.

Le soutien régional correspondant à la seconde année d'exécution de l'opération pourra intervenir en 2009 sous réserve du vote des crédits par l'assemblée régionale et de leur disponibilité. Le montant de l'aide régionale sera alors fixé après examen par les services régionaux d'un bilan intermédiaire d'exécution se rapportant à la première année de soutien. Ce complément fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4- Plan de financement

Sont présentés en annexes le budget prévisionnel de la totalité de l'opération et le budget prévisionnel relatif à la première année d'exécution de cette opération.

Le coût global prévisionnel pour la première année d'exécution de l'opération s'élève à €.

Les cofinancements de cette opération ainsi que les postes de dépenses correspondantes sont détaillés dans les budgets prévisionnels annexés à la présente convention.

ARTICLE 5- Modalités de versement de la subvention régionale

Les versements s'effectueront sur le compte ouvert au nom de :

Nom de l'organisme :

Nom de la banque :

Code guichet : Code banque :

N° de compte : Clé :

Le bénéficiaire dispose d'un **délai maximum de 9 mois**, à compter de la date d'attribution de la subvention, pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

❖ **Avance**

Conformément à l'article 36 du Règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire peut demander une avance à valoir sur les dépenses prévisionnelles, calculée en fonction du taux de la subvention, et dans la limite de 30 % de la subvention prévue. Cette avance devra faire l'objet d'un appel de fonds, accompagné d'une attestation d'insuffisance de trésorerie signée par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire et d'une liste des dépenses prévisionnelles sur lesquelles porte le calcul de l'avance demandée. Le bénéficiaire pourra effectuer cet appel de fonds dès la notification de la présente convention et **avant la fin du 1^{er} trimestre d'exécution**.

❖ **Acomptes**

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux de la subvention, interviennent sur appel de fonds daté et signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention. L'appel de fonds devra être accompagné d'un état d'avancement de mise en œuvre de l'opération et d'un document récapitulatif précisant la nature des dépenses déjà réalisées.

Le total des acomptes versés et de l'avance ne peut excéder 80% de la subvention prévue.

❖ Solde

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant habilité de l'organisme, qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de la première année d'exécution de l'opération. Il sera en outre assorti des documents suivants :

- le rapport d'activité de la première année d'exécution de l'opération, comprenant un bilan qualitatif et quantitatif notamment élaboré à partir des indicateurs d'évaluation inscrits dans l'article 6 de la présente convention ;
- le compte-rendu financier de la première année d'exécution de l'opération, ainsi que le compte-rendu financier de la subvention régionale attribuée pour cette même période, signés par le représentant habilité de l'organisme et l'expert comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté).

La demande de versement du solde doit être présentée dans un **délai maximum de 3 mois après la fin de la première année d'exécution de l'opération, soit au plus tard le 30 novembre 2009**. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.

Le comptable assignataire de la Région est le Receveur Général des finances de Paris, Trésorier payeur Général de la Région Ile de France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02.

ARTICLE 6- Conditions d'évaluation et de contrôle

L'organisme bénéficiaire devra mettre en place un comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires financeurs et techniques. Ce comité de pilotage se réunira au moins deux fois dans l'année, avec obligatoirement des bilans d'étape sur l'avancement de l'opération et un bilan final en fin d'opération. Chaque réunion devra faire l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'organisme bénéficiaire et adressé à l'ensemble des membres de ce comité.

A la fin de l'opération, l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la Région un rapport global d'activité pour l'ensemble de l'opération, comprenant entre autres :

- d'une part, les indicateurs proposés par la Région à l'ensemble des plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises dans le cadre de l'évaluation globale de l'expérimentation ;
- d'autre part, les indicateurs d'évaluation spécifiques à l'opération menée par l'organisme bénéficiaire, tels qu'ils sont précisés dans l'annexe technique jointe à la présente convention.

Sur la base des mêmes indicateurs, l'organisme bénéficiaire devra **obligatoirement communiquer des bilans intermédiaires** à la Région, correspondants aux échéances suivantes :

- un bilan intermédiaire au 31 décembre 2008, à communiquer obligatoirement **avant la fin du 1^{er} trimestre 2009**,
- et un bilan de la première année d'exécution de l'opération, à communiquer au moment de la demande de solde, soit **au plus tard le 30 novembre 2009**.

Les échéances correspondant aux bilans à communiquer pour la seconde année d'exécution de l'opération seront précisées dans l'avenant dont il est fait référence dans les articles n°1 et 3 de la présente convention.

La Région mettra par ailleurs en place un outil de remontée des données lui permettant d'assurer un suivi global des opérations menées dans le cadre de l'expérimentation des plateformes de services Ressources Humaines pour les petites entreprises. L'organisme bénéficiaire s'engage à renseigner cet outil et transmettre ces informations à la Région.

La Région se réserve le droit d'effectuer tout contrôle par l'accès aux documents administratifs et comptables, aux fins de vérifier la bonne utilisation des fonds publics.

ARTICLE 7- Restitution éventuelle de la subvention

Le reversement total de la subvention sera exigé en cas d'inexécution de la convention notamment :

- dans le cas de non respect des obligations du bénéficiaire,
- en l'absence de production du compte rendu financier,
- en cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet.

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues dans l'article 10 « résiliation de la convention ».

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées au regard de la qualité des actions effectuées.

ARTICLE 8- Modifications de la convention

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 9- Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution de la subvention et se termine au 31 décembre 2010.

ARTICLE 10- Résiliation de la convention

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 11- Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et ses annexes :

- l'annexe technique présentant l'opération,
- le budget prévisionnel de l'opération,
- le budget prévisionnel pour la 1^{ère} année d'exécution de cette opération.

Date et signature des parties

Pour la partie « organisme » :

Fait enexemplaires originaux

A le

Nom et qualité du signataire :

Signature

Cachet de l'organisme bénéficiaire

Pour la partie « Région » :

Fait en exemplaires originaux

A le

Le Président de la Région Ile de France

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION

Annexes à la convention pour la plateforme portée par
la Maison de l'emploi et de la formation Nord-Ouest 77

PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES

ANNEXE TECHNIQUE A LA CONVENTION N°

IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE

NOM ou raison sociale de la structure : **Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord**
Ouest Seine et Marne

Adresse du siège social : Centre d'affaires « La Gondoire », 1, rue la Fontaine – 77400
GOUVERNES

Adresse de l'établissement concerné par le projet si différent :

Statut juridique : Association loi 1901

N° SIRET : 499 970 465 00013

N° d'immatriculation en préfecture : 0771015327

Date de déclaration en préfecture : 12 juillet 2007

Date de publication au J.O : 28 juillet 2007

NOM et Prénom du président/de la présidente : Jean-Jacques MARION

NOM et Prénom du directeur/de la directrice : Laurent FRAISSE

NOM et Prénom du trésorier/de la trésorière : Michel CHARTIER

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

La MDEF NO 77 est dite « hors mur », elle a pour objet d'intervenir sur trois axes :

- Observation, anticipation et adaptation au territoire
- Accès et retour à l'emploi
- Développement de l'emploi et de la création d'entreprises

Un plan d'action de 18 actions sur quatre ans a été défini par les élus, les partenaires et la direction de la Maison de l'Emploi. L'une de ces actions concerne la mise en place d'une plate-forme RH.

Les actions significatives en cours :

Mobilisation des publics : Il s'agit de doter les structures d'accompagnement et d'insertion vers l'emploi d'outils complémentaires tels que des formations pour les publics ou les collaborateurs, des ateliers,

Réseau « Balle au bond » : En collaboration avec la MDEF de Sénart, il s'agit de constituer un réseau entre les assistantes maternelles et les demandeurs d'emploi afin de solutionner les problèmes de garde d'enfants en horaires décalés.

Mise en place d'un observatoire à l'échelle du territoire

(...)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération : Création d'une Plate-forme RH pour les petites entreprises

Calendrier prévisionnel de l'opération : 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2010

ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ORIGINE DE L'OPERATION

Projet de plate-forme identifié comme une opération prioritaire sur le territoire par le bureau de la Maison de l'Emploi.

Ce territoire concentre un nombre important de TPE, près de 7500, une grande diversité de partenaires emploi et formation (près de 70 structures), mais paradoxalement les partenaires déplorent le manque de relation avec le TPE. Les explications sont diverses, mais on peut mettre en valeur certaines :

- les dispositifs sont peu adaptés aux TPE
- les outils pour les TPE sont quasi inexistants

Les actions menées par les partenaires dans les petites entreprises ont permis d'identifier quelques thématiques et besoins des entreprises :

- fidélisation des salariés
- formalisation de certaines pratiques en RH
- accompagnement au recrutement

Ces éléments permettent de construire un projet simple, très opérationnel afin de rendre des services directs auprès de ces entreprises.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

a. Objectifs qualitatifs

La plate-forme facilitera l'accès à la thématique RH aux TPE. Elle devra sensibiliser les entreprises, apporter des services, aider les entreprises à s'accaparer des outils développés dans les entreprises, suivre l'entreprise dans l'année. Le rôle de la plate-forme se terminera lorsque l'entreprise sera autonome sur ces sujets.

En ce qui concerne les salariés, un accent important sera donné sur la mobilité professionnelle en mettant en valeur les filières et les métiers qui recrutent sur le territoire, la VAE, les bilans de compétences, les formations (...)

b. Objectifs quantitatifs

2009 :

Accueil physique : 100 personnes (exclusivement des salariés)

Contact téléphonique : 200 salariés et 100 entreprises

Accompagnement plate-forme : 100 entreprises dont 70 % de TPE

1^{er} semestre 2010 :

Accueil physique : 100 personnes (exclusivement des salariés)

Contact téléphonique : 200 salariés et 100 entreprises

Accompagnement plate-forme : 90 entreprises dont 70 % de TPE

CONTENU DE L'OPERATION :

PRESENTATION DES ACTIONS

Aide à la définition d'un plan de formation et à la mise en œuvre du DIF

Les TPE, cibles privilégiées pour cet axe ont une perception assez complexe de la formation et du DIF. Le chef d'entreprise regrette le manque de formations adaptées à ses besoins et paradoxalement il n'agit pas nécessairement pour identifier précisément ses besoins et les formations existantes sur le marché. Il est dans beaucoup de cas peu informé du budget dont il dispose et le consomme rarement.

L'offre de service :

- *Communication*

Mise en place d'un plan de communication qui s'appuiera sur une information à destination du chef d'entreprise.

- *Diagnostic*

Mise en place d'un mini diagnostic qui aura pour objectif d'identifier l'OPCA compétente, le budget disponible, le volume du DIF, les besoins de l'entreprise (...). **La valeur-ajoutée de la plate-forme sera d'apporter une démarche pédagogique.**

- *Mise en œuvre*

A l'issue de cet état des lieux, l'entreprise se verra proposer une assistance dans la mise en œuvre du plan de formation. L'appui apporté permettra d'identifier la formation adaptée, de négocier la prestation, d'utiliser le DIF dans la mesure du possible, de travailler sur le contenu pédagogique quand c'est nécessaire, d'assister administrativement l'entreprise dans la mise en œuvre.

- *Ingénierie spécifique*

Dans certain cas, l'offre de formation n'est pas disponible sur le marché. la consolidation de plusieurs besoins d'entreprise permettrait au comité de pilotage de valider le montage d'une formation particulière.

Aide au recrutement, à l'intégration et à la fidélisation des salariés

- **Aide au recrutement :**

La première approche de la plate-forme sera d'identifier la cause réelle des difficultés de recrutement. A l'issue de cette évaluation, il s'agira de proposer la solution la plus adaptée. **L'objectif sera de concentrer autour de la plate-forme l'information et les compétences nécessaires pour améliorer les recrutements dans les TPE.**

- **Aide à l'intégration des salariés**

Un accompagnement spécifique pourrait être proposé afin d'assurer une meilleure intégration des nouveaux salariés, tels qu'un tuteur dans l'entreprise, le suivi de la période d'essai, un guide d'accueil. **L'apport de la plate-forme, son professionnalisme seront des atouts essentiels pour amener le dirigeant sur d'autres logiques et notamment sur l'insertion de publics en difficulté. L'établissement avec les structures d'accompagnement et d'insertion vers l'emploi d'une convention avec**

la plate-forme et l'entreprise permettrait d'assurer le suivi des publics dans les six premiers mois de leur intégration.

Aide à la fidélisation des salariés

La plate-forme assurera la présentation des divers dispositifs et orientera l'entreprise vers les outils les plus proches de ses besoins. Mais elle pourra aussi concevoir des outils mutualisés avec d'autres entreprises afin de rendre accessibles certains d'entre eux (mutuelle, ticket restaurant, ...)

Accroissement des compétences et optimisation de l'organisation

Il s'agira d'assurer une sensibilisation du chef d'entreprise dans sa démarche de professionnalisation ou de ses proches collaborateurs afin de les former au management RH dont les partenaires ont développé des formations (Brevet de Collaborateur du Chef d'Entreprise Artisanal, école du management).

Animation du réseau des entreprises utilisatrices :

Il s'agit de développer un réseau des entreprises utilisatrices qui sera animé selon deux principes :

- le partage et les échanges d'expériences : il s'agira de développer une newsletter à l'intention des entreprises utilisatrices où l'on mettra notamment en avant les initiatives des utilisateurs. Une à deux réunions à thème dans l'année sur des projets collectifs que la plate-forme pourrait mettre en place.
- le développement d'outils de fidélisation mutualisés, il semble vital pour l'avenir des TPE de développer des outils tels que les mutuelles, les services portés par le Comité d'entreprises, les tickets restaurants. La pénurie de personnel sera de plus en plus en défaveur des entreprises qui ne pourront pas rivaliser sur ces avantages. La mutualisation solutionnera deux freins majeurs qui sont le manque de temps et de compétence pour développer les outils et le coût de tels outils.

Actions en faveur de la lutte contre les discriminations :

Action 1 - Mise en place d'un partenariat avec l'association Estim Insertion qui porte la Charte de la diversité sur le secteur de Marne la Vallée dans les PME et TPE. Ce partenariat aura pour objectifs :

- de sensibiliser les entreprises à la problématique (entretiens en entreprise, newsletter)
- de promouvoir la charte
- d'inciter à son adhésion
- d'accompagner l'entreprise avec Estim Insertion dans sa mise en application

Action 2 – Permettre au PME d'accéder à l'action de la MDEF « Recrutement aux pieds des immeubles »

La MDEF a été sollicitée par de grandes entreprises telles que COFORAMA ou l'OREAL pour les aider à recruter des jeunes ou des moins jeunes issus des minorités. Pour ce faire, il semble opportun de lancer des recrutements dans les quartiers (action inspirée des opérations de la SNCF). Il s'agit de convoquer les demandeurs d'emploi pour un rendez-vous avec les recruteurs au pied des immeubles. Ce dispositif peut intéresser certaines PME (plus de 100 certainement).

Action 3 – Améliorer l'intégration des publics issus de la diversité

Ce projet propose de favoriser le développement du tutorat dans l'entreprise afin d'aider à l'intégration des salariés. Il s'agit dans un premier temps de proposer aux dirigeants de

confier cette tâche à un collaborateur afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement des nouveaux salariés. La MDEF proposera un module de formation assuré par un de ses partenaires. Dans un second temps, et en prévision de l'intégration d'un salarié issu de la diversité. Il nous semble intéressant de développer un module pour le tuteur afin de mieux comprendre ces publics pour réussir une meilleure intégration. Estim Insertion pourrait animer ce module.

La plateforme et les publics chercheurs d'emploi et salariés :

La plateforme accueillera sur un, voire des lieux physiques, le public qui y trouvera un accès internet au site de la plateforme, à des ouvrages spécialisés, des outils et des permanences liées à la sécurisation de parcours : VAE (Antenne information VAE), bilan de compétences, ...

MODALITES D'ORGANISATION

Organisation de la plate-forme

Structure porteuse : Maison de l'Emploi et de la Formation du NO 77

Comité de pilotage : Organe de suivi de la plate-forme dans lequel se retrouveront les partenaires fondateurs mais aussi d'autres partenaires qui seront intégrés conformément au règlement Intérieur à définir.

Plate-forme : Elle repose sur quatre éléments qui sont l'**animateur** qui conduira les actions de la plate-forme, d'un **local** dédié à l'accueil du public et plus particulièrement des salariés, un **espace internet**, et de **points relais** qui permettront de rendre encore plus accessible la plate-forme notamment aux salariés.

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Septembre 2008 : Arrivée de l'animateur

Fin 2008 : Montage du projet

Conception des outils de communication

Conception des outils d'accompagnement (A partir des outils existants)

Janvier 2009 : Démarrage de la plate-forme

L'ingénierie se déroulera de mai 2008 à la fin décembre 2008

1^{er} trimestre 2009 :

Mise en place de l'espace internet

Mise en place de la plate-forme physique

Démarrage de la communication à destination des publics

Accompagnement d'entreprises – test

2eme semestre 2009 :

Développement de l'axe 1 - GPEC

BENEFICIAIRES VISES POUR L'OPERATION

- Entreprises TPE et PME dont 70 % d'entreprises de moins 20 salariés.
- Salariés en poste
- Chercheurs d'emploi

TERRITOIRE(S) D'INTERVENTION DE L'OPERATION

4 intercommunalités : CC MARNE ET CHANTEREINE, CC MARNE ET GONDOIRE, SAN VAL MABUEE ET VAL DEUROPE.

2 CUCS – 2 ZUS

11 500 entreprises dont 7500 TPE et 78 000 salariés.

50 partenaires emploi

PARTENARIAT MOBILISE SUR L'OPERATION

CCI 77, AGEFOS-PME, Chambre de Métiers du Nord 77, ACEM, DDTEFP, ASSEDIC, ANPE – Services économiques des quatre EPCI

D'autres seront à déterminer pendant la période d'ingénierie.

MODALITES DE SUIVI

Comité de pilotage : 1 par trimestre au minimum

Bilan : 1 par an au minimum

Lettre thématique : 1 par trimestre au minimum

MODALITES ET INDICATEURS D'EVALUATION

Compte rendu d'activité présentant trois thématiques :

- accueil physique et accompagnement
- contacts autres
- réunions, salons

Sur chaque thématique le nombre mais aussi les suites données avec en l'apport de la plate-forme.

Une fois par bilan de l'enquête de satisfaction des utilisateurs dispensé au fil de l'année par un questionnaire écrit.

COORDONNEES DES CONTACTS TECHNIQUES DE L'OPERATION

NOM et Prénom du responsable administratif de l'opération : Laurent FRAISSE

Coordonnées téléphoniques : 06 89 81 67 85 – 09 61 02 64 34

Adresse mail : laurent.fraisse025@orange.fr

NOM et Prénom du référent de l'opération : A déterminer (Recrutement à prévoir)

Qualité :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse électronique :

DESCRIPTION DES MOYENS MOBILISES PAR LA STRUCTURE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION

MOYENS HUMAINS

- 1 animateur de la plateforme (non recruté pour le moment)
- 20% assistante
- Ponctuellement Ingénieur en insertion et formation
- Personnel d'accueil (Temps à déterminer) dans le local principal et sur les 3 relais

MOYENS MATERIELS

- Local
- PC, Vidéo-projecteur

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le budget de l'opération est annexé à la convention.

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION POUR L'EXERCICE EN COURS**

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	Investissement / Fonctionnement	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Aucune			
TOTAL :	€		

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES**

ANNEE 2007

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Aucune			
TOTAL	€		

ANNEE 2006

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Aucune			
TOTAL	€		

ANNEE 2005

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Aucune			
TOTAL	€		

* Ile-de-France **PLATEAU 82 DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES**
Budget prévisionnel de l'opération

Structure porteuse de l'opération : MDEF Nord-Ouest 77

Période d'exécution de l'opération : Du 1er septembre 2008 au 30 juin 2010

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants (en euros)				RESSOURCES	Montants (en euros)			
	2008	2009	2010	Total opération		2008	2009	2010	Total opération
I. Charges directes affectées à l'action					I. Ressources directes affectées à l'action				
60 – Achats					70 – Vente de produits et services				
Prestations de services									
Conception Espace internet	7 000,00			7 000,00					
Etudes Diverses	3 000,00	3 075,00	1 576,00	7 651,00					
Conception logo, supports de communication	2 000,00	1 000,00	509,00	3 509,00					
Outils et prestations		9 000,00	3 314,00	12 314,00					
Achats matières et fournitures									
Autres (à préciser)					74- Subventions d'exploitation				
Ordinateur Portable et logiciels	1 500,00			1 500,00	Etat :				
61 - Services extérieurs									
Locations		9 500,00	4 831,00	14 331,00					
Maintenance et mise à jour site Internet		3 000,00	1 538,00	4 538,00	Région :	21 308,00	84 483,00	38 455,00	144 246,00
Assurance									
Documentation	7 000,00	7 119,00	3 620,00	17 739,00	Département :				
62 - Autres services extérieurs									
Rémunérations intermédiaires et honoraires									
Publicité, publication	3 000,00	3 051,00	1 551,00	7 602,00					
Frais de déplacements, missions	1 000,00	4 800,00	2 441,00	8 241,00	Commune(s) :				
Frais postaux et de télécoms									
Services bancaires et assimilés									
Autres (à préciser)					Fonds européens :				
63 - Impôts et taxes									
Impôts et taxes sur rémunération					Autres (à préciser) :				
Autres impôts et taxes					MDEF NO 77	17 476,00	10 215,00	8 109,00	35 800,00
64- Charges de personnel									
Rémunération des personnels	7 200,00	28 800,00	14 499,00	50 499,00					
Charges sociales	6 084,00	24 336,00	12 168,00	42 588,00					
Autres charges de personnel									
65- Autres charges de gestion courante					75 - Autres produits de gestion courante				
66- Charges financières									
67- Charges exceptionnelles					76 - Produits financiers				
68- Dotation aux amortissements					78 – Reprises sur amortissements et provisions				
II. Charges indirectes affectées à l'action (2)					II. Ressources indirectes affectées l'action				
Charges fixes de fonctionnement	1 000,00	1 017,00	517,00	2 534,00					
Frais financiers									
Autres (à préciser)									
Total des charges	38 784,00	94 698,00	46 564,00	180 046,00	Total des ressources	38 784,00	94 698,00	46 564,00	180 046,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature				
Secours en nature					Bénévoiat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations					Prestations en nature (CCI 77-MDEF)	1 896,00	22 585,00	10 887,00	35 368,00
Prestation accueil par le personnel Place des Métiers		15 000,00	7 000,00	22 000,00					
Mise à disposition assistante MDEF (20% de temps - Salaire Chargé annuel : 37925)	1 896,00	7 585,00	3 887,00	13 368,00	Dons en nature				
Personnel bénévole									
Côût total du projet	40 680,00	117 283,00	57 451,00	215 414,00	Total des ressources affectés au projet	40 680,00	117 283,00	57 451,00	215 414,00

Structure porteuse de l'opération : MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU NO 77

Budget prévisionnel de la première année d'exécution de l'opération

Première année d'exécution de l'opération : du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants en €	RESSOURCES	Montants en €	% d'intervention
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 – Achats		70 – Vente de produits et services		
Prestations de services				
Conception de site Internet	7 000,00			
Etudes Diverses	5 050,00			
Conception logo, supports de communication	2 666,67			
Outils et prestations	6 000,00			
Achats matières et fournitures				
Ordinateur portable	1 500,00			
Autres (à préciser)		74- Subventions d'exploitation		
		Etat :		
61 - Services extérieurs				
Locations	6 333,33			
Maintenance et Mise à jour du site internet	2 000,00	Région :	78 680,00	66,19%
Assurance				
Documentation	11 746,00			
62 - Autres services extérieurs		Département :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Publicité, publication	5 034,00			
Frais de déplacements, missions	4 200,00			
Frais postaux et de télécoms		Commune(s) :		
Services bancaires et assimilés				
Autres (à préciser)				
63 - Impôts et taxes		Fonds européens :		
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
64 - Charges de personnel		Autres (à préciser) :		
Rémunération des personnels	26 400,00	MDEF NO 77	23 236,00	19,55%
Charges sociales	22 308,00			
Autres charges de personnel				
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées l'action		
Charges fixes de fonctionnement	1 678,00			
Frais financiers				
Autres (à préciser)				
Total des charges	101 916,00 €	Total des ressources	101 916,00 €	85,74%
86- Emplois des contributions volontaires en nature (1)		87 - Contributions volontaires en nature (2)		
Secours en nature		Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Prestation accueil par le personnel Place des Métiers	10 000,00	Prestations en nature (CCI 77-MDEF)	16 952,67	14,26%
Mise à disposition assistante MDEF (20% de temps - Salaire Chargé annuel : 37925)	6 952,67	Dons en nature		
Côût total du projet	118 868,67 €	Total des ressources affectés au projet	118 868,67 €	100%

(1) : les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites ainsi que des biens meubles (matériels) ou immeubles.

(2) : préciser la provenance des valorisations.

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION

Annexes à la convention pour la plateforme portée par
la Maison de l'emploi Amont 78

**PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES
POUR LES PETITES ENTREPRISES****ANNEXE TECHNIQUE A LA CONVENTION N°****IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE**

NOM ou raison sociale de la structure : **Maison de l'Emploi AMONT 78**

Adresse du siège social : **2 mail du coteau, 78 570 Chanteloup les Vignes**

Adresse de l'établissement concerné par le projet si différent :

Statut juridique : **Association loi 1901**

N° SIRET : **498 494 970 00011**

N° d'immatriculation en préfecture (*pour une association*) : **N°0783013289**

Date de déclaration en préfecture (*pour une association*) ou date d'inscription au greffe : **10/04/07**

Date de publication au J.O : **5 Mai 2007**

NOM et Prénom du président : **GARAY François**

NOM et Prénom du directeur : **DUBOIS Eric**

NOM et Prénom de la trésorière : **GAGNAIRE Catherine**

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

Le projet de création de la Maison de l'Emploi Amont 78 s'est élaboré sur la nécessité de **répondre aux enjeux du développement économique, de l'emploi et de l'insertion sur le territoire et à la maîtrise de l'information pour une veille socio-économique.**

L'objectif de la MDE Amont 78 est d'**associer les collectivités territoriales, de fédérer tous les partenaires publics et privés**, d'ancrer les services publics sur le territoire, de **mettre en adéquation une politique publique et les besoins réels et précis diagnostiqués sur le territoire en matière d'emploi** et de création d'entreprise entre autres.

La volonté forte des élus et des partenaires de **structurer une maison de l'emploi et de la formation** s'est traduite par la création de l'association Maison de l'Emploi AMONT 78.

Les collectivités locales suivantes, accompagnées par l'Etat, la DDTEFP des Yvelines, de l'ANPE et des Assédics, se sont ainsi regroupées au sein de cette association :

La commune d'Achères,

La commune de Conflans-Sainte-Honorine,

La commune des Mureaux,

La commune de Poissy,

La Communauté de communes des deux rives de la Seine, regroupant les villes d'Andrésy, Carrières Sous Poissy, Chapet, Chanteloup les Vignes, Triel sur Seine et Verneuil sur Seine.

La Maison de l'Emploi Amont 78 est structurée en **trois fonctions** :

➔ **Axe 1 : Développement économique, accompagnement des mutations industrielles et création d'entreprises**

- L'accompagnement des mutations industrielles
- Le développement d'autres vecteurs de développement économique, appelés pôles d'excellence
- Agir pour la création d'entreprises vise à répondre aux problématiques liées aux déséquilibres de la couverture géographique des structures d'accompagnement et à la faiblesse de l'accompagnement post-crétion.

➔ **Axe 2 : Développement de l'emploi et de l'insertion**

- Assurer une meilleure lisibilité des interventions
- La problématique des systèmes d'information
- La professionnalisation des acteurs de l'accueil et de l'accompagnement
- L'interface avec le monde de l'entreprise.

➔ **Axe 3 : L'observation et l'anticipation**

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération : **Plate forme RH/Compétences**

Calendrier prévisionnel de l'opération : **du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2010**

ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ORIGINE DE L'OPERATION

- Un tissu économique dense, diversifiée et en pleine mutation,
- Une part très importante de TPE : 93%
- Une gestion des RH le plus souvent informelle assurée par le dirigeant et non par un service
- Une demande d'emploi importante à qualifier pour mettre en adéquation avec les besoins en compétences des acteurs économiques
- Une volonté des acteurs du territoire, collectivités locales, agence de développement, service public de l'emploi,... de travailler ensemble, matérialisée dans la création de la MDE AMONT 78

OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Développer un service territorial RH à destination des TPE et PME/PMI du territoire délivré au travers de 5 pôles de proximité,
- Initier une organisation adaptée entre les acteurs locaux de l'emploi et de la formation pour mieux traiter et avec une grande réactivité les questions RH des acteurs économiques,
- Valoriser l'offre de services existants sur le territoire et répondre aux besoins non couverts ou partiellement satisfaits,

- Mutualiser les moyens et les actions initiées par chaque partenaire de la Plate forme RH/Compétences
- Accroître la cohérence interne et externe des actions et dispositifs portés par l'ensemble des acteurs mobilisés

CONTENU DE L'OPERATION

Axe stratégique 1 : Observation et anticipation

Mesure 1 : Favoriser l'observation pour mieux préparer l'action et mieux appréhender les mutations en cours

- Mise en place d'un baromètre RH/recrutement semestriel
- Animation de groupes de travail entre chefs d'entreprises, responsable RH, acteurs de l'emploi et de la formation

Mesure 2 : Evaluer l'impact des actions engagées

- Mise en place d'un dispositif global permettant de mesurer la performance globale de la PF et des mesures et actions engagées

Axe stratégique 2 : Animation et développement de l'offre de services de la PF RH/Compétences

Mesure 1 : Développer une cellule d'aide au recrutement multi partenariale pour les TPE-PME à l'échelle de la MDE

- Identifier des référents à l'échelle des 5 pôles de proximité et développer les outils et la méthodologie pertinente à employer (cv-thèque, dépôt en ligne des offres d'emploi,...)
- Développer les actions de formations collectives en adéquation avec les compétences recherchées par les TPE-PME

Mesure 2 : Organisation de rencontres collectives pour les chefs d'entreprises sur des thématiques RH qui les préoccupent

- Améliorer les compétences des dirigeants de TPE-PME en matière de RH en rompant leur isolement par le maillage des acteurs et des personnes ressources, développer la compétitivité économique des TPE
- Organisation d'actions de formations collectives et de réunions collectives de sensibilisation et d'informations sur des problématiques RH spécifiques

Mesure 3 : Développement d'actions de pré-diagnostic RH pour les TPE-PME et mise en place d'actions individualisées d'accompagnement auprès des entreprises ayant bénéficié du pré diagnostic

- Faire le point sur les différents volets de la GRH pratiqués au sein de l'entreprise par la mise en place de pré-diagnostic RH individualisés
- Répondre aux besoins exprimés par les entreprises lors du pré-diagnostic RH et mettre en place les axes d'amélioration préconisés par le développement d'actions individualisées d'accompagnement des entreprises

Mesure 4 : Assistance technique

- Structurer, animer et développer la PF de services RH par le recrutement d'un chargé de mission spécifiquement dédié à la mise en œuvre et au déploiement de la PF RH

Axe stratégique 3 : Faciliter l'accès des TPE/PME à l'offre de services de la PF RH/Compétences

Mesure 1 : Développer les lieux ressources de proximité à destination des chefs d'entreprises et des salariés

- Développer des lieux ressources de proximité au plus près des acteurs économiques en s'appuyant sur les pôles de proximité de la MDE
- S'appuyer sur les pépinières d'entreprises et hôtels d'entreprises du territoire pour territorialiser une offre RH au plus près des très jeunes créateurs

Mesure 2 : Mise en ligne sur un site Intranet des outils RH

- Faciliter l'accès des TPE-PME à des outils RH simples et rapidement opérationnels

Mesure 3 : Création, animation et professionnalisation d'un réseau d'experts territoriaux

- Repérer, animer et mettre en réseaux les experts locaux RH avec les acteurs institutionnels emploi/formation
- Développer une démarche qualité au sein des acteurs de la PF RGH
- Définir et appliquer un référencement de qualitatif des experts territoriaux intégrant la PF

BENEFICIAIRES VISES

Les entreprises suivantes et leurs salariés :

- **Prioritairement des TPE : 9 370 entreprises ont moins de 10 salariés** dont près de 50% se concentre dans 3 grands domaines d'activité que sont : le commerce, les services aux entreprises et le secteur de la construction.
- **Les acteurs économiques* situés en ZUS** : au total près de 860 acteurs économiques situés dans des périmètres Politique de la Ville sur le territoire de la MDE.
- **Les entreprises situées dans les immobiliers d'entreprises publics ou privés et en particulier ceux en pépinière** : 242 entreprises sont recensées dans les différents immobiliers privés ou publics sur le territoire et constituent une cible privilégiée de la future plateforme de services RH car composées quasi uniquement de TPE, créées depuis peu de temps, et pour lesquelles le besoin en outils RH divers est essentiel pour leur futur développement.
- **Les acteurs économiques* dans le service de l'aide à la personne**

* : entreprises et commerces

OBJECTIFS QUANTITATIFS GLOBAUX DE REALISATION

Sont présentés ci-après sous forme de tableau récapitulatif les objectifs globaux de réalisation (entreprises et salariés) pour chacune des actions composant la future offre de services de la plateforme de services RH.

Compte tenu que certaines entreprises bénéficieront à la fois des actions collectives puis des interventions individualisées, on ne peut additionner les objectifs quantitatifs. En considérant que 100% des entreprises bénéficiant des diagnostics individualisés et des actions d'accompagnement seront « passées » par les ateliers collectifs, on obtient le tableau de synthèse suivant :

Objectifs quantitatifs globaux de la PF RH/compétences	2008	2009	2010	Total
Entreprises	609	770	673	2052
<i>Dont</i> <i>Entreprises prises en compte pour le Baromètre RH</i>	250	250	250	750
Salariés	306	515	539	1360

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'OPERATION

Le territoire de la MDE AMONT 78 : 39 communes correspondant aux périmètres d'intervention des Agences Locales pour l'Emploi de Conflans Sainte Honorine, Les Mureaux et Poissy :

Achères, Andrézy, Aubergenville, Aulnay sur Mauldre, Bazemont, Bouafle, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes, Chapet, Conflans Ste Honorine, Crespières, Davron, Ecquevilly, Evéquemont, Flins sur Seine, Gaillon sur Montcient, Hardricourt, Herbeville, Juziers, Les Alluets le Roi, Les Mureaux, Mareil sur Mauldre, Maule, Maurecourt, Médan, Meulan, Mézy sur Seine, Montainville, Morainvilliers, Nézel, Oinville sur Montcient, Orgeval, Poissy, Tessancourt sur Aubette, Triel sur Seine, Vaux sur Seine, Verneuil sur Seine, Vernouillet, Villennes sur Seine

PARTENARIAT MOBILISE SUR L'OPERATION

Liste non exhaustive des partenaires mobilisés au sein de la plate forme RH ou partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions inscrites dans la plate forme :

Services économiques des villes fondatrices de la Maison de l'Emploi AMONT 78 :

Achères, Conflans, Les Mureaux ; Poissy et la Communauté de Communes des deux rives de la seine

Service public de l'Emploi :

ANPE, DDTEFP, DRTEFP, ASSEDIC

Les partenaires emploi/formation/développement économique :

AFPA, GRETA, organismes de formation, experts RH (experts comptables, avocats conseils d'entreprises, consultants RH, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval, Comité de bassin d'Emploi du Val de Seine

Les employeurs locaux et les partenaires fédérant des employeurs:

Les associations d'entreprises : l'Étincelle ; les Mureaux Garenne Entreprises, l'association des entreprises en zone franche urbaine
 Le Groupement d'employeurs Val d'Oise/Yvelines
 La Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise/Yvelines
 La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines,
 La CGPME – les fédérations professionnelles
 Le CIMAP

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés :

Agefos-PME

MODALITES DE SUIVI

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires acteurs et financeurs de la PF de services RH sera organisé chaque semestre. Il aura en charge de valider les orientations et de faire le suivi des actions engagées.

Un bilan quantitatif et qualitatif annuel sera également réalisé par la personne en charge de l'animation et du développement de l'offre de services de PF avec le concours de l'ensemble des acteurs de la plate forme.

Une information/validation du budget alloué à la PF sera présentée autant que de besoins aux membres du bureau de la MDE AMONT 78.

Le baromètre RH/recrutement évoqué dans le plan d'action permettra une évaluation chemin faisant de la valeur ajoutée de la PF et du retour des entreprises ciblées bénéficiaires par rapport à l'offre de services déployées.

MODALITES ET INDICATEURS D'EVALUATION

Choix d'une démarche évaluative à la fois chemin faisant sur un certain nombre de points et « ex-post » à la fin des différents exercices.

Le premier type d'évaluation, dite chemin faisant, consiste pour les partenaires en la **définition d'une batterie d'indicateurs simples et partagés** permettant à la fin d'une année déterminée d'avoir une vision commune des réalisations, de ses résultats et impacts concrets de la Plate forme RH/Compétences (même si ces derniers sont plus difficiles à déterminer à court terme). L'acceptation *in fine* des résultats dépend du consensus dont fait l'objet initialement les indicateurs choisis et de la méthode d'analyse qui en découle.

Aussi, **le partenariat a conclu à l'élaboration d'indicateurs de réalisation, de résultats, d'impacts**, à la fois sur chacune des actions structurants le dispositif PF de services RH/Compétences.

Ainsi, l'évaluation chemin faisant, dans la logique d'observation et anticipation définie comme un axe stratégique structurant le dispositif, se propose donc, le cas échéant et au regard des mutations en cours sur le territoire, **d'avancer des propositions clairement en mesure de réorienter et d'ajuster les actions engagées.**

Le second type d'évaluation consiste en l'établissement d'une démarche « ex-post ». Elle correspond à une phase de diagnostic « brut », « après-coup », de mesure des impacts des actions et plus généralement du dispositif de PF de services RH/Compétences. Elle comporte :

- une **évaluation thématique** des actions élaborées sur la base des résultats attendus (elle reprend les indicateurs élaborés pour l'évaluation chemin faisant à la fin des actions engagées),
- une **évaluation globale** du dispositif : loin d'être la somme des évaluations thématiques, elle doit veiller à apprécier l'impact global du dispositif PF de services RH/Compétences de la Maison de l'Emploi sur l'ensemble du territoire et avant tout identifier les axes stratégiques qui ont eu un effet positif, bénéfique et entraînant sur le territoire). **Il s'agira donc ici essentiellement d'indicateurs d'impact sur le territoire, les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emploi, les jeunes créateurs, et les partenaires.**

L'objectif est donc de proposer, à la fin d'une année déterminée, une base d'actions sur laquelle la programmation de l'année suivante pourra s'appuyer : réorientation de l'offre de service en fonction des mutations socio-économiques observées sur le territoire de la Maison de l'emploi Amont 78, identification des champs d'action à compléter et moyens d'évaluation.

In fine, la démarche évaluative se propose d'apporter des réponses concrètes aux questions qui ont incité au recours de la création de la PF de services RH/Compétences au sein Maison de l'emploi Amont 78 et aux enjeux qui ont structuré sa programmation : « la démarche de la Maison de l'emploi et le dispositif PF de services RH/Compétences qui l'a accompagné ont-ils permis une plus grande lisibilité des actions des partenaires ? A-t-il permis une bonne coordination entre les diverses structures et partenaires engagées dans ce dispositif ? A-t-on gagné en termes de qualité, d'efficacité et d'efficience des prestations et interventions sur le territoire ? ».

INDICATEURS D'EVALUATION

AXE/MESURE	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact
AXE STRATEGIQUE 1 : OBSERVATION ET ANTICIPATION			
Mesure 1 : Favoriser l'observation pour mieux préparer l'action et mieux appréhender les mutations en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de baromètres RH/Compétences réalisées • Nombre de rencontres organisées entre chefs d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie des entreprises sondées • Nombre et typologie des entreprises mobilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des besoins en services RH et recrutement • Evolution du poids des TPE/PME dans tissu éco.
Mesure 2 : Evaluer l'impact des actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bilans réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre de services de la PF RH 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation de la PF de services RH/Compétences
AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA PF RH/COMPETENCES			
Mesure 1 : Développer une cellule d'aide au recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de référents missionnés par les pôles de proximité, • Nombre d'outils et de procédures mutualisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes collectés • Nombre de CV envoyés • Nombre et typologie des placements effectués • Taux de satisfaction des entreprises bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la connaissance du marché caché de l'emploi • Taux de placement des personnes accompagnées
Mesure 2 : Organisation de rencontres collectives pour acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres organisées pour les dirigeants 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie des entreprises participantes • Taux de satisfaction des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du niveau de connaissance des outils RH • Evolution des pratiques GRH des dirigeants
Mesure 3 : Développement de pré-diag RH et actions individualisés d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pré-diag réalisés • Nombre d'actions d'accompagnement individualisés initiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie des entreprises participantes • Taux de satisfaction des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation des crédits alloués par acteurs PF • Taux de prise en compte des préconisations formulées
Mesure 4 : Assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comité de pilotage organisés • Nombre de comité technique de validation organisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie des partenaires mobilisés • Diversification de l'offre de services de la PF RH/Compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du niveau de partenariat territorial • Evolution de la prise en compte par les élus des problématiques RH

AXE/MESURE	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impact
AXE STRATEGIQUE 3 : FACILITER L'ACCES DES TPE/PME A L'OFFRE DE SERVICES DE LA PF RH/COMPETENCES			
Mesure 1 : Développer les lieux ressources de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de lieux ressources équipées • Nombre et typologie des actions de formation initiées • Nombre de rencontres RH dans les pépinières et Hôtels d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acquisition de matériels spécifiques, • Nombre et typologie des entreprises et salariés fréquentant pôle de proximités • Taux de satisfaction des entreprises et salariés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la reconnaissance des pôles de proximité comme lieu ressources • Taux d'attractivité en pépinières et Hôtel d'entreprises
Mesure 2 : Création d'un site intranet pour accès outils RH	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'intranet • Recensement des outils valorisés • Nombre de liens vers les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de connexion • Nombre d'entreprises déposant offres d'emplois et questions RH 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la perception de la MDE comme acteur ressources RH pour entreprises
Mesure 3 : Création, animation, professionnalisation d'un réseau d'experts territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de référencement • Nombres de rencontres initiées • Nombre de partenaires mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres et typologie des « experts » mobilisés • Taux de satisfaction des entreprises pour les formations/actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de services des experts RH • Amélioration du partenariat entre acteurs publics et privés

COORDONNEES DES CONTACTS TECHNIQUES DE L'OPERATION

NOM et Prénom du responsable administratif de l'opération : **ROCHE Valérie**
 Coordonnées téléphoniques : **01.39.75.10.74**
 Adresse mail : **vroche@mde-amont78.fr**

NOM et Prénom du référent de l'opération : **DUBOIS Eric**
 Qualité : **Directeur**
 Coordonnées téléphoniques : **01.39.75.10.74**
 Adresse électronique : **edubois@mde-amont78.fr**

DESCRIPTION DES MOYENS MOBILISES PAR LA STRUCTURE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION

MOYENS HUMAINS

Comme indiqué précédemment, il est prévu le recrutement d'un animateur de la PF de services RH (1 ETP). Parallèlement, la MDE Amont 78 mobilisera une partie de son équipe selon les modalités présentées ci-dessous.

En termes d'ingénierie et de soutien administratif :
 ¼ ETP du directeur MDE notamment au démarrage de l'opération
 1/5 ETP assistance administrative

Mobilisation de personnel agissant sur les pôles de proximité de la MDE AMONT 78 dans le cadre de la cellule d'aide au recrutement :

1 ETP chargé de placement (pôle des Mureaux)
 1 ETP chargé de mission recrutement jeunes (ML de Conflans)
 ¼ ETP responsable emploi (Communauté de communes des deux rives de seine) (CC2RS)
 1 ETP animation Espace dynamique Emploi (CC2RS)

MOYENS MATERIELS

Mise à disposition d'un bureau pour l'animateur de la PF de services RH
 Valorisation des moyens techniques existants dans les pôles de proximité en adéquation avec la PF RH/Compétences

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les ETP mobilisés apparaissant ci-dessus représentent des salariés de la MDE AMONT 78 mis à disposition des pôles de proximité uniquement sur l'année 2008. A partir de 2009 et 2010, des moyens humains supplémentaires affectés aux pôles de proximité de Poissy et Conflans viendront renforcer notamment les fonctions d'animation de centres de ressources et les fonctions de rapprochements avec les acteurs économiques.

Ces moyens humains supplémentaires viendront renforcer l'ancrage territorial de la PF de services RH/Compétences sur l'ensemble du périmètre de la MDE Amont 78.

Hormis le poste d'« animateur de la PF », les moyens humains présentés ci-dessus ne sont pas valorisés financièrement dans la mise en œuvre du projet.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le budget de l'opération est annexé à la convention.

RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT OBTENUES DE LA REGION POUR L'EXERCICE EN COURS

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	Investissement / Fonctionnement	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
NEANT			
TOTAL :	€		

RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT OBTENUES DE LA REGION AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES
ANNEE 2007

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
CIMAP	5 000 €	Fonctionnement	Unité Développement (Mission Information Promotion)
TOTAL	5 000 €		

ANNEE 2006

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
NEANT			
TOTAL	€		

ANNEE 2005

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/ FONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
NEANT			
TOTAL	€		

* Ile-de-France **PLATEFOF 96 SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES**
Budget prévisionnel de l'opération

Structure porteuse de l'opération : MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78

Période d'exécution de l'opération : Du 1er septembre 2008 au 30 juin 2010

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants (en euros)				RESSOURCES	Montants en euros			
	2008	2009	2010	Total opération		2008	2009	2010	Total opération
I. Charges directes affectées à l'action					I. Ressources directes affectées à l'action				
60 - Achats					70 - Vente de produits et services				
Prestations de services	24 000,00	56 600,00	38 100,00	118 700,00					
Achats matières et fournitures	273,33	841,20	426,00	1 540,53					
Autres (à préciser) CVThèque...	10 000,00	5 000,00		15 000,00	74- Subventions d'exploitation				
service intranet		5 000,00	1 000,00	6 000,00	Etat :				
61 - Services extérieurs					Maison de l'Emploi Amont 78	31 000,00	68 960,00	39 460,00	139 420,00
Locations					Région :				
Entretien et réparation					CRIF	29 390,00	82 819,20	42 739,20	154 948,40
Assurance					Département :				
Documentation	1 750,00	10 500,00	10 500,00	22 750,00	Commune(s) :				
62 - Autres services extérieurs					Fonds européens :				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 400,00	21 000,00	8 400,00	37 800,00	Autres (à préciser) : Entreprises bénéficiaires des pré-diag CCI	4 000,00	8 500,00	7 500,00	20 000,00
Publicité, publication									
Frais de déplacements, missions	1 640,00	5 238,22	2 671,00	9 549,22					
Frais postaux et de télécoms	408,04	1 248,00	630,00	2 286,04					
Services bancaires et assimilés									
Autres (à préciser)									
63 - Impôts et taxes									
Impôts et taxes sur rémunération	1 251,96	3 851,78	1 970,70	7 074,44					
Autres impôts et taxes									
64- Charges de personnel									
Rémunération des personnels	9 212,52	28 190,40	14 373,18	51 776,10					
Charges sociales	7 454,15	22 809,60	11 628,32	41 892,07					
Autres charges de personnel									
65- Autres charges de gestion courante					75 - Autres produits de gestion courante				
66- Charges financières									
					76 - Produits financiers				
67- Charges exceptionnelles									
					78 - Reprises sur amortissements et provisions				
68- Dotation aux amortissements									
II. Charges indirectes affectées à l'action					II. Ressources indirectes affectées à l'action				
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres (à préciser)									
Total des charges					Total des ressources				
86- Emplois des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature				
Secours en nature					Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	33 350,00	72 300,00	45 850,00	151 500,00	Prestations en nature (AGEFOS-CCIV)	33 350,00	72 300,00	45 850,00	151 500,00
Personnel bénévole					Dons en nature				
Côût total du projet	97 740,00	232 579,20	135 549,20	465 868,40	Total des ressources affectés au projet	97 740,00	232 579,20	135 549,20	465 868,40

Structure porteuse de l'opération : MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78

Budget prévisionnel de la première année d'exécution de l'opération

Première année d'exécution de l'opération : du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants en €	RESSOURCES	Montants en €	% d'intervention
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 – Achats		70 – Vente de produits et services		
Prestations de services	59 267,00			
Achats matières et fournitures	589,72			
Autres (à préciser) CVThèque	13 333,00	74- Subventions d'exploitation		
Service Intranet	5 000,00	Etat :		
61 - Services extérieurs		Maison de l'Emploi Amont 78	76 973,00	31,74%
Locations				
Entretien et réparation		Région :		
Assurance		CRIF	84 975,40	35,04%
Documentation	12 250,00			
62 - Autres services extérieurs		Département :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	18 900,00			
Publicité, publication				
Frais de déplacements, missions	5 132,15			
Frais postaux et de télécoms	1 240,04	Commune(s) :		
Services bancaires et assimilés				
Autres (à préciser)				
63 - Impôts et taxes		Fonds européens :		
Impôts et taxes sur rémunération	3 819,82			
Autres impôts et taxes				
64- Charges de personnel		Autres (à préciser) : Entreprises bénéficiaires du pré-diag CCI	8 250,00	3,40%
Rémunération des personnels	28 006,12			
Charges sociales	22 660,55			
Autres charges de personnel				
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées l'action		
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres (à préciser)				
Total des charges	170 198,40	Total des ressources	170 198,40	70,19%
86- Emplois des contributions volontaires en nature (1)		87 - Contributions volontaires en nature (2)		
Secours en nature		Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	72 300,00	Prestations en nature (AGEFOS-CCIV)	72 300,00	29,81%
Personnel bénévole		Dons en nature		
Côût total du projet	242 498,40	Total des ressources affectés au projet	242 498,40	100,00%

(1) : les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites ainsi que des biens meubles (matériels) ou immeubles.

(2) : préciser la provenance des valorisations.

ANNEXE N°5 A LA DELIBERATION

Annexes à la convention pour la plateforme portée par
la Maison de l'emploi Corbeil-Essonnes / Evry 91

**PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES
 POUR LES PETITES ENTREPRISES**
ANNEXE TECHNIQUE A LA CONVENTION N°
IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE

NOM ou raison sociale de la structure :

Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes / Evry

Adresse du siège social :

CA Seine-Essonne
9/11 Avenue Darblay
91100 CORBEIL-ESSONNES

Adresse de l'établissement concerné par le projet si différent :

 Statut juridique : **Association**
N° SIRET : 494 443 948 00018

 N° d'immatriculation en préfecture (*pour une association*) : **0912014647**

 Date de déclaration en préfecture (*pour une association*) : **02 janvier 2007**

 Date de publication au J.O : **27 janvier 2007 - N°4**

 NOM et Prénom du président/de la présidente : **M. BERNARD Michel**

 NOM et Prénom du directeur/de la directrice : **Mme GALAS Marie-Josée**

 NOM et Prénom du trésorier/de la trésorière : **M. MAHBOULI Fadhel**
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

La Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes / Evry :

1. Contribue à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, en lien avec les acteurs locaux du développement économique et de l'insertion professionnelle,
2. Exerce des actions en matière de prévision de main-d'œuvre et de reconversion des territoires en cas de restructurations et d'implantations d'activité,
3. Participe à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés, à l'aide à la création / reprise d'entreprise.

4. Offre des services aux développeurs économiques des bassins d'emploi de Corbeil-Essonnes / Evry.

Les activités de la Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes / Evry s'exercent sur un territoire aux caractéristiques particulières :

- 2 Communautés d'Agglomération : Seine-Essonne + Evry Centre-Essonne,
- 10 communes,
- 170 000 habitants,
- plus de 8 000 entreprises,
- 4 ZUS : Le Plateau, le Canal, Les Pyramides, Parc aux lièvres
- 2 ZFU : Les Tarterêts, les Pyramides,
- 6 Quartiers prioritaires : dont les Aunettes (hors ZUS), les Epinettes, Champrier du Coq.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération : **Plateforme de Services Ressources Humaines pour les petites entreprises.**

Calendrier prévisionnel de l'opération : **du 01 septembre 2008 au 30 juin 2010**

ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ORIGINE DE L'OPERATION

Sur le territoire de la Maison de l'Emploi de Corbeil-Essonnes Evry (MDE), nous pouvons constater :

- 755 établissements inscrits dans les filières SRDE, générant 10 802 emplois,
- En 2005, 925 entreprises dans les Zones urbaines sensibles du territoire, secteur d'activité par taille décroissant d'entreprises : Service aux entreprises (243) Commerce (216), Construction (143), Education/santé/social (91), Transport (82) Services aux particuliers (72),
- En Octobre 2008, Marques Avenue, concept de galerie marchande intégrant plus de 70 enseignes nationales dédiées à l'équipement de la maison et de la personne, ainsi qu'un pôle restauration, engendrera globalement plus de 260 emplois directs,
- Un fort développement d'entreprises de Services à la personne,

La plupart de ces entreprises sont des TPE (<3 personnes) et ou petites PME.

Le taux de chômage global sur le territoire de la MDE est relativement faible, comme dans le département mais cette situation positive recouvre des difficultés importantes :

- la persistance de poches de chômage de très haut niveau dans les quartiers que l'amélioration générale du marché du travail ne permet pas de résorber pour cause d'inadéquation des compétences, de freins ou de discriminations à l'embauche,
- l'existence d'un chômage paradoxal entre des besoins non couverts des entreprises et des difficultés pour certains demandeurs d'emplois à s'insérer sur le marché du travail,
- La menace avérée et en augmentation que représente les tensions au recrutement sur certains métiers qui freinent le développement des entreprises,
- Le développement d'une concurrence entre les territoires franciliens dans laquelle entre à la fois l'offre et la demande d'emploi mais aussi les conditions d'attractivité des territoires (logements, offres de transport, offres de services...).

L'enjeu des ressources humaines devient l'un des enjeux majeurs pour le développement économique, d'autant plus que l'évolution démographique entraîne une baisse de la population active.

La perspective de mieux structurer l'offre de service à présenter aux Dirigeants de TPE et PME de moins de 20 salariés, de réaliser ces opérations à plus grande échelle avec des moyens financiers plus importants, de partager les meilleures pratiques avec d'autres plateformes de Service RH incite la MDE Corbeil-Essonnes/Evry à mettre en place cette gamme de services sur son territoire.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Bénéficiaires visés :

L'action envisagée porte sur 3 cibles d'entreprises :

1. Les entreprises appartenant aux filières prioritaires définies par le SRDE,
2. Les entreprises situées dans les quartiers sensibles,
3. Les entreprises relevant de deux expérimentations :
 - a. Stratégie de ressources humaines pour les enseignes commerciales,
 - b. La GPEC dans le secteur des services à la personne.

Les entreprises concernées sont des TPE ou PME de moins de 20 personnes.

Pour les dirigeants de TPE, PME et PMI :

Anticiper et répondre à leurs besoins dans le domaine des Ressources humaines (RH) pour :

- Le recrutement et la formation des salariés,
- La veille informations sur la législation sociale,
- La gestion des compétences (GPEC).

L'action s'adressera **au minimum à 250 entreprises**. En fonction de l'évolution du projet, nous pourrions être amenés à proposer les services de la plateforme RH à 100 entreprises complémentaires.

Pour les employés de ces entreprises :

Bénéficiaire des services de la plateforme soit :

- dans le cadre d'un accompagnement de l'entreprise employeuse,
- dans le cadre d'une démarche de gestion de carrière personnelle et indépendante de l'entreprise,
- Au titre des opérations visant à renforcer l'attractivité des emplois (amélioration des conditions de travail, offre de services...).

L'expérimentation concernera **500 salariés minimum**.

CONTENU DE L'OPERATION

La logique du projet veut qu'il soit construit et développé de façon partenariale avec les partenaires institutionnels mais surtout les principaux bénéficiaires de l'offre de la plateforme : les entreprises. Nous attachons donc une grande importance à la phase de mise en place du projet, qui consistera d'une part à identifier plus finement les besoins des entreprises et d'autre part à construire le partenariat du projet. Les actions ci-après exposées sont donc à l'état de projet elles seront amendées à l'issue de la première phase d'ingénierie.

Les actions menées :

- **Ingénierie de projet** : (il s'agit de construire la démarche et de la développer de façon partenariale)
 - Affiner chacune des actions liées aux phases du projet. Les traduire sur outil MS Project,
 - Constituer le comité de pilotage et l'animer,
 - Réaliser l'étude auprès des entreprises cibles :
 - Bâtir un questionnaire destiné aux dirigeants des entreprises ciblées,
 - Identifier/former les étudiants enquêteurs destinés à réaliser l'étude systématique des 250 entreprises ciblées,
 - Préparer le contenu du message destiné aux chefs d'entreprise concernant le projet et du contact qu'ils auront prochainement avec un enquêteur, (aussi intégré dans la campagne de communication),
 - Réaliser une étude fine des besoins des entreprises ciblées, En déduire une offre de service adaptée aux besoins exprimés,
 - Décliner ces besoins en offre de service,
 - Intégrer dans la démarche les résultats des études menées par ailleurs par la MDE (étude sur la population active mobile, sur l'offre et la demande de formation, sur les besoins généraux des entreprises du territoire...),
 - S'assurer de la cohérence des services existants ainsi que des moyens d'accès et de réalisation de ces services,
 - S'assurer du bon fonctionnement des systèmes de reporting / pilotage.

- **Campagne de communication N°1:**

- A destination des Chefs d'Entreprise et réalisée en collaboration avec une entreprise de communication,
- En complément à l'information de communication définie à la phase ingénierie de projet, informer les chefs d'entreprise des services déjà opérationnels dont ils peuvent bénéficier.
- Informer les chefs d'entreprise des moyens de communication mis à leur disposition afin de bénéficier des services existants : N° Vert, site internet, extranet.

- **Réalisation des prestations de service :**

- Ouvrir aux entreprises l'ensemble des services de nos partenaires dédiés à ce projet et actuellement disponibles,

L'offre de service actuellement disponible se décline en 3 axes : Recrutement des salariés, Veille et information sur la législation sociale, Gestion des Compétences

Recrutement de Salariés

En matière de recrutement :

- *trois dimensions de service direct aux entreprises :*
- *la définition dynamique du profil du poste : le profil est d'abord identifié par rapport aux besoins précis de l'entreprise, puis mis en perspective avec la réalité du marché du travail (du candidat idéal au candidat possible), le profil est détaillé en matière de savoir faire et de savoir être (recrutement sur les habiletés)*
- *une aide au repérage des candidats : mobilisation de l'ensemble des dispositifs emplois, si opération collective : pré-recrutement...*
- *un apport pour l'élargissement du champ du recrutement : sensibilisation à la diversité, à l'accueil des travailleurs handicapés...*
- *un accompagnement pour la mutualisation des besoins des entreprises*
- *regroupement des besoins de recrutement, organisation de dispositifs de pré-recrutement*
- *organisation le cas échéant de dispositifs de types groupements d'employeurs*
- *travail sur l'attractivité des postes : à titre d'exemple : regroupement des besoins des enseignes d'une zone commerciale, réalisation de plan de déplacement de zone, mise à disposition de services mutualisés pour les salariés...il s'agit ici de se concentrer particulièrement sur les secteurs en tension pour lesquels il existe un chômage paradoxal entre des besoins non satisfait des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire qui pourraient accéder à ces offres moyennant un accompagnement spécifique*

Veille et Information sur la législation sociale

- *mise à disposition (via internet et les centres de ressources) des informations ciblées selon les besoins des TPE/PME*
- *organisation de formations, informations collectives à l'attention des dirigeants d'entreprise (diversité, intégration/fidélisation des salariés, DIF...)*

Gestion des Compétences

- *accompagnement individualisé et collectif des dirigeants d'entreprise*
 - *diagnostic individualisé, conseil et suivi*
 - *diagnostic collectif des secteurs expérimentaux, concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, définition de l'offre de service, mise en place de l'offre*

- *développement d'une offre de formation ciblée en fonction des besoins mutualisés des entreprises*
 - S'assurer du bon fonctionnement des flux d'information (services, reporting, pilotage)
- **Adaptation de l'offre de service existante :**
 - A l'issue de l'étude du besoin des entreprises, les services complémentaires seront bâtis et progressivement introduits à l'offre existante. Cette phase est une phase de prototypage permettant de tester en vraie grandeur les processus et organisations.
 - Une attention particulière sera portée aux flux de chacun des services : information initiale communiquée aux chefs d'entreprise, facilité d'exprimer la demande, réalisation du service, assurance de réalisation conforme au service décrit, satisfaction du chef d'entreprise, reporting et statistiques, amélioration du service si besoin.
 - Un « Club RH » sera mis en place pour les dirigeants. Des réunions thématiques répondant aux préoccupations des dirigeants seront régulièrement réalisées.
- **Campagne de communication N°2 :**
 - à destination des chefs d'entreprise, réalisée en collaboration avec une entreprise de communication.
 - Le thème pourrait être : Nous vous avons écouté, nous avons compris vos besoins et exigences. Voici l'offre de service que nous vous proposons pour les satisfaire.
- **Affiner l'offre de service :**
 - Continuer le test en vraie grandeur des nouveaux services présentés aux chefs d'entreprise. Des modifications de détail pourraient être réalisées, tant sur l'offre que sur les processus.

A l'issue de l'expérimentation, l'offre est complètement documentée.

MODALITE D'ORGANISATION

Création d'un Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage intègre les Dirigeants de chacune des entités concernées (MDE et partenaires) ; il statue sur les évolutions stratégiques et politiques du projet.

Création d'un Comité Technique

Le Comité Technique intègre les Techniciens de chacune des entités concernées (MDE et Partenaires) ; il statue sur les évolutions techniques du projet.

Mise en place de groupes de travail pour les expérimentations : commerce de libre service, services à la personne, quartiers sensibles (en lien avec les équipes politiques de la ville)

Le Chargé de mission « Entreprises » de la MDE pilote le projet de Plateforme de Services RH.

Le Chargé de Mission « Emploi » de la MDE réalise toutes les missions liées à l'emploi, tant auprès des partenaires que des chefs d'entreprise. Son implication décroîtra à mesure de la croissance de celle du Chargé de Mission RH.

Le Chargé de Mission « RH » de la MDE est impliqué dans le bon fonctionnement opérationnel de la Plateforme de Service RH. Il en est le garant. Il est aussi le « lien humain » absolument nécessaire entre les chefs d'entreprise et l'Organisation mise en place pour le succès de la plateforme RH.

Chacun des Chargés de Mission de la MDE sera en lien direct avec ses homologues chez les partenaires.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

1^{er} septembre 2008

Démarrage de l'expérimentation

A partir de mi-septembre 2008 - Ingénierie de projet.

Durée : 4 à 5 mois

Campagne de communication.

Durée : 1 mois

A partir d'octobre 2008

- Réaliser les prestations existantes

Durée : jusqu'au 30 juin 2010

A partir de février 2009

- Adapter l'offre de services existante.

Durée : 5 mois

A partir de juillet 2009

- Nouvelle campagne de communication.

Durée : 1 mois

A partir de novembre 2009

- Affiner l'offre de services.

Durée : jusqu'au 30 juin 2010

30 juin 2010

Fin de l'expérimentation

TERRITOIRE(S) D'INTERVENTION DE L'OPERATION

1 - Communauté d'Agglomérations de Seine-Essonne :

- Communes de Corbeil-Essonnes, le Coudray-Montceaux, Saint Germain-Lès-Corbeil, Etioilles, Soisy-sur-Seine.
- Zone sensibles de : les Tarterets, Montconseil, la Nacelle

2 – Communauté d'Agglomérations Centre Essonne :

- Communes d'Evry, Bondoufle, Courcouronnes, Lisses, Ris-Orangis
- Zones sensibles de : les Pyramides, le Parc aux Lièvres, Bois Sauvage, Chantier du Coq, les Aunettes, Le Canal (Courcouronnes), le Plateau (Ris-Orangis),

PARTENARIAT MOBILISE SUR L'OPERATION

• **Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE)**

- La CCIE dispose déjà d'une plateforme RH proposant une palette de services adaptés aux grosses PME mais qui doivent être adaptés à la problématique des TPE et petites PME

• **Chambre des Métiers de l'Essonne (CME)**

- La CME, en complément à son réseau d'entreprises essentiellement artisanales est aussi tête du réseau « Tous pour l'Emploi » pour Essonne. A ce titre, un outil d'aide à la décision pour l'embauche (1,5 an de développement) sera mis à disposition des entreprises ciblées par la plateforme de services RH.

• **AGEFOS PME (OPCA)**

- L'AGEFOS PME apportera ses ressources pour l'animation et la mise en place de formations à l'attention des dirigeants d'entreprise. Elle permettra de fédérer et de travailler avec les OPCA FAFIH (restauration) et FORCO (commerce de détail et alimentaire). Elle a développé un concept de GPEC « light » adapté au contexte des TPE.

• **ANPE**

- L'ANPE contribue à ce projet par l'apport de ses ressources humaines et matérielles, ses capacités d'adaptation et de création de services, notamment autour de sa plateforme vocationnelle de Corbeil-Essonnes.

- **Medef et CGPME**
 - Contribuent au projet par leurs réseaux d'entreprises et leur connaissance fine du tissu économique local.
- **Direction du Développement des 2 communautés d'Agglomération du territoire**
 - Les 2 Directeurs du Développement sont naturellement impliqués dans toute action de la MDE Corbeil-Essonnes/Evry réalisée en direction des entreprises.
- **Le Conseil Régional Ile-de-France.**

D'autres partenariats pourront être développés en fonction de l'évolution des besoins identifiés par les dirigeants d'entreprise ou les salariés durant les 22 mois de ce projet.

MODALITES DE SUIVI

Comité de pilotage :

3 réunions du comité de pilotage par an.

Comité technique :

1 réunion du comité technique tous les 2 mois ou autant que nécessaire.

Groupes de travail :

Réunions en fonction des besoins du projet

Production de bilans :

1 bilan intermédiaire trimestriel durant la durée de l'expérimentation de 22 mois,

1 compte rendu à l'issue de la première année puis 1 autre au terme du projet.

Des réunions techniques de travail seront réalisées selon les actions réalisées. Ces réunions n'impliqueront que les techniciens directement concernées par le sujet. A moins d'urgence, le résultat de ces travaux sera communiqué au Comité Technique à chaque bilan intermédiaire mensuel.

MODALITES ET INDICATEURS D'EVALUATION

Les évaluations seront effectuées via des questionnaires « papier » lorsque les prestations seront effectuées directement avec les intéressés. Elles seront effectuées via des applications informatiques lorsque les prestations seront « dématérialisées », par exemple, les appels à un N° Vert. Dans la mesure du possible, nous installerons un plan qualité dont les indicateurs refléteront l'avis et la satisfaction des intéressés.

Indicateurs suggérés :

- Nombre d'entreprises reçues, secteur d'activité, taille,
- Nombre d'offres d'emploi recueillies, nombres d'offres pourvues,
- Nombre de diagnostics réalisés, taux de satisfaction (>70%),



Direction du Développement Economique et de l'Emploi
Sous-direction de l'Emploi
Service « Accompagnement vers l'Emploi »

- Nombre d'entreprises informées, nombre de courriers partis, nombre d'appels au N° Vert,
- Nombre de réunions collectives organisées, nombre de participants présents.

Ces indicateurs, non exhaustifs, sont à affiner avec les 2 directeurs du Développement économique des 2 communautés d'agglomération.

COORDONNEES DES CONTACTS TECHNIQUES DE L'OPERATION

NOM et Prénom du responsable administratif de l'opération : **GALAS Marie-Josée**

Qualité : Directrice

Coordonnées téléphoniques : 01 60 89 88 34 / 06 21 84 20 10

Adresse mail : marie-josée.galas@mde-corbeilevry.fr

NOM et Prénom du référent de l'opération : **REMIGEREAU Jean-Jacques**

Qualité : Chargé de Mission « Entreprises ».

Coordonnées téléphoniques : 01 60 89 88 32 / 06 67 63 17 17

Adresse mail : jean-jacques.remigereau@mde-corbeilevry.fr

DESCRIPTION DES MOYENS MOBILISES PAR LA STRUCTURE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION

MOYENS HUMAINS

La **Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes / Evry** met à disposition du projet :

- Un Chargé de Mission « Entreprises » à raison d'un quart temps maximum par an durant 22 mois
- Un Chargé de Mission « Emploi » à raison de 1/3 temps la première année et d'un quart temps jusqu'au terme du projet.
- Un chargé de Mission RH à raison d'en temps complet à partir de janvier 2009.
- Son assistante à raison d'un quart temps par an.

La **CCI de l'Essonne** met à disposition du projet :

- Un collaborateur au sein du Service Développement Emploi et Compétences (DEC) qui deviendrait le référent pour la Maison de l'emploi.
- Des moyens spécifiques (humains et matériels) pour assurer le pilotage et le suivi (technique et financier) des actions.

L'**ANPE, la Chambre des Métiers de l'Essonne et AGEFOS PME** mettent leurs ressources à disposition du projet dans le cadre des fonctions qu'ils exercent régulièrement.

MOYENS MATERIELS

La **Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes / Evry** met à disposition du projet :

- Des locaux et moyens informatiques au siège, 9-11 av. Darblay à Corbeil- Essonnes. Un bureau « Plateforme RH » sera réservé pour recevoir les appels (N° vert) des chefs d'entreprise et y assurer les entretiens avec ces derniers.

La **CCI de l'Essonne** met à disposition du projet :

- Sa plateforme RH en partie opérationnelle mais devant être adaptée aux besoins des TPE et petites PME
- Des moyens matériels spécifiques pour assurer le pilotage et le suivi (technique et financier) des actions.

La Chambre des Métiers de l'Essonne met son logiciel à disposition du projet.

L'**ANPE** met ses ressources à disposition du projet.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le budget de l'opération est annexé à la convention.

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION POUR L'EXERCICE EN COURS**

Pas de subvention de fonctionnement ni d'investissement obtenu de la Région pour l'exercice en cours

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES**

Pas de subvention de fonctionnement ni d'investissement obtenu de la Région au cours des 3 derniers exercices.

* Ile de France **PLATEFO 109 SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES**
Budget prévisionnel de l'opération

Structure porteuse de l'opération : **Maison de l'Emploi Corbeil - Essonne / Evry**

Période d'exécution de l'opération : Du 1er septembre 2008 au 30 juin 2010

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants (en euros)				RESSOURCES	Montants (en euros)			
	2008	2009	2010	Total opération		2008	2009	2010	Total opération
I. Charges directes affectées à l'action					I. Ressources directes affectées à l'action				
60 – Achats					70 – Vente de produits et services				
Prestations de services	16 666,66	50 533,33	25 800,00	92 999,99					
Achats matières et fournitures									
Autres (à préciser) - 1 poste informatique	334,00	1 000,00	500,00	1 834,00	74- Subventions d'exploitation				
					Etat :				
61 - Services extérieurs					Région :	24 666,67	74 133,33	37 200,00	136 000,00
Locations					Département :				
Entretien et réparation					Commune(s) :				
Assurance					Fonds européens :				
Documentation					Autres (à préciser) : MDE Corbeil-Essonne Evry	27 613,33	53 039,67	24 277,00	104 930,00
62 - Autres services extérieurs									
Rémunérations intermédiaires et honoraires									
Publicité, publication	10 000,00	2 000,00	0,00	12 000,00					
Frais de déplacements, missions	500,00	900,00	400,00	1 800,00					
Frais postaux et de télécoms									
Services bancaires et assimilés									
Autres (à préciser)									
63 - Impôts et taxes									
Impôts et taxes sur rémunération	2 212,78	6 404,88	3 105,46	11 723,12					
Autres impôts et taxes									
64- Charges de personnel									
Rémunération des personnels	15 563,43	45 748,15	21 842,01	83 153,59					
Charges sociales	7 003,54	20 586,67	9 828,91	37 419,12					
Autres charges de personnel									
65- Autres charges de gestion courante					75 - Autres produits de gestion courante				
66- Charges financières									
					76 - Produits financiers				
67- Charges exceptionnelles									
					78 – Reprises sur amortissements et provisions				
68- Dotation aux amortissements									
II. Charges indirectes affectées à l'action					II. Ressources indirectes affectées l'action				
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres (à préciser)									
Total des charges	52 280,41	127 173,03	61 476,38	240 929,82	Total des ressources	52 280,00	127 173,00	61 477,00	240 930,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature (1)				
Secours en nature					Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et					Prestations en nature				
Personnel bénévole					Dons en nature				
Côût total du projet	52 280,41	127 173,03	61 476,38	240 929,82	Total des ressources affectés au projet	52 280,00	127 173,00	61 477,00	240 930,00

(1) NOTE: les charges de fonctionnement sont imputées sur le budget de la MDE et n'apparaissent donc pas sur ce budget.

Structure porteuse de l'opération : Maison de l'emploi Corbeil-Essonnes / Evry

Budget prévisionnel de la première année d'exécution de l'opération

Première année d'exécution de l'opération : du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants en €	RESSOURCES	Montants en €	% d'intervention
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 – Achats		70 – Vente de produits et services		
Prestations de services	50 533,00			
Achats matières et fournitures				
Autres (à préciser)	1 000,00	74- Subventions d'exploitation		
		Etat :		
61 - Services extérieurs				
Locations				
Entretien et réparation		Région :	74 000,00	54,07%
Assurance				
Documentation				
		Département :		
62 - Autres services extérieurs				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Publicité, publication	10 000,00			
Frais de déplacements, missions	1 000,00			
Frais postaux et de télécoms		Commune(s) :		
Services bancaires et assimilés				
Autres (à préciser)				
		Fonds européens :		
63 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunération	6 638,00			
Autres impôts et taxes				
		Autres (à préciser) : MDE Corbeil-Essonnes/Evry	62 871,00	45,93%
64- Charges de personnel				
Rémunération des personnels	46 690,00			
Charges sociales	21 010,00			
Autres charges de personnel				
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées l'action		
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres (à préciser)				
Total des charges	136 871,00	Total des ressources	136 871,00	100,00%
86- Emplois des contributions volontaires en nature (1)		87 - Contributions volontaires en nature (2)		
Secours en nature		Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Personnel bénévole		Dons en nature		
Côût total du projet	136 871,00	Total des ressources affectés au projet	136 871,00	100,00%

(1) : les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites ainsi que des biens meubles (matériels) ou immeubles.

(2) : préciser la provenance des valorisations.

ANNEXE N°6 A LA DELIBERATION

Annexes à la convention pour la plateforme portée par
la Maison des entreprises et de l'emploi Val-de-Seine 92



Direction du Développement Economique et de l'Emploi
Sous-direction de l'Emploi
Service « Accompagnement vers l'Emploi »

PLATEFORME DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES

ANNEXE TECHNIQUE A LA CONVENTION N°

IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE

NOM ou raison sociale de la structure : Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine

Adresse du siège social : 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne Billancourt

Statut juridique : Association

N° SIRET : 493 241 210 00019

N° d'immatriculation en préfecture (pour une association) : 12015681

Date de déclaration en préfecture (pour une association) : 22 novembre 2006

Date de publication au J.O : 16 décembre 2006

NOM et Prénom du président/de la présidente : Michel BARRIER

NOM et Prénom du directeur/de la directrice : Claire MARTINE

NOM et Prénom du trésorier/de la trésorière : Sylvie MOREL

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

La Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine, labellisée et conventionnée par l'Etat en 2006 oriente ses actions vers trois secteurs d'interventions :

- le **Service aux entreprises** à la disposition des entreprises déjà implantées sur le territoire ou des créateurs et repreneurs. Il assure un réel accompagnement et un soutien technique aux créateurs d'entreprise. Il propose aussi un service spécifique pour les commerçants et artisans. Il est chargé de la mise en œuvre d'un observatoire économique et de l'emploi.
- le **Pôle emploi** qui accueille, conseille les personnes en recherche d'emploi ou de mobilité, propose des ateliers, organise diverses manifestations (forum de l'emploi ...). Le Pôle Emploi fédère de plus la plupart des associations locales liées à l'emploi et travaille étroitement avec la Mission Locale.

- Enfin, il comprend également une structure dédiée au BTP, la **plateforme des métiers du Bâtiment** implantée sur les anciens "terrains Renault" de Billancourt.
- **l'Espace Insertion**, lieu ressources pour tous les allocataires du RMI et structure de suivi direct de ceux qui sont inscrits dans une dynamique d'insertion professionnelle. L'Espace Insertion a également développé des partenariats actifs pour mieux accompagner les allocataires du RMI dans leur parcours.

Parallèlement l'ensemble des publics bénéficie d'un **espace Cyber-base emploi** (24 postes informatiques, portail spécifique, ateliers, documentation ...)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération : Plateforme de services Ressources Humaines pour les petites entreprises

Calendrier prévisionnel de l'opération : Du 1er septembre 2008 au 30 juin 2010

ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ORIGINE DE L'OPERATION

Le territoire du Val de Seine comprend plus de 12.000 entreprises parmi lesquelles une majorité de TPE. Une enquête auprès de 300 d'entre elles a souligné l'importance de leurs besoins d'information ou conseils sur des questions administratives, juridiques ou de recrutement.

La Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine souhaite donc développer un service permettant de répondre à ces questions et ainsi de faciliter la vie des entreprises locales et par là-même leurs potentiels de recrutement.

Le souhait est de porter l'accent sur les secteurs en évolution ou complexes tant pour les entreprises qu'au regard des parcours des salariés.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

- Devenir un interlocuteur privilégié en matière de Ressources Humaines pour les TPE (- de 20 salariés).
- Assurer une prestation de qualité et adaptée aux besoins des TPE selon des critères de territoire et de secteur d'activité.

Objectifs opérationnels :

- adapter une réponse concrète, cohérente et intelligente quant aux besoins des entreprises du territoire en matière RH (cf. diagnostic fait sur le territoire en 2007) ;
- créer une relation de confiance avec les entreprises, par la qualité et la personnalisation des réponses apportées, notamment par la signature d'une charte qualité par les partenaires ;
- travailler sur la complémentarité avec les partenaires du territoire dans le cadre de la mise en place d'actions pour répondre aux besoins non couverts et / ou pour renforcer l'existant selon les besoins des entreprises ;

- créer des outils RH à destination des entreprises nécessaires à leur plus grande autonomie en matière de gestion RH.

Bénéficiaires visés :

Compte tenu du contexte économique local, de l'évolution de la situation de l'emploi sur le territoire, la plateforme ressources humaines visera les entreprises de moins de 20 salariés, et leurs salariés, dans deux secteurs d'activité :

1. les services à la personne
2. la création artistique (audiovisuel, presse, publicité, production...)

et prioritairement sur un territoire spécifique : la ZUS du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt.

CONTENU DE L'OPERATION

La Plateforme s'articule autour de 4 axes :

1. **un service ressources** ouvert aux entreprises et aux salariés
(Information générale - accueil physique et téléphonique - mise en place d'un numéro unique - mise à disposition d'une documentation spécialisée - accès au centre ressources de la MDE et notamment à l'espace Cyber-base Emploi)
2. **un appui aux jeunes créateurs d'entreprises**
(Accompagnement des créateurs tout au long de leur projet)
 - Réunions thématiques pour les créateurs avant la création,
 - Petits déjeuners entre chefs d'entreprises nouvellement créées sur des thèmes précis
 - Partenariat avec un groupement d'employeurs
- 3 **un service d'aide au recrutement**
(Accompagnement des entreprises dans la recherche d'un salarié, accompagnement pour les formalités administratives, lutte contre les discriminations : création d'un guide, accompagnement du salarié dans l'emploi, etc.)
 - Action en faveur de la lutte contre les discriminations, notamment actions en faveur des seniors – Elaboration d'un guide spécifique, organisation de petits-déjeuners thématiques, etc.
 - Accompagnement du salarié dans l'emploi – 1ère démarche (accompagnement axé prioritairement sur l'adaptation des salariés dans leur prise de fonction, la plateforme assurant une interface entre le salarié et l'entreprise)
 - Accompagnement des salariés (managers et équipes) en vue de l'intégration d'une personne handicapée ou en profonde difficulté – 2ème démarche
- 4 **un service d'aide à la définition du plan de formation et animations thématiques**
 - Accompagnement à l'élaboration d'un plan de formation :
 - Aide à l'évaluation annuelle du salarié
 - Aide à la définition du plan de formation
 - Aide aux chefs d'entreprise dans la gestion RH
 - Partenariat avec les OPCA des filières création et service à la personne
 - Mutualisation des besoins en formation

- Animations thématiques : actions collectives (dans un premier temps sur la législation du travail puis selon les besoins formulées par les entreprises)

ECHEANCIER : du 1^{er} septembre au 30 juin 2010

Ingénierie de projet : phase de mise au point	
Septembre 2008	Mise au point du service ressources + contact entreprises + début du service Appui aux jeunes créateurs
Septembre - décembre 2008	Diagnostic RH en matière de recrutement
Janvier - juin 2009	Diagnostic RH en matière de formation

Plateforme en plusieurs étapes : mise en application	
A partir de septembre 2008 jusqu'à juin 2010	Approche des entreprises Service ressources Appui aux jeunes créateurs
A partir de janvier 2009 jusqu'à juin 2010	Service d'aide au recrutement
A partir de juin 2009 jusqu'à juin 2010	Service d'aide à la définition du plan formation

OBJECTIFS VISES

Ces actions sont envisagées sur un panel d'une vingtaine d'entreprises et pour une trentaine de salariés de septembre à décembre 2008 puis à partir de 2009 nous souhaiterions accompagner entre 50 et 100 entreprises par an sur l'ensemble du dispositif soit environ 70 à 150 salariés.

→ Soit a minima entre 100 et 150 entreprises de moins de 20 salariés accompagnées par la plateforme.

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'OPERATION

Communauté d'agglomération Val de Seine : communes de Boulogne Billancourt et Sèvres et notamment ZUS du Pont de Sèvres

PARTENARIAT MOBILISE SUR L'OPERATION

CCIP, ANPE, ANPE du spectacle, DDTEFP, CIBC, Maisons de l'emploi des Hauts-de-Seine, OPCA, CRIF

Le partenariat avec les Maisons de l'emploi du 92 s'entend particulièrement sur l'aide au recrutement des entreprises et la diffusion des offres d'emploi aux partenaires notamment

MODALITES DE SUIVI

Bilans pluriannuels
tableaux de bord sur chaque action
Comité de pilotage avec les partenaires 3 fois par an

MODALITES ET INDICATEURS D'EVALUATION

Les indicateurs concernent principalement :

- le volume des demandes reçues,
- le taux de réponses apportées en fonction des principaux thèmes retenus,
- le nombre d'accompagnement réalisés pour des profils de poste, des recrutements, des plans de formations, la mise en œuvre de formations spécifiques.

Ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer : l'opportunité de ces indicateurs sera elle-même appréciée par le comité de pilotage au vu des tableaux de bord.

COORDONNEES DES CONTACTS TECHNIQUES DE L'OPERATION**NOM et Prénom du responsable administratif de l'opération :**

Madame Nicole BOY

Directeur Adjoint chargé de l'emploi

Coordonnées téléphoniques : 01 55 18 48 31

Adresse mail : nicole.boy@mairie-boulogne-billancourt.fr

NOM et Prénom du référent de l'opération :

Madame Sibel LOUVET

Qualité : conseillère à l'emploi

Coordonnées téléphoniques : 01 55 18 48 48

Adresse électronique : sibel.louvet@mairie-boulogne-billancourt.fr

**DESCRIPTION DES MOYENS MOBILISES PAR LA STRUCTURE POUR LA MISE EN
OEUVRE DE L'OPERATION**
MOYENS HUMAINS

Un Chargé de mission à recruter spécifiquement dédié à la mise en œuvre de l'opération (1 ETP) + appui technique du Pôle emploi et du Service aux entreprises (5 personnes – environ 0,25 ETP)

MOYENS MATERIELS

Les locaux de la Maison des entreprises et de l'Emploi, la mise à disposition d'un bureau et de matériels informatiques et téléphoniques pour le chargé de mission recruté.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le budget de l'opération est annexé à la convention.

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION POUR L'EXERCICE EN COURS**

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	Investissement / Fonctionnement	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
NEANT			
TOTAL :	0 €		

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES**

Pas de subvention de fonctionnement ni d'investissement obtenu de la Région au cours des 3 derniers exercices.

* Ile-de-France **PLATEFORME DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES**
118 **Budget prévisionnel de l'opération**

Structure porteuse de l'opération : Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine

Période d'exécution de l'opération : Du 1er septembre 2008 au 30 juin 2010

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants (en €)				RESSOURCES	Montants (en €)			
	2008	2009	2010	Total opération		2008	2009	2010	Total opération
I. Charges directes affectées à l'action					I. Ressources directes affectées à l'action				
60 – Achats	2 553	6 158	4 404	13 115	70 – Vente de produits et services	-	-		
Prestations de services	1 533	3 600	2 929						
Achats matières et fournitures	294	882	454						
Autres (à préciser) : maintenance et consommables	726	1 676	1 021		74- Subventions d'exploitation	38 301	78 089	43 732	160 122
					État :	2 200	5 600	3 800	11 600
61 - Services extérieurs	1 950	4 650	4 165	10 765	Région :	29 333	58 313	32 600	120 246
Locations	-	2 000	2 000		Département :				
Entretien et réparation		500	258		Commune(s) :				
Assurance	300	500	258		Communauté d'agglomération Val de Seine	6 768	14 176	7 332	28 276
Documentation	1 650	1 650	1 650		Fonds européens :				
					Autres (à préciser) :				
62 - Autres services extérieurs	16 600	20 685	10 700	47 985					
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 500	4 100	2 500						
Publicité, publication	12 000	11 500	4 700						
Frais de déplacements, missions	1 000	967	1 000						
Frais postaux et de télécoms	2 100	4 118	2 500						
Services bancaires et assimilés									
Autres (à préciser)									
63 - Impôts et taxes	1 206	3 617	1 899	6 722					
Impôts et taxes sur rémunération	1 206	3 617	1 899						
Autres impôts et taxes									
64- Charges de personnel	15 993	42 979	22 564	81 536					
Rémunération des personnels	9 135	27 405	14 388						
Charges sociales	3 837	11 510	6 043						
Autres charges de personnel (dont formation)	3 021	4 064	2 134						
65- Autres charges de gestion courante					75 - Autres produits de gestion courante				
66- Charges financières					76 - Produits financiers				
67- Charges exceptionnelles									
68- Dotation aux amortissements					78 – Reprises sur amortissements et provisions				
Total des charges directes	38 301	78 089	43 732	160 122	Total des ressources directes	38 301	78 089	43 732	160 122
II. Charges indirectes affectées à l'action					II. Ressources indirectes affectées l'action				
Charges fixes de fonctionnement	7 161	18 083	9 313	34 557	Budget général MDEE	7 261	18 183	9 413	34 857
Frais financiers	100	100	100						
Autres (à préciser)									
Total des charges	45 562	96 272	53 145	194 979	Total des ressources	45 562	96 272	53 145	194 979
86- Emplois des contributions volontaires en nature	10 509	16 926	17 434	44 869	87 - Contributions volontaires en nature	10 509	16 926	17 434	44 869
Secours en nature					Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	10 509	16 926	17 434		Prestations en nature (CA Val de seine)	10 509	16 926	17 434	
Personnel bénévole					Dons en nature				
Coût total du projet	56 071	113 198	70 579	239 848	Total des ressources affectées au projet	56 071	113 198	70 579	239 848

Structure porteuse de l'opération : MDEE Val-de-Seine

Budget prévisionnel de la première année d'exécution de l'opération

Première année d'exécution de l'opération : du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants en €	RESSOURCES	Montants en €	% d'intervention
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 – Achats	6 658	70 – Vente de produits et services		
Prestations de services	3 933			
Achats matières et fournitures	882			
Autres (à préciser)	1 843	74- Subventions d'exploitation	90 360	
		Etat :	5 933	4,51%
61 - Services extérieurs	5 049			
Locations	1 333			
Entretien et réparation	333	Région :	68 208	51,86%
Assurance	633			
Documentation	2 750			
62 - Autres services extérieurs	30 390	Département :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 233			
Publicité, publication	19 667			
Frais de déplacements, missions	1 645			
Frais postaux et de télécoms	4 845	Commune(s) :		
Services bancaires et assimilés		communauté d'agglomération Val de seine	16 219	12,33%
Autres (à préciser)				
63 - Impôts et taxes	3 617	Fonds européens :		
Impôts et taxes sur rémunération	3 617			
Autres impôts et taxes				
64- Charges de personnel	44 646	Autres (à préciser) :		
Rémunération des personnels	27 405			
Charges sociales	11 510			
Autres charges de personnel	5 731			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées l'action		
Charges fixes de fonctionnement	19 216	Budget général MDEE	19 383	14,74%
Frais financiers	167			
Autres (à préciser)				
Total des charges	109 743,00	Total des ressources	109 743,00	83,43%
86- Emplois des contributions volontaires en nature (1)	21 793	87 - Contributions volontaires en nature (2)	21 793	
Secours en nature		Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	21 793	Prestations en nature	21 793	16,57%
Personnel bénévole		Dons en nature		
Côût total du projet	131 536,00	Total des ressources affectés au projet	131 536,00	100,00%

(1) : les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites ainsi que des biens meubles (matériels) ou immeubles.

(2) : préciser la provenance des valorisations.

ANNEXE N°7 A LA DELIBERATION

Annexes à la convention pour la plateforme portée par
le Comité de Bassin d'Emploi Sud 94

**PLATEFORMES DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES
POUR LES PETITES ENTREPRISES**

ANNEXE TECHNIQUE A LA CONVENTION N°

IDENTITE DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE

NOM ou raison sociale de la structure : **Comité de Bassin d'Emploi du Sud Val-de-Marnais**

Adresse du siège social : CBE – Hôtel de Ville – BP141 – 94321 THIAIS CEDEX

Adresse de l'établissement concerné par le projet si différent :

Statut juridique : Association Loi 1901

N° SIRET : 413 705 112 00014

N° d'immatriculation en préfecture (*pour une association*) : W943000154

Date de déclaration en préfecture (*pour une association*) : 16 FEVRIER 2005

Date de publication au J.O : 26 MARS 2005

NOM et Prénom du président : Richard DELL'AGNOLA – Député-Maire de Thiais

NOM et Prénom de la Responsable : Géraldine HENRY-WATELLO

NOM et Prénom de la trésorière : Jacqueline GEYL - Maire-adjoint L'HAY LES ROSES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

Le Comité de Bassin d'Emploi intervient sur 2 axes :

- L'animation du réseau de partenaires économiques et sociaux locaux (acteurs de l'emploi, entreprises, représentants de l'économie sociale et solidaire, élus)
- La détection, l'ingénierie et le montage de projets et d'action dans le domaine du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Le CBE est un espace de travail partenarial rassemblant, autour de 4 collèges :

- les représentants des villes ;
- les représentants des entreprises ;
- les représentants des salariés ;
- les représentants de l'économie sociale et solidaire

Ses actions ont pour objectif :

- La structuration et la valorisation du territoire ;
- L'aide à la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois ;
- La formation pour l'emploi et l'insertion ;
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises

Ses principales actions sont :

- un site Internet d'informations locales et une bourse de l'emploi (annonces d'emplois et CV)
- une action de parrainage vers et dans l'emploi menée depuis 7 ans grâce à un réseau actif de parrains/marraines (45 bénévoles – 40 personnes accompagnées / an)
- La PACTE Services – plate-forme d'appui à la création territoriale d'activités dans le domaine des services à la personne
Cette action s'articule autour de 4 axes :
 - Les services aux particuliers
 - Les services aux salariés
 - Les questions de mobilité
 - La promotion des métiers de services et des emplois locaux dans ce secteur
- Une action « emploi dans les TPE » afin de connaître les besoins des TPE en matière de recrutement et de les aider à recruter localement
- Une action « emploi des seniors » visant à valoriser et promouvoir le retour à l'emploi des plus de 46 ans
- Des actions spécifiques sur les quartiers défavorisés (Contrats Urbains de Cohésion sociale)

Et transversalement à toutes ces actions : des relations entreprises (organisation de recrutements collectifs, participation à l'organisation de forums emplois et organisation de conférences métiers), une veille permanente sur l'évolution du contexte local en matière de Ressources Humaines, d'insertion et de qualification.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération : **Plate-forme d'accompagnement RH du Sud Val-de-Marnais (petites entreprises)**

Calendrier prévisionnel de l'opération : du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2010

ELEMENTS DE CONTEXTE A L'ORIGINE DE L'OPERATION

Le Comité de Bassin d'Emploi intervient sur le pôle Orly-Rungis, premier pôle économique du Sud de l'Île de France et 2^{ème} pôle d'emploi de la Région avec plus de **4 000 entreprises et 63 000 emplois**. Ce pôle s'organise autour de zones d'activités majeures : la zone aéroportuaire d'Orly, le Marché International de Rungis, le parc d'affaires SILIC, la plate-forme logistique SOGARIS, la zone SENIA et des centres commerciaux : Belle-Epine et Thiais Village.

Il s'agit d'un pôle composé en grande majorité de petites entreprises :

- 65% des entreprises ont entre 0 et 5 salariés,
- 29% des entreprises ont entre 6 et 199 salariés.

Source : Association pour le Développement économique du pôle Orly-Rungis

Une action 2007 du CBE portant sur l'emploi dans les TPE et PME du bassin a permis de mettre en évidence la méconnaissance des acteurs et initiatives locales en matière de recrutement (forums, recrutement) et l'intérêt porté par ces entreprises à des démarches collectives et concertées facilitant, notamment, le travail avec les acteurs de l'emploi et du développement économique locaux.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Accompagner les petites et moyennes entreprises. Compte tenu des difficultés repérées pour les très petites entreprises du territoire, en matière de gestion des Ressources Humaines, l'accent sera porté notamment sur ces dernières. Il s'agira d'apporter un appui sur les axes suivants :

- dans la définition de leur politique de recrutement ;
- dans l'accès à l'information sur les formations, les contrats aidés, la Gestion des Ressources Humaines
- dans la mutualisation des besoins des entreprises afin d'apporter des solutions collectives ;
- dans leur politique de recrutement, d'anticipation des besoins en RH ;
- dans le lien avec les acteurs locaux et les initiatives locales en matière d'emplois ;
- dans l'aide au recrutement particulièrement dans les quartiers défavorisés et dans l'appui à la définition d'une politique de non-discrimination et de gestion de la diversité.

Le CBE travaillera particulièrement sur les métiers en tension : hôtellerie/restauration,... Le territoire d'action comprend des quartiers défavorisés (quartiers reconnus dans la cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale) dont le CBE a une bonne connaissance puisqu'il mène depuis 2007 des actions spécifiques sur ces quartiers.

Objectifs quantitatifs

Ciblage :

- **1800 entreprises de moins de 10 salariés** : méconnaissance des dispositifs d'aide au recrutement, faiblesse dans la Gestion Prévisionnelle des Compétences, fort intérêt pour le recrutement local, intérêt pour les actions et outils locaux mutualisés (site Internet, forums emploi, recrutements collectifs, etc.)
- **100 entreprises de 100 à 250 salariés** dans les secteurs suivants : transport, logistique, hôtellerie restauration, manutention, préparation de commandes. Secteurs souffrant d'un fort turn-over des salariés, et d'une grande faiblesse dans la gestion de la pyramide des âges et des transferts des compétences.

La priorité, dans la réalisation des actions, sera donnée aux entreprises de moins de 10 salariés.

Objectifs détaillés :

- Entreprises destinataires des campagnes de communication :
 - 1800 TPE
 - 100 PME
- Entreprises destinataires des actions :
 - 180 TPE

- 20 PME
- Actions de conseils individuels :
 - 20 diagnostics : 16 TPE – 4 PME
- 16 opérations d'informations collectives
- Accueil au sein du centre de ressources et de documentation :
 - Chefs d'entreprises : 200
 - Salariés : 900 salariés

CONTENU DE L'OPERATION

Phase d'ingénierie de projet : 1^{er} septembre 2008 au 1^{er} janvier 2009

Démarrage des actions de la plate-forme au 1^{er} janvier 2009

- Axes 2009 et 2010 : aide au recrutement et à l'intégration de nouveaux salariés dans l'emploi → politique en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, et réflexion sur la fidélisation des salariés.

Aide au recrutement :

- diagnostic et aide à la définition des profils de poste ;
- intermédiaire avec les acteurs locaux de l'emploi (Missions Locales, services emploi des villes, associations et entreprises d'insertion par l'activité économique,...)
- organisation de courtes réunions d'informations sur les contrats aidés, l'alternance
- conseil et évaluation des coûts d'une embauche avec contrats aidés
- aide au recrutement dans les quartiers défavorisés (rencontres recrutement dans les quartiers)
- diagnostics sur l'anticipation et la gestion prévisionnelle des emplois pour les entreprises de moins de 10 salariés

Mutualisation des besoins de formation des TPE :

- Enquête et analyse des besoins de formation et mise en place de formations collectives et/ou passerelles entreprises

Favoriser l'intégration de nouveaux salariés dans l'emploi :

- Intégration : développement d'un système de tutorat externe en s'appuyant sur le réseau de parrainage du CBE pour limiter le turnover dans les entreprises et particulièrement pour les métiers en tension (restauration).
- Le tutorat est destiné en priorité aux jeunes ou aux salariés en reprise d'activité. Il permet en effet, au nouveau salarié d'apprendre ou de réapprendre les codes de l'entreprise. D'autre part, le tuteur sera le traducteur des attentes du chef d'entreprise et du salarié. Il s'agira de faire tomber les préjugés et représentations.
- Conseil pour la gestion des départs en retraite
- Relations écoles/entreprises pour favoriser la connaissance des métiers et des formations

Sensibilisation à la GEPEC :

- Questionnaires d'auto-évaluation des chefs d'entreprises
- Diagnostic Ressources Humaines de 2 à 4 heures
- Organisation d'ateliers pratiques : outils de la GEPEC, aides de l'Etat, capitalisation et transmission des savoirs, etc.
- Mise en réseau des entreprises par taille et par branche
- Communication sur la GEPEC

Aide à la définition du plan de formation et de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation :

- Communication sur les obligations en matière de formation à destination des entreprises
- Envoi de questionnaires d'intérêt pour un appui gratuit à la mise en place de plans de formation
- Réalisation de diagnostics entreprises
- Création d'outils de communication sur la formation
- Accueil-conseil des chefs d'entreprises et salariés

Fidélisation des salariés :

- Appui au développement des services aux salariés : aide à la création de nouveaux services, communication sur les Chèques Emploi Universels
- Communication pour le développement de la formation

Actions en faveur de la lutte contre les discriminations :

- Réalisation de fascicules emploi des seniors envoyés aux entreprises
- Réalisation de fascicules emploi diversité
- Sensibilisation des entreprises à la loi 2005 sur le handicap, réalisation d'un fascicule CV handicap

Centre de ressources :

- Mise en place d'un centre d'accueil et de documentation (constitution d'un fond documentaire pour les salariés avec documents de présentation des différents acteurs en termes de formation, VAE et recherche d'emplois) avec permanence d'accueil
- Permanence d'un tuteur/parrain 1 à 2 fois par semaine
- Mise en place d'un site portail Internet avec informations et relais vers les partenaires (OPCA, CCI,...)

Interventions en entreprises :

- A la demande d'un dirigeant : appui individuel sur les axes portés par la plate-forme
- Organisation de sessions collectives d'information sur les thématiques de la plate-forme, possibilité d'associer plusieurs TPE-PME

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'OPERATION

Le projet est intercommunal et couvre les communes du Comité de Bassin d'Emploi du Sud Val-de-Marnais : Chevilly-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Thiais plus la zone aéroportuaire d'Orly.

PARTENARIAT MOBILISE SUR L'OPERATION

Tous les acteurs membres du CBE :

- les représentants des villes
- les représentants des entreprises : zones d'activités, entreprises,...
- les représentants des salariés : syndicats,...
- les représentants de l'économie sociale et solidaire
- les chambres consulaires : chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers
- les organismes paritaires collecteurs agréés : AGEFOS
- organismes de formation
- fédérations professionnelles

Les ANPE locales (Choisy-le-Roi, L'Haÿ-les-Roses), les services emploi des villes, la Mission Locale Bièvre-Val-de-Marne, les associations d'insertion.

MODALITES DE SUIVI

- Mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents acteurs au 1^{er} septembre 2008
- Réunion du comité de pilotage tous les 2 mois,
- Bilan quantitatif et qualitatif intermédiaire le 1^{er} janvier 2009 après la phase d'ingénierie puis au 30 juin 2009, bilan annuel au 31 décembre 2009 et enfin bilan final au 30 juin 2010,
- Diffusion de communiqués de presse et de plaquettes d'information.

MODALITES ET INDICATEURS D'EVALUATION

- Evaluation quantitative :

Nombre d'entreprises présentes aux sessions d'information collectives
Nombre de contacts téléphoniques entreprises
Nombre de diagnostics individuels
Nombre de tutorats de salariés organisés
Nombre d'événements recrutement
Nombre d'actions de formation organisées
Nombre de CV collectés dans les fascicules « Lutte contre les discriminations »
Nombre d'entreprises destinataires des envois
Nombre d'accueil de salariés dans le centre de ressources
Fréquentation du site/portail Internet de la plate-forme
Nombre de partenaires présents aux comités de pilotage

- Evaluation qualitative :

Questionnaire de satisfaction suite aux diagnostics et conseils RH aux entreprises



Direction du Développement Economique et de l'Emploi
Sous-direction de l'Emploi
Service « Accompagnement vers l'Emploi »

Qualité des informations sur le site Internet

Diversité des publics touchés : entreprises, salariés, personnes discriminés, taille des entreprises

COORDONNEES DES CONTACTS TECHNIQUES DE L'OPERATION

NOM et Prénom du responsable administratif de l'opération : Géraldine HENRY-WATELLO

Coordonnées téléphoniques : 01 48 92 43 29

Adresse mail : g.henry.watello@cbe-sud94.org

NOM et Prénom du référent de l'opération : Chef de projet recruté début septembre 2008

Qualité : Chef de projet plate-forme Ressources Humaines TPE-PME

Coordonnées téléphoniques : 01.48.92.43.29

Adresse électronique :

DESCRIPTION DES MOYENS MOBILISES PAR LA STRUCTURE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION

MOYENS HUMAINS

- **Moyens humains dédiés au projet en équivalent temps plein et prorata temporis : 2 équivalents temps plein**
 - **Chargé de mission plate-forme** : temps plein à 100 %
 - **Responsable de la structure** : mission de coordination à 25 % de son temps plein
 - **Chargé de mission entreprises** : 25 % d'un temps plein pour l'appui au contact entreprises
 - **Chargé de communication** : 25 % d'un temps plein pour l'appui au contact entreprises
 - **Assistante de direction** : 25 % d'un temps plein en gestion administrative

MOYENS MATERIELS

2 postes informatiques avec connexion Internet

Imprimante, Fax

Création d'une partie plate-forme RH sur le site Internet du CBE mais avec accès direct extérieur

Constitution d'un fonds documentaire

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le budget de l'opération est annexé à la convention.

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION POUR L'EXERCICE EN COURS**

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	Investissement / Fonctionnement	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Soutien à l'ESS / filière prioritaire Service à la personne PACTE Services	33 100	Fonctionnement	Direction économique et emploi
TOTAL :	33 100€		

**RAPPEL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
OBTENUES DE LA REGION AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES**

ANNEE 2007

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/F ONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
PACTE SERVICES	37 500	Fonctionnement	Direction Economique et Emploi
TOTAL	37 500€		

ANNEE 2006

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/F ONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Pas de soutien			
TOTAL	0 €		

ANNEE 2005

INTITULE DU DISPOSITIF CONCERNE	MONTANT (EN €)	INVESTISSEMENT/F ONCTIONNEMENT	DIRECTION CONCERNEE A LA REGION
Pas de soutien			
TOTAL	0 €		

* Ile-de-France **PLATE 129** : SERVICES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PETITES ENTREPRISES
Budget prévisionnel de l'opération

Structure porteuse de l'opération : Comité de Bassin d'Emploi Sud 44

Période d'exécution de l'opération : du 1er septembre 2008 au 30 juin 2010

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants en euros				RESSOURCES	Montants en euros			
	2008	2009	2010	Total opération		2008	2009	2010	Total opération
I. Charges directes affectées à l'action					I. Ressources directes affectées à l'action				
60 - Achats					70 - Vente de produits et services				
Prestations de services	11 000,00	1 833,44	1 416,56	14 250,00					
Achats matières et fournitures	1 500,33	1 766,45	883,22	4 150,00					
Autres (à préciser)					74- Subventions d'exploitation				
Achat informatique	1 900,00			1 900,00	Etat :				
					DDTEFP	2 000,00	2 866,67	1 433,33	6 300,00
61 - Services extérieurs					Politique de la Ville	1 500,00	3 386,99	1 693,50	6 580,49
Locations					Région :				
Entretien et réparation					Ile-de-France	37 751,31	69 586,53	35 192,56	142 530,40
Assurance					Département :				
Documentation	4 500,00	1 833,67	916,33	7 250,00	Val-de-Marne	4 819,23	8 787,18	4 393,59	18 000,00
62 - Autres services extérieurs					Commune(s) :				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 522,22	3 585,19	1 792,59	6 900,00	Chevilly-Larue, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Rungis et Thiais	1 492,11	3 355,79	1 777,58	6 625,48
Publicité, publication	1 543,48	3 833,44	1 916,56	7 293,48	Fonds européens :				
Frais de déplacements, missions	1 562,49	3 833,44	1 916,56	7 312,49	Autres (à préciser) :				
Frais postaux et de télécoms	1 000,00	2 166,67	1 083,33	4 250,00					
Services bancaires et assimilés									
Autres (à préciser)									
63 - Impôts et taxes									
Impôts et taxes sur rémunération									
Autres impôts et taxes									
64- Charges de personnel									
Rémunération des personnels	13 849,78	41 733,48	20 866,74	76 450,00					
Charges sociales	8 346,91	24 883,00	12 441,49	45 671,40					
Autres charges de personnel	837,44	2 514,38	1 257,18	4 609,00					
65- Autres charges de gestion courante					75 - Autres produits de gestion courante				
66- Charges financières									
67- Charges exceptionnelles					76 - Produits financiers				
68- Dotation aux amortissements					78 - Reprises sur amortissements et provisions				
II. Charges indirectes affectées à l'action (2)					II. Ressources indirectes affectées l'action (2)				
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres (à préciser)									
Total des charges	47 562,65	87 983,16	44 490,56	180 036,37	Total des ressources	47 562,65	87 983,16	44 490,56	180 036,37
86- Emplois des contributions volontaires en nature (1)					87 - Contributions volontaires en nature (2)				
Secours en nature					Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations					Prestations en nature				
Personnel bénévole					Dons en nature				
Côût total du projet	47 562,65	87 983,16	44 490,56	180 036,37	Total des ressources affectés au projet	45 562,65	85 116,49	43 057,23	173 736,37

(1) : les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites ainsi que des biens meubles (matériels) ou immeubles.

(2) : préciser la provenance des valorisations.

Structure porteuse de l'opération : Comité de bassin d'emploi Sud 94

Budget prévisionnel de la première année d'exécution de l'opération

Première année d'exécution de l'opération : du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

Les montants présentés dans le plan de financement ci-dessous s'entendent TTC, la structure porteuse justifiant ne pas récupérer la TVA.

CHARGES	Montants en €	RESSOURCES	Montants en €	% d'intervention
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 – Achats		70 – Vente de produits et services		
Prestations de services	11 424,13			
Achats matières et fournitures	2 824,13			
Autres (à préciser : <i>Achat informatique</i>)	1 900,00	74- Subventions d'exploitation		
		Etat :		
61 - Services extérieurs		DDTEFP	4 500,00	4,26%
Locations		Politique de la Ville	2 913,71	2,76%
Entretien et réparation		Région :		
Assurance		Ile-de-France	83 688,50	79,22%
Documentation	4 757,47			
62 - Autres services extérieurs		Département :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 750,51	Val-de-Marne	10 666,67	10,10%
Publicité, publication	4 833,33			
Frais de déplacements, missions	4 833,33			
Frais postaux et de télécoms	2 257,47	Commune(s) :		
Services bancaires et assimilés		Chevilly-Larue, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Rungis et Thiais	3 866,65	3,66%
Autres (à préciser)				
63 - Impôts et taxes		Fonds européens :		
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes				
64 - Charges de personnel		Autres (à préciser) :		
Rémunération des personnels	41 549,33			
Charges sociales	25 040,73			
Autres charges de personnel	2 512,33			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68 - Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées l'action		
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres (à préciser)				
Total des charges	105 682,76	Total des ressources	105 635,53	100,00%
86- Emplois des contributions volontaires en nature (1)		87 - Contributions volontaires en nature (2)		
Secours en nature		Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Personnel bénévole		Dons en nature		
Côût total du projet	105 682,76	Total des ressources affectés au projet	105 635,53	100,00%

(1) : les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites ainsi que des biens meubles (matériels) ou immeubles.

(2) : préciser la provenance des valorisations.